



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT (arrivé au point 8), Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, MM. Hervé PATAT, Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Benoit STEINMETZ	à	Marie-Marthe DUTTA GUPTA
	Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
	Hassan FADI	à	Hervé GROULT
	Marie-Odile KRIEGER	à	Yannick OLIGER
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 31 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 40

Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Emmanuelle JACQUEMOT

9. Objet : Adoption du Projet de territoire 2022-2035 de la CCCE

Vu la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable (LOADDT) du 25 juin 1999, dite Loi Voynet,

Vu la décision n° 3 du Bureau communautaire en date du 14 décembre 2021 portant attribution du marché « Réalisation du projet de territoire de la CCCE »,

Un Projet de territoire est un document stratégique, opérationnel et politique destiné à définir et afficher une vision et une ambition partagées à moyen ou long terme. Outil fédérateur, il aborde tous les aspects d'aménagement, de développement et de vie d'un territoire, de la mobilité à l'environnement en passant par le développement économique, la culture, le tourisme, le sport, les services de proximité...

Un premier Projet de territoire avait été écrit pour la période 2001-2011, et avait permis, à l'échelle des 19 Communes qui composaient alors l'intercommunalité, de mettre en œuvre des politiques phares et des services structurants dans des domaines tels que la petite enfance.

Malgré plusieurs initiatives en termes de co-construction de projets, à l'image des Assises du territoire de 2018, la CCCE n'a pas eu de nouveau projet depuis 2011.

En 2021, les élus communautaires ont souhaité définir un nouveau cadre stratégique pour le territoire et pour les 10 à 15 années à venir, de façon à intégrer un contexte largement modifié depuis 2011 :

- intégration des Communes de Hettange-Grande (2007) puis de Contz-les-Bains et Haute-Kontz (2022), faisant passer la population intercommunale d'environ 18 000 à plus de 27 000 habitants ;
- transfert de nombreuses compétences à l'intercommunalité, et notamment : GEMAPI, Aires d'accueil des gens du voyage, Mobilité ;
- intensification des dynamiques et tensions liées au fait frontalier : déplacements, marché du travail, pression immobilière...
- modification des modes de vie, de consommation, de communication ;
- succession de crises (sanitaire, économique, écologique, sociale...) qui appellent des réponses de plus en plus rapides et fortes, et des transitions profondes.

Une consultation a été lancée pour choisir le bureau d'études chargé d'accompagner la CCCE dans l'élaboration de ce projet.

Comme pour tout Projet de territoire, le cahier des charges soulignait la part importante de la concertation et de la co-construction dans la démarche. Il y ajoutait la volonté d'accorder une place particulière à deux publics :

- le Conseil de développement, instance consultative représentative de la société civile, qui possède une connaissance, une expérience du territoire dans tous les domaines, et dont la vision croisée avec celle des élus est source d'enrichissement
- le public jeune qui sera en âge de travailler à l'échéance 2035, celui pour lequel l'enjeu de la projection d'avenir est particulièrement fort pour permettre au territoire de continuer à être dynamique et attractif.

Au terme de la consultation, c'est le Bureau d'Etudes Algoé qui a été retenu. Le travail a démarré en janvier 2022. Il s'est construit en 3 temps successifs :

- état des lieux/diagnostic,
- définition d'une stratégie,
- élaboration d'un programme d'actions.

Conformément au cahier des charges, chacune de ces étapes s'est appuyée sur une concertation et un travail partagé avec de nombreux acteurs du territoire et partenaires :

- élus communautaires et communaux : entretiens individuels avec les 22 Maires ; réunions du COPIL ; ateliers thématiques transversaux entre Commissions de la CCCE ; séminaire

- prospective-actions au Golf de Preisch ; consultation citoyenne sur internet via un questionnaire dédié « élus »,
- habitants : consultation citoyenne sur internet via un questionnaire « habitants » (474 répondants),
 - jeunes : consultation citoyenne sur internet via un questionnaire « jeunes » (38 répondants), demi-journée « hackaton » à l'Espace Nautique communautaire (36 jeunes participants), rencontre entre les collégiens et le Président de la CCCE,
 - Conseil de développement : 3 réunions de travail qui ont abouti à l'émergence du 4^e axe de la stratégie dédié au développement durable,
 - partenaires associatifs, économiques, institutionnels du territoire mais également des territoires voisins et du Grand-Duché : 30 entretiens individuels,
 - services communautaires : ateliers thématiques transversaux entre Commissions de la CCCE ; réunion interservices ; participation à l'élaboration des fiches actions.

Ces réflexions ont abouti à la définition d'un programme structuré en 4 axes :

- un territoire à haut niveau de service(s),
- un territoire d'hospitalité,
- un territoire d'expérience(s),
- un territoire engagé durablement.

Chaque axe se décline en 2 ou 3 grandes orientations, puis en actions.

Ce programme partagé constitue une feuille de route qui va guider l'action communautaire pour les 10 à 15 ans à venir :

- il engage les élus et forces vives dans une dynamique commune en termes de devenir du territoire pour tous et dans tous les domaines,
- il détermine des choix en matière de projets, d'actions, de services,
- il traduit ces engagements en moyens humains et financiers.

Ce programme est par ailleurs un acte fort qui permet d'afficher un positionnement et une ambition en direction des partenaires et des territoires voisins. Il affirme l'identité de la Communauté de Communes, ses spécificités et ses défis pour demain.

Ce cap a vocation à être mis en œuvre et évalué régulièrement, de façon à permettre les adaptations et évolutions qui seraient nécessaires. Le séminaire réunissant élus communautaires et communaux du territoire, appelé à être réédité, pourra constituer une occasion privilégiée pour faire un état d'avancement et proposer d'éventuelles modifications.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage en date du 23 mai 2023 et du Bureau communautaire en date du 13 juin 2023,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider le Projet de territoire 2022-2035 de la CCCE, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la finalisation de la mission d'Algoé.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Communauté de Communes de Cattenom et Environs

2, avenue du Général de Gaulle

F-57570 Cattenom

Lyon-Ecully,
6 juin 2023

Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Projet de territoire 2022-2035 - Énergies communes pour un développement durable

Livrable final

Lyon - Siège social
9 bis route de Champagne
CS 60208
69134 Ecully Cedex

Paris
37 rue de Lyon
CS 61267
75578 Paris Cedex 12

Tél. 33 (0) 9 87 87 69 00
Fax 33 (0) 9 87 87 69 01

www.algoe.fr

SAS au capital de 3 603 652 €
SIRET 352 885 925 000 29
NAF 7022Z RCS LYON B
N° CEE FR 78 352 885 925

space

CONSULTANTS

Judith BAUDELET

judith.baudelet@algoe.fr

Axel SAGNARDON

axel.sagnardon@algoe.fr

Justine GOY

justine.goy@algoe.fr

ASSISTANTE

Florence MARECHAL

florence.marechal@algoe.fr

Tél. 04 72 18 12 19

Sommaire

1. ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
2. LE PROJET DE TERRITOIRE (2022-2035) DE LA CCCE, POUR QUOI ? POUR QUI ?	5
3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA CCCE	6
3.1. Un positionnement transfrontalier, spécificité et déterminant territorial, à la fois source d'opportunités et de contraintes	8
3.1.1. Un territoire qui s'inscrit dans des dynamiques et des problématiques territoriales plus larges	8
3.1.2. Une démographie dynamique grâce au positionnement transfrontalier de la CCCE malgré un vieillissement de la population	8
3.1.3. De l'attractivité à la pression territoriale : un marché du logement marqué par la maison individuelle, des prix de l'immobilier très élevés et peu d'offre sociale	9
3.1.4. Des mobilités dominées par l'autosolisme, une offre en transports en commun encore limitée et une saturation des axes transfrontaliers	11
3.1.5. Analyse AFOM du positionnement transfrontalier de la CCCE	12
3.2. Un cadre de vie résidentiel qualitatif et attractif	13
3.2.1. Une attractivité résidentielle liée au positionnement géographique et à la qualité du cadre de vie	13
3.2.2. Une offre touristique et culturelle participant à la qualité du cadre de vie	14
3.2.3. Une offre d'équipements diversifiée et structurée renforçant la qualité de vie du territoire	15
3.2.4. Un territoire riche en ressources naturelles menacées par le dérèglement climatique	16
3.2.5. Analyse AFOM du cadre de vie de la CCCE	18
3.3. Un territoire également animé par des dynamiques endogènes	19
3.3.1. Une industrie puissante portée par le CNPE	19
3.3.2. Une économie locale résidentielle pourvue d'un tissu structurant de TPE et PME	19
3.3.3. L'activité agricole, un marqueur identitaire du territoire	20

3.3.4.	Des services propres confrontés aux besoins grandissants de la population et à la concurrence des territoires voisins	21
3.3.5.	Analyse AFOM des dynamiques endogènes de la CCCE	23
4.	DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX : SYNTHÈSE	24
5.	LA STRATÉGIE DU PROJET DE TERRITOIRE	25
5.1.	Axe 1 – Un territoire à haut niveau de services.....	28
5.1.1.	Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions.....	29
5.1.2.	Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité	30
5.2.	Axe 2 – Un territoire d'hospitalité	31
5.2.1.	Permettre des parcours résidentiels supports de mixité et favorisant l'emploi local.....	32
5.2.2.	Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion et de vivre ensemble	32
5.2.3.	Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse	33
5.3.	Axe 3 - Un territoire d'expérience(s).....	34
5.3.1.	Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels.....	35
5.3.2.	Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation.....	36
5.4.	Axe 4 - Un territoire engagé	37
5.4.1.	Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement	37
5.4.2.	Impulser des transitions énergétique, climatique et environnementale	38
	ANNEXE 1 – LES FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES.....	40
	ANNEXE 2 – LES FICHES DIAGNOSTIC	111
	ANNEXE 3 – LE BILAN DE LA CONCERTATION.....	147

Projet de territoire 2022-2035 - Énergies communes pour un développement durable

1. Édito du Président

Tracer notre chemin

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». Ces mots résument bien la démarche d'un Projet de territoire : c'est en se donnant un cap que l'on peut ensuite trouver tous les moyens pour l'atteindre.

Un Projet de territoire est un programme d'avenir qui touche de multiples domaines, de la mobilité à l'environnement, en passant par le développement économique, la culture, le sport et les services de proximité.

Une notion est essentielle dans la démarche : cette ambition d'avenir doit être partagée. Nous faisons tous partie de ce territoire : nous y vivons, y travaillons, y avons des activités, des engagements. Nous en voyons les atouts et potentiels mais ressentons aussi des manques, des fragilités, des menaces. Il ne s'agit donc pas d'une réflexion d'élus, mais d'un projet de tous les habitants d'un territoire.



En cela, il nous engage à agir : ce projet n'est pas un document administratif de plus, c'est un outil d'action et de visibilité pour notre intercommunalité.

Vous avez été plus de 700 à participer aux différents moments qui ont été organisés entre début 2022 et mars 2023 pour élaborer ce projet : habitants, jeunes, associations, entreprises, élus communaux et communautaires, Conseil de développement, collectivités partenaires.

Au fil des étapes, des évidences se sont confirmées, comme les besoins en matière de mobilité, et d'autres ont émergé pour se renforcer chaque fois un peu plus. L'une d'elles s'est imposée comme un fil conducteur : la volonté de préserver notre environnement, d'être un territoire durable, résilient. Chaque axe de notre stratégie d'avenir est imprégné de cette préoccupation, déjà présente dans de nombreuses politiques communautaires, mais appelée à être accentuée encore, toujours.

Ces défis d'avenir nous concernent tous, et devront être relevés ensemble. La CCCE a néanmoins porté une attention particulière à la jeune génération, celle qui aura 25 ou 30 ans au terme de ce projet et qui portera le suivant. Dans un contexte de crises qui s'enchaînent (sanitaire, économique, écologique...), il nous a paru nécessaire d'être attentifs à leurs difficultés et à leurs besoins. Leur expression a été forte, touchante, et a conduit à la définition d'actions qui leur sont dédiées.

À vous tous qui avez participé à cette réflexion commune, j'adresse un grand merci : grâce à vos propositions, vos idées, vos remarques, ce projet s'est construit et enrichi.

À bientôt 40 ans, la CCCE a acquis une capacité à discuter, travailler, fédérer autour de valeurs et objectifs forts.

Grâce à votre participation, elle a un carnet de route pour les 10 à 15 prochaines années et confirme son ambition de continuer à définir et porter son destin.

Michel PAQUET,
Président de la CCCE

2. Le projet de territoire (2022-2035) de la CCCE, pour quoi ? Pour qui ?

Un projet de territoire constitue un cadre stratégique et opérationnel, qui oriente l'action de l'institution qui le porte. Il doit permettre de faire converger l'ensemble des politiques publiques vers le dessein commun qu'il définit.

Un projet de territoire vise à :

- Donner du sens et de la visibilité à l'action communautaire ;
- Tracer une vision d'avenir du territoire tenant compte des grandes mutations ;
- Fédérer les acteurs du territoire – habitants, Communes, acteurs économiques et associatifs, usagers autour d'un projet commun ;
- Instaurer une nouvelle dynamique avec et vis-à-vis des territoires environnants afin de créer les conditions propices au développement de ce territoire.

Sa construction repose sur une réflexion collective, partagée et prospective pour définir les choix d'orientations et le cap souhaité.

Elle passe d'abord par une prise de recul qui permet d'établir les forces et les faiblesses actuelles, afin de construire, dans un second temps une vision à 10 ans du territoire, en intégrant à la réflexion les opportunités futures et l'anticipation des menaces de demain pour le territoire et ses habitants.

Le projet de territoire de la CCCE repose sur une expression plurielle et est élaboré à partir de plusieurs phases bien identifiées :

- Le diagnostic du territoire permettant de formaliser les principaux enjeux auxquels le territoire est confronté et auxquels le projet doit répondre ;
- La définition des axes et orientations stratégiques, véritable armature du projet, et qui permettent de traduire le cap visé ;
- La déclinaison opérationnelle qui identifie un ensemble d'actions qui vont contribuer à amener le territoire vers le cap défini.

Engagé en 2022, le projet de territoire a été le fruit d'une longue concertation auprès de très nombreux acteurs du territoire, recouvrant toutes les politiques publiques qui relèvent des compétences actuelles de la CCCE, sans exclure des réflexions, des sujets stratégiques, à l'aune des enjeux, qui dépasseraient ces compétences.

Parmi les temps forts de cette concertation, ont été organisés :

- Des entretiens individuels avec les 22 Maires ;
- Des entretiens individuels avec plus de 30 partenaires / acteurs intervenant sur le territoire ;
- Des séminaires interservices ;
- Des séminaires thématiques avec les élus siégeant au Conseil communautaire ;
- Une concertation citoyenne avec les habitants via une plateforme de concertation ;
- Une concertation ciblée avec des jeunes du territoire ;
- Deux échanges avec le Conseil de développement de la CCCE ;
- Un temps fort de co-construction sur les actions avec les élus du territoire ;
- Des comités de pilotage.



3. Diagnostic territorial de la CCCE

La coopération intercommunale sur le territoire a débuté en janvier 1986 avec la création du District rural de Cattenom et Environs, qui regroupait 18 Communes. Devenue Communauté de Communes en 2000, l'intercommunalité accueille ensuite Hettange-Grande (2007) puis Contz-les-Bains et Haute-Kontz (2022), comptant désormais 22 Communes et plus de 27 000 habitants.



Deux singularités caractérisent le territoire de la CCCE :

- Son positionnement transfrontalier, le territoire bordant la frontière luxembourgeoise sur plus de 30 kilomètres – ce qui en fait la Communauté de Communes avec la plus grande frontière avec le Grand-Duché du Luxembourg ;
- La présence d'un Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE) sur la Commune de Cattenom, mis en service à partir de 1986.



Source : INSEE RP 2018

La CCCE est un EPCI qui porte des compétences variées, dont :

- L'aménagement de l'espace et le développement économique ;
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- La voirie d'intérêt communautaire ;
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
- La création et la gestion de Maisons de Services Au Public ;
- L'informatisation des services communaux ;
- L'hébergement pour personnes du 3ème âge ;
- Les actions ou les événements sportifs, culturels et/ou touristiques ;
- La promotion, le soutien d'actions culturelles, touristiques, patrimoniales ;
- La petite enfance ;
- Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- La gestion et l'animation de sites naturels remarquables ;
- L'aménagement numérique ;
- La gestion des eaux pluviales urbaines ;
- La mobilité, depuis le 1er juillet 2021.

3.1. Un positionnement transfrontalier, spécificité et déterminant territorial, à la fois source d'opportunités et de contraintes

3.1.1. Un territoire qui s'inscrit dans des dynamiques et des problématiques territoriales plus larges

Le territoire de la CCCE s'inscrit dans un espace interstitiel compris entre l'agglomération de Thionville au Sud et le Grand-Duché du Luxembourg au Nord. La CCCE fait partie du territoire du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise (SCoTAT) dans un périmètre situé au cœur de l'Europe à quelques kilomètres des frontières luxembourgeoises et dans une moindre mesure des frontières allemandes et belges.

Le positionnement transfrontalier est un marqueur essentiel de la vie et du fonctionnement du territoire. En effet, la vie des habitants est en partie déterminée par cette proximité que ce soit en matière d'emplois, de développement économique, de mobilités, de logements, d'équipements, etc.

Ce **positionnement transfrontalier est vecteur d'externalités positives et négatives** pour les habitants. D'une part, la proximité avec les zones économiques luxembourgeoises est source d'opportunités avec une offre d'emplois importante et des salaires élevés facteurs d'attractivité. La CCCE se positionne dès lors comme une véritable « porte d'entrée » pour les travailleurs. Près de 70% des actifs de la CCCE se rendent chaque jour au Luxembourg pour le travail. Sans compter tous ceux qui s'y rendent pour les loisirs, les achats, les services, etc. A contrario, ce dynamisme transfrontalier induit des contraintes, avec une saturation des axes de connexion, une inflation des prix de l'immobilier, et une forte évasion de la main d'œuvre locale. De plus, il existe un risque pour la CCCE d'être relayée à un statut de « territoire de transit » où les habitants et les salariés ne feraient que traverser le territoire sans y travailler ou y vivre, l'économie luxembourgeoise ayant une aire d'attraction de plus en plus lointaine, pouvant aller jusqu'à Metz et Nancy en intégrant l'agglomération de Thionville.

Outre l'attraction luxembourgeoise au nord de la CCCE, l'agglomération de Thionville constitue également au sud de la CCCE un bassin d'emploi et un espace de services structurants de proximité pour les habitants avec les lycées de secteur, le centre hospitalier et l'ensemble des aménités dont peut disposer cette sous-préfecture de Moselle.

3.1.2. Une démographie dynamique grâce au positionnement transfrontalier de la CCCE malgré un vieillissement de la population

Avec aujourd'hui plus de 27 000 habitants, **la population de la CCCE a augmenté de plus de 8000 habitants en 30 ans**, soit une croissance d'environ 40% depuis 1990. Certaines Communes ont même vu leur population doubler (Breistroff-la-Grande, Puttelange-lès-Thionville, Zoufftgen), voire tripler (Hagen). Sur la dernière période mesurée (2013-2019), 198 nouveaux habitants sont comptabilisés chaque année sur le territoire. 2/3 d'entre eux sont des nouveaux arrivants (solde migratoire positif) démontrant ainsi l'attractivité du territoire ; tandis que le tiers restant est constitué de naissances (solde naturel positif) résultant du renouvellement interne de la population. La majorité des habitants¹ se voit rester sur le long terme sur le territoire en raison notamment de leur travail mais aussi du cadre de vie et du tissu social et familial. Le positionnement transfrontalier du territoire est ainsi l'un des principaux facteurs d'attractivité, mais il est loin d'être le seul.

¹ Plate-forme de concertation ouverte de mai à septembre 2022

Top 3 des raisons qui ont poussé les habitants à venir s'installer sur le territoire²

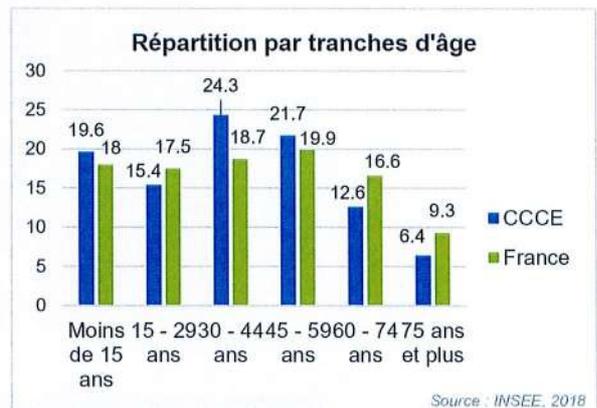
- ✓ La possibilité de travailler en transfrontalier (35%)
- ✓ Le cadre de vie (26%)
- ✓ Les personnes originaires du territoire (23%)

La population est très aisée avec 31 340€ de revenu médian annuel sur la CCCE, contre 21 450€ pour la France. Les disparités de revenus au sein des Communes de la CCCE sont également importantes puisque le revenu médian annuel sur la Commune de Haute-Kontz (25 410€) est 54% moins élevé que la Commune de Hagen qui connaît la médiane la plus élevée (39 100€). Ces revenus élevés sont liés aux salaires luxembourgeois qui sont largement supérieurs. En 2022, les salaires minimums luxembourgeois étaient de 2 257€ pour les salariés non qualifiés et de 2708€ pour les salariés qualifiés (semaine de 40 heures), alors que le salaire minimum français est de 1 589€ (semaine de 35 heures).

Un phénomène de vieillissement de la population est constaté sur la CCCE au cours des dernières années avec une part croissante des plus de 60 ans. Les séniors représentent 19% de la population actuelle quand ils n'en représentaient que 15% en 2008 soit une augmentation de 12% des plus de 60 ans dans la population.

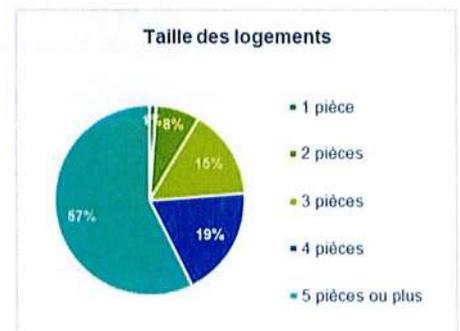
Toutefois, cette part reste relativement faible car, si la population de la CCCE est certes vieillissante, la tranche d'âge des 30-44ans demeure la plus importante (24,3%), et au-dessus de la moyenne nationale.

L'indice de jeunesse est également élevé avec 131 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans (contre 93 en France).



3.1.3. De l'attractivité à la pression territoriale : un marché du logement marqué par la maison individuelle, des prix de l'immobilier très élevés et peu d'offre sociale

Le territoire de la CCCE est avant tout un territoire résidentiel où les gens vivent plus qu'ils n'y travaillent. Entre 1990 et 2018, la population a augmenté de 40% et le nombre de logements de 82%. Le logement y est donc un sujet majeur que ce soit au regard de la qualité, de l'accessibilité, de l'adéquation entre l'offre et la demande et de son empreinte sur le territoire.

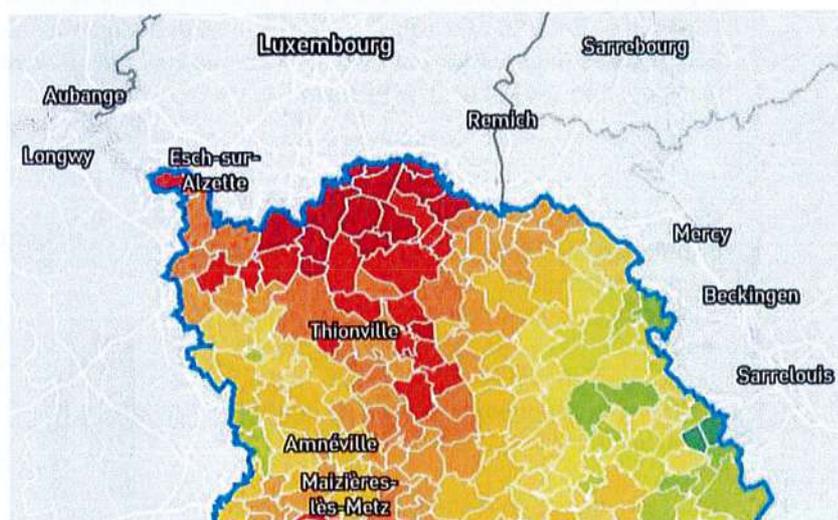


² Plateforme de concertation, mai à septembre 2022

La maison est le mode d'habitat prédominant puisqu'elle représente 70% du parc de logements existants. Les biens disponibles sur le marché de l'immobilier sont caractérisés par de grandes surfaces avec 80% des logements qui sont des T4 et +. Les petits logements ne représentent qu'une toute petite part du parc total.

Du fait de sa proximité avec le Luxembourg, la demande est extrêmement forte sur le territoire alors que l'offre est contrainte par des droits à construire limités. Au regard des salaires élevés dont jouissent les salariés au Luxembourg, les habitants sont prêts à mettre le prix fort pour un logement sur les Communes du territoire.

Ainsi, le **prix des maisons, sur le territoire est largement supérieur à la moyenne du Grand Est** (1735€ m²), à la moyenne mosellane (1670€ m²) ou même à la moyenne de la métropole de Metz (environ 2300€ m²). Les prix atteignent des records sur les Communes limitrophes : Basse-Rentgen (3395€ m²), Mondorff (3354€ m²), Kanfen (3230€), Evrange (3228€ m²).



Toutefois, malgré ces prix élevés, le territoire reste attractif pour les travailleurs luxembourgeois qui peuvent se permettre grâce à leur salaire supérieur d'accéder à la propriété. Les prix côté français sont plus abordables qu'au Luxembourg : environ 2 600 €/m² dans la CCCE contre environ 9 500 €/m² au Luxembourg.

Ces prix du foncier très élevés limitent, voire empêchent la diversification sociale, même s'ils n'expliquent pas totalement le déficit de logements sociaux. **L'offre de logements sociaux ne représente qu'une part très faible du parc total de logements** (approximativement 2,6%). En 2019, la CCCE comptait 334 logements locatifs sociaux sur le territoire. Cinq ans auparavant, il en existait 330 soit une progression de seulement 4 logements (+1%) alors que sur la même période le nombre total de logements sur la CCCE avait augmenté quant à lui de 8,5%.

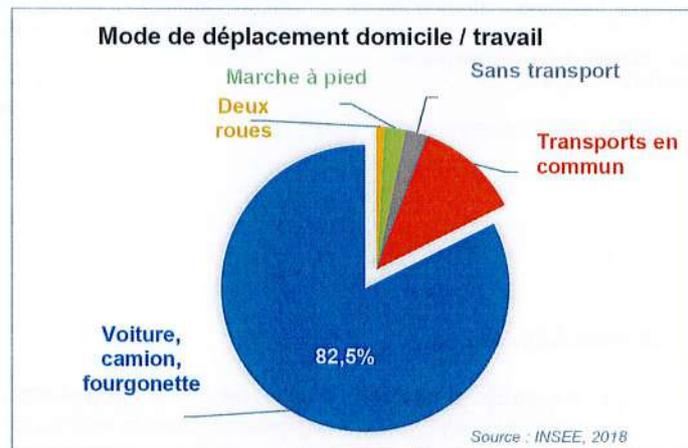
3.1.4. Des mobilités dominées par l'autosolisme, une offre en transports en commun encore limitée et une saturation des axes transfrontaliers

Le territoire de Cattenom et Environs est traversé par 4 axes routiers majeurs :

- L'A31, axe d'envergure européenne, reliant Metz, Thionville et Luxembourg et traversant les Communes d'Etrange, Kanfen et Zoufftgen ;
- La départementale 1, qui relie Mondorff à Cattenom et dessert l'Est du territoire ;
- La départementale 15 reliant l'axe Hettange-Grande/Dudelange par Volmerange-les-Mines.
- La départementale 653, reliant l'axe Hettange-Grande/Evrange et traversant le cœur de la Communauté de Communes du Nord au Sud. Cela permet de rejoindre facilement l'A13 au Luxembourg ainsi que les Parkings Relais de Frisange et de Roussy-le-Village

Les enquêtes ménages-déplacement témoignent de l'hégémonie de la voiture individuelle :

- **82,5 % des déplacements domicile / travail sont effectués en voiture individuelle³ ;**
- 94,3% des ménages disposent d'au moins une voiture en 2018. Depuis 2008, cette part est en constante augmentation sur le territoire avec 91,8 % en 2008 et 93,2 % en 2013.
- Les flux transfrontaliers et l'omniprésence de la voiture génèrent, sur le territoire intercommunal, **une congestion routière et autoroutière importante**. Les jours ouvrés de base, l'A31 se trouve très fréquemment saturée entre 7h et 8h30.



Les deux voies ferrées traversant la CCCE sont orientées selon un axe nord/sud, permettant une connexion ferroviaire entre le Luxembourg et le territoire mosellan. Les trains empruntant ces voies marquent, sur la CCCE, deux haltes utilisées quotidiennement par les travailleurs transfrontaliers :

- La halte ferroviaire d'Hettange-Grande. Gérée par la SNCF, il s'agit de la 7ème gare la plus fréquentée du département de la Moselle en 2020.
- La halte ferroviaire de Volmerange-les-Mines, gérée par la CFL, la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Si la mobilité sur le territoire est dominée par la voiture, l'usage des transports en commun pour les trajets domicile/travail a toutefois augmenté ces dernières années passant de 10,2% en 2013 à 11,7% en 2018.

³ INSEE, RP 2018

3.1.5. Analyse AFOM du positionnement transfrontalier de la CCCE



Ce qui est en jeu :

- **La capacité d'accueil d'une nouvelle population** et le maintien de la dynamique démographique actuelle, en accompagnant le vieillissement de la population et en veillant aux grands équilibres fonciers ;
- **La mobilité des habitants** pour répondre à la forte congestion transfrontalière en renforçant les modes de transport existants et en diversifiant le bouquet mobilité au service de la population ;
- **La coopération transfrontalière** avec le Luxembourg afin que la CCCE soit un territoire de services et non un territoire servant.

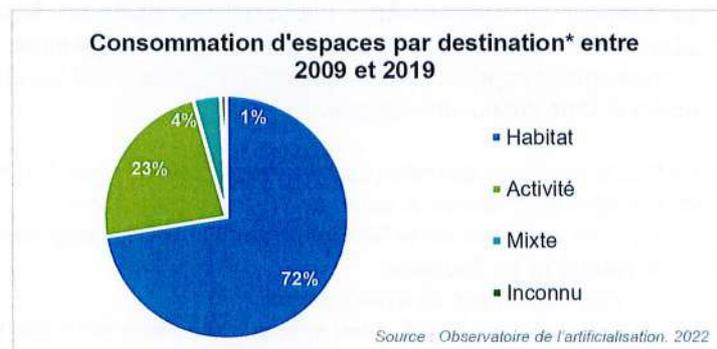
3.2. Un cadre de vie résidentiel qualitatif et attractif

3.2.1. Une attractivité résidentielle liée au positionnement géographique et à la qualité du cadre de vie

La CCCE est très largement marquée par **les espaces naturels et agricoles qui représentent 92% de son territoire.**



Ce cadre de vie verdoyant constitue un atout, vecteur d'attractivité auprès des actifs en recherche d'un environnement agréable et d'un cadre de vie qualitatif. Les chiffres de la consommation foncière de la dernière décennie témoignent de cet attrait résidentiel.



Cet attrait résidentiel, qui se traduit essentiellement par du logement individuel n'est pas sans conséquences négatives pour le territoire, avec :

- Des impacts environnementaux liés à l'artificialisation des sols puisque l'habitat individuel est très consommateur de foncier et de ressources naturelles (limitation du ruissellement, risques d'inondation, perte de biodiversité, etc.) ;
- Des conflits d'usage des terres entre habitants, avec un usage agricole des terres, correspondant à l'identité historique du territoire, terres qui sont artificialisées pour permettre le développement résidentiel ;
- Une accessibilité difficile des zones résidentielles avec des phénomènes de congestion routière ;
- Des pratiques et modes de vie énergivores et émetteurs de GES liées à la faible densification et mutualisation des équipements ;
- L'uniformisation des formes urbaines ;
- Les prix élevés du foncier et la tendance à la spécialisation sociale et sociologique.

3.2.2. Une offre touristique et culturelle participant à la qualité du cadre de vie

Le patrimoine historique et architectural dont dispose le territoire est assez varié et se compose notamment de :

- La cité médiévale de Rodemack classée parmi Les Plus Beaux Villages de France® (label national, qui ne concerne que 164 villages) et sa citadelle ;
- La ligne Maginot ;
- Le château de Preisch, sur la Commune de Basse-Rentgen
- Le patrimoine religieux inscrit et/ou classé au titre des Monuments Historiques : église moderne Saint-Maximin de Georges-Henri Pingusson à Boust et chapelle de Preisch, église des Templiers à Cattenom
- Les Bildstocks, monuments religieux spécifiques à la région.
- Une voie romaine reliant Cologne à Lyon passant par Rodemack et Roussy-le-Village
- Le chemin Saint-Jacques reliant Trèves et Metz.

La cité médiévale de Rodemack fait également l'objet d'évènements culturels dont la programmation « Rodemack Cité médiévale en fête ! ». Cet évènement majeur contribue à la réputation du territoire avec un public qui dépasse les frontières françaises et qui attire chaque année une forte clientèle belge, allemande et luxembourgeoise. La Citadelle à Rodemack, propriété de la CCCE, fait quant à elle l'objet d'un vaste programme de restauration et de valorisation destiné à rendre à ce site, riche de siècles d'histoires, l'attractivité culturelle et historique qu'il mérite.

La ligne Maginot se trouve également sur le territoire et constitue une des plus importantes fortifications du XXème siècle. Les ouvrages situés sur le territoire de la CCCE, gérés par 6 associations différentes, proposent une gamme complète des éléments de la fortification permanente et apportent une dimension de musée à ciel ouvert. Un circuit Maginot a été créé pour inviter à cette découverte globale.

La CCCE a engagé de nombreuses actions pour valoriser le potentiel touristique, naturel et culturel du territoire et améliorer le cadre de vie avec notamment :

- La mise en valeur de la Réserve Naturelle de Hettange-Grande et la création de la Maison de la Nature et du Tourisme
- Le développement du cyclotourisme ;
- Le lancement de l'application mobile « Baludik » pour que les habitants puissent découvrir les lieux emblématiques de la CCCE ;
- Une saison culturelle et touristique communautaire dont de nombreux évènements permettent la (re)découverte de lieux patrimoniaux emblématiques.
- Etc.

S'il existe ainsi une offre touristique relativement diversifiée, sur des créneaux somme toute assez singuliers, **le territoire en tant que tel ne dispose pas d'offre hôtelière**. Celle-ci se situe soit au Luxembourg, soit sur Thionville. La seule offre d'hébergement du territoire est constituée de gîtes, de chambres d'hôtes. En 2021, on comptait 96 offres d'hébergements de ce type sur la CCCE, fortement sollicitées par la main d'œuvre extérieure venant travailler en mission sur le CNPE.

En matière de santé, on note **une faible densité médicale sur la CCCE qui s'explique par l'offre des deux territoires voisins qui concentrent des services médicaux diversifiés**. Avec plus de 1 900 lits et près de 6 000 professionnels, le CHR Metz-Thionville est reconnu comme le plus important sur son territoire de santé (avec une aire de chalandise d'environ 800 000 personnes) couvrant un champ d'activités complet. En parallèle, le Luxembourg offre un accès facilité au système de santé puisque les travailleurs transfrontaliers bénéficient de la sécurité sociale luxembourgeoise. Les habitants disposent donc de nombreux services santé grâce à l'offre des territoires voisins. Néanmoins, le territoire voit se dégrader de façon notable l'accès aux soins de proximité (médecin généraliste par exemple) alors même que les dynamiques démographiques génèrent des besoins grandissants (augmentation du nombre de seniors notamment). Ce phénomène de « désertification médicale » est aggravé par l'évasion médicale en direction du Luxembourg.

3.2.4. Un territoire riche en ressources naturelles menacées par le dérèglement climatique

La CCCE compte plus de 5 000 ha de boisements, soit approximativement ¼ de la surface du territoire. Selon l'ONF, la part de forêt publique sur le CCCE s'élève à 2500 ha soit 50% des forêts du territoire. L'autre moitié est constituée de forêts privées où les propriétaires sont libres de leur exploitation. Seules les forêts privées de plus de 25 ha sont soumises à un plan de gestion qui est toutefois moins prescriptif que pour les forêts publiques.

Les forêts de l'ONF sur la CCCE sont reconnues pour la qualité exceptionnelle de leurs chênes parfois vieux de plus de 180 ans. Les principaux boisements de la CCCE sont :

- La forêt domaniale de Zoufftgen ;
- La forêt domaniale de Soetrich ;
- Le bois des Quatre Seigneurs ;
- La forêt domaniale de Garche ;
- La forêt domaniale de Cattenom.

La forêt est une ressource précieuse pour la CCCE grâce à ses atouts : environnementaux (biodiversité, puits carbone), économiques (sylviculture, source d'énergie), sociaux (activités loisirs, patrimoine). **Toutefois, les forêts du territoire souffrent du changement climatique**. Selon le PCAET de la CCCE, 7 des 10 essences principales recensées dans les forêts meurent (victimes de sécheresse, maladies, agressions d'insectes, incendies). A cela, s'ajoutent des risques de feux de forêt grandissants avec des problématiques de gestion des forêts publiques et privées.

L'eau est également une ressource naturelle essentielle notamment pour les activités industrielles (CNPE) et agricoles de la CCCE. Le territoire est irrigué par de nombreux cours d'eau, pour la plupart affluents de la Moselle, les bassins versants principaux étant la Boler la Kissel, l'Altbach et le Ruisseau des 4 Moulins. Le réseau hydrographique est composé quasi exclusivement de ruisseaux ou petits cours d'eau, à l'exception notable de la Moselle. **Le territoire est ainsi, pour une grande partie, exposé aux risques d'inondation**, notamment les Communes de Cattenom, Gavisse, Haute-Kontz, Contz-les-Bains et Berg-sur Moselle, Communes couvertes par un Plan de Prévention des risques d'Inondation.

Le changement climatique a déjà des effets sur la ressource en eau, qui vont par ailleurs s'amplifier avec les années :

- Une pluviométrie modifiée avec des écarts saisonniers amplifiés et des épisodes de pluies intenses plus nombreux,
- Une vulnérabilité accrue au risque d'inondation,
- Des épisodes de sécheresse plus intenses, jusqu'à 15 à 30% du temps sur une part du territoire.

Ces épisodes de sécheresse ont un impact sur la faune et la flore locales ainsi que sur la vie des administrés : agriculture, arrosage des espaces verts et jardins, etc.

Les actions correctives en matière de gestion de l'eau se composent autour de 3 grands axes :

- Aller vers une consommation raisonnée de la ressource par tous les usagers (agriculteurs, ménages, entreprises...),
- Préserver les milieux naturels et la biodiversité,
- Assurer la qualité de l'eau.

Le principal secteur consommateur d'eau sur la CCCE est le secteur industriel avec le CNPE qui a des consommations très significatives, suivi par les activités agricoles.

Les besoins en eau du CNPE servent majoritairement à assurer son refroidissement et, donc, à produire de l'électricité, Cependant, comme tous les sites industriels, un CNPE a besoin d'eau pour :

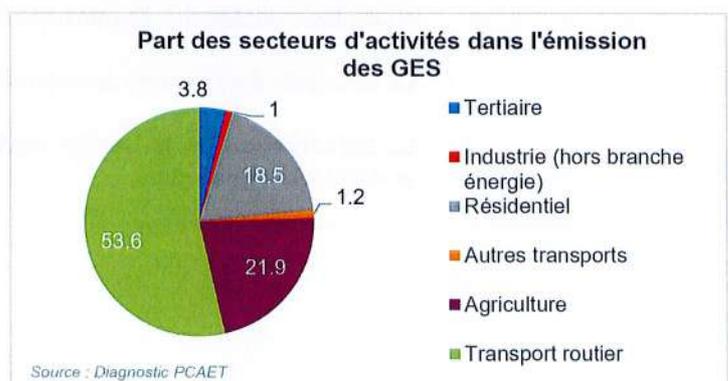
- Faire face, si besoin, à un incendie ;
- Alimenter les installations sanitaires et les équipements de restauration pour les 2000 salariés du site.

Chaque année, **225,7 millions de m³ d'eau sont prélevés dans la Moselle pour le refroidissement des réacteurs du CNPE de Cattenom**, 28,8% de cette eau prélevée s'évapore dans l'atmosphère et les 71,2% restants sont restitués dans le milieu naturel occasionnant une élévation de la température de la rivière. L'eau évaporée quant à elle sera restituée au milieu naturel sous forme de précipitations. Enfin, s'ajoute à cela 71 499 m³ d'eau potable pour les salariés.

La CCCE est compétente en matière d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ; elle exerce cette compétence en régie directe. Un programme important de travaux a été défini pour la période 2022-2026 : restauration de ruisseaux, reconstitutions de haies (campagne « haies en f'eau lit »), aménagements divers de prévention des inondations, entretien de la végétation des cours d'eau, etc.

La CCCE a la compétence assainissement (+SPANC) et gestion des eaux pluviales urbaines. 5 Communes de la CCCE, Volmerange-les-Mines, Escherange, Kanfen, Entringe et Hettange-Grande sont d'ores et déjà couvertes par le SAGE Bassin Ferrifère. Les autres Communes ne sont pas couvertes par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Face à la menace que fait peser le changement climatique sur ces ressources naturelles et les activités agricoles et industrielles, **la CCCE a engagé en 2022 une démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).** Dans ce cadre, un diagnostic environnemental a été réalisé. D'après les données qui en sont extraites, les émissions dites directes de GES s'élevaient à environ 173 500



tonnes équivalent CO₂, soit une baisse de 8,3 % depuis 2005. Le transport routier est le secteur d'activité émettant le plus de GES : il représente, en 2016, 53,6 % des émissions de GES sur la CCCE. Il est suivi de l'agriculture dont la part s'élève à 21,9 %.

3.2.5. Analyse AFOM du cadre de vie de la CCCE



Ce qui est en jeu :

- **Le développement urbain et la préservation du cadre de vie** et du caractère rural de la CCCE;
- **Le maintien, voire sur certains sujets le développement, d'une offre de services** qualitative adaptée aux besoins des habitants qui évoluent dans le temps ;
- **La notoriété du territoire** en capitalisant sur une image qui soit plus touristique ;
- **La préservation de la qualité environnementale** du territoire pour lutter et s'adapter au dérèglement climatique.

3.3. Un territoire également animé par des dynamiques endogènes

3.3.1. Une industrie puissante portée par le CNPE

Après le fait transfrontalier, l'industrie est le second marqueur de l'économie du territoire. Elle représente 38,7 % des emplois de la CCCE, soit trois fois plus que ce qu'elle représente à l'échelle nationale. C'est un territoire marqué par l'industrie au même titre que le Nord Moselle mais à cette différence qu'elle est dominée par l'industrie nucléaire de par la présence du CNPE, constituant ainsi le principal employeur du territoire avec 1600 emplois directs, soit 27,5% des emplois de la CCCE, auxquels s'ajoutent 700 à 800 emplois permanents en sous-traitance.



3.3.2. Une économie locale résidentielle pourvue d'un tissu structurant de TPE et PME

Outre le secteur industriel, la CCCE est marquée par un développement économique composé de petites entreprises proposant des activités « résidentielles » visant à répondre aux besoins quotidiens des personnes vivant sur le territoire de la CCCE, et à proximité. **Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 97% des entreprises de la CCCE.** Du fait de la proximité avec le Luxembourg et des salaires attractifs proposés, les employeurs locaux peinent à recruter de la main d'œuvre locale.

S'il existe une dynamique endogène à destination des services, **la CCCE éprouve des difficultés à créer une dynamique économique exogène** avec un territoire peu attractif pour les investisseurs. Les principales raisons de ces difficultés sont : un manque de foncier économique, des contraintes environnementales, des nuisances et risques liés au CNPE, des difficultés de recrutement, etc.

L'exemple de la ZAE de Kanfen témoigne de ces difficultés à trouver de nouvelles vocations économiques au territoire. Ce projet de ZAC découle de la volonté de planifier un développement économique à proximité du grand axe de transport autoroutier A31, source d'un important potentiel pour l'implantation d'activités nouvelles et innovantes. Dès 2009, une procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) à vocation économique a été initiée par la CCCE. Ce projet a défini les vocations suivantes : activités hôtelières et de loisirs de qualité, activités économiques écoenvironnementales, pôle tertiaire et de services aux entreprises.

De 2015 à 2021, plusieurs dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau ont été rejetés par les services de l'État : incomplets, fouilles archéologiques à mener, mesures environnementales insuffisantes, etc. tandis que la réglementation environnementale évolue et se durcit.

De nouvelles études sont à mener en 2023 pour un dépôt de dossier environnemental unique en 2024. Avec ces retards, la ZAC est sujette à une potentielle réduction de sa superficie dans le cadre du ZAN⁶ et pourrait impliquer une réduction de surface du projet de 80 ha à 40 ha.

3.3.3. L'activité agricole, un marqueur identitaire du territoire

Avec 65 % de ses sols dédiés à l'agriculture, la CCCE est avant tout un territoire rural marqué historiquement par une forte dimension agricole. Contrairement à la tendance nationale, l'activité agricole parvient globalement à se maintenir sur la CCCE, bien que la part des surfaces agricoles ait baissé de 2% depuis 1990 passant ainsi de 67 à 65% au profit de l'urbanisation.

D'autre part, le **nombre d'exploitations agricoles diminue** significativement depuis une trentaine d'années. En 1988, 299 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire intercommunal. En 2020, elles ne sont plus que 150, soit une diminution de près de 50% en plus de 30 ans. Cependant, la Surface Agricole Utile ⁷(SAU) est en constante augmentation depuis une vingtaine d'années avec une SAU qui a progressé de 15,2 % en 20 ans sur le territoire intercommunal.

Ainsi, la SAU augmente pendant que, dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles diminue. Par conséquent, **le territoire connaît une hausse de la taille moyenne des exploitations agricoles** : en 1988, les exploitations agricoles disposaient d'une taille moyenne de 33,4 hectares, contre 57,3 hectares en 2000 et 67 hectares en 2010. En 2020, la taille moyenne des exploitations agricoles sur la CCCE s'élevait à 75,6 hectares, confirmant ainsi cette tendance.

A cela s'ajoute un phénomène de concentration des terres agricoles, avec des grands propriétaires fonciers luxembourgeois qui rachètent le foncier agricole du territoire, ce qui contribue à la hausse des prix au m² et à la difficulté d'installation de jeunes agriculteurs.

La production agricole de la CCCE est diversifiée, comme en atteste le grand nombre de Communes proposant une activité de polyculture et de polyélevage (13 Communes)⁸. Le secteur de l'élevage dépend essentiellement de la viande bovine et, dans la grande majorité des cas, pour de la production laitière. La spécialisation viticole se concentre sur les Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz qui disposent du label viticole français AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ainsi qu'un label européen AOP (Appellation d'Origine Protégée) pour la production de vin de Moselle blanc, rosé et rouge. Les grandes cultures céréalières se concentrent plutôt à l'ouest du territoire, sur les Communes de Volmerange-les-Mines, Escherange et Évrange.

Les pratiques agricoles évoluent avec le temps avec notamment des démarches d'agriculture raisonnée ou biologique encouragées par les nouvelles pratiques de consommation et par les pouvoirs publics pour leur impact positif sur leur environnement. En 2019, 7 exploitations agricoles sont engagées dans le bio, ce qui reste relativement faible sur les 150 exploitations recensées au total.

⁶ Zéro Artificialisation Nette (ZAN), issu de la loi Climat & Résilience, l'objectif est de réduire de 50% les consommations d'espaces naturels et agricoles à horizon 2031 (sur la base de la consommation de la décennie 2011-2021) puis un objectif de zéro artificialisation nette en 2050.

⁷ La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

⁸ Agreste, recensement agricole 2020

En 2014, la chambre d'agriculture de Moselle a recensé 112 chefs d'exploitations agricoles sur le territoire. Parmi eux, 33% avaient 55 ans et plus. La question de la succession est une problématique importante car elle est un indicateur de l'avenir agricole sur le territoire. **En 2010, près de la moitié des exploitations agricoles (49,3 %) n'avait pas de successeurs identifiés.**

Répartition (%) des 112 chefs d'exploitation agricole par tranche d'âge



Source : Diagnostic agricole de la CCCE, CA de Moselle, 2014

La pérennité de l'activité agricole est ainsi questionnée sur le territoire, et elle-même confrontée à une logique spéculative et / ou de concentration foncière des terres au moment des successions et des départs. Alors qu'il est souhaité que de jeunes agriculteurs puissent prendre la relève, ceux-ci (sauf s'ils sont du cercle familial) n'ont pas les moyens d'acquérir des terres qui sont pour la plupart rachetées par des grands propriétaires fonciers et investisseurs du Luxembourg.

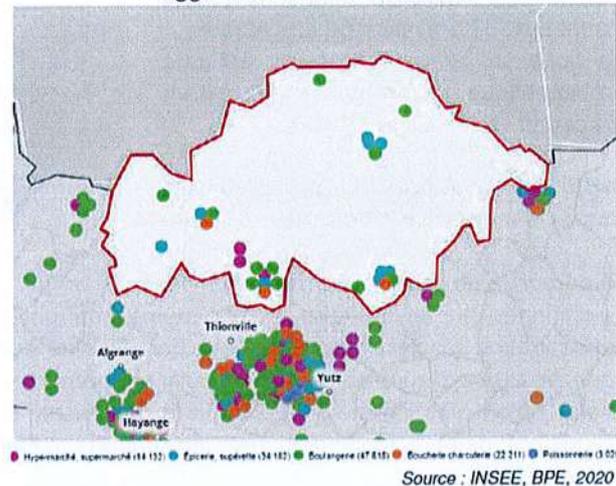
En outre, un projet d'abattoir nord-mosellan a été programmé sur le territoire de la CCCE. Ce dernier est entré dans sa phase opérationnelle avec la réalisation des travaux de viabilisation au 1^{er} trimestre 2023 (accès, réseaux secs et humides). Le lancement des travaux de construction devrait débuter en 2024.

3.3.4. Des services propres confrontés aux besoins grandissants de la population et à la concurrence des territoires voisins

L'offre actuelle de la CCCE en matière de commerces, de services à la personne, d'animation, de vie associative et sportive, bien que présente, fait face à des besoins grandissants de ses habitants qui se caractérisent par des attentes « urbaines » plutôt que rurales en matière de services de proximité à la population.

D'une manière générale, les offres de commerces de la CCCE sont essentiellement situées dans les Communes d'Hettange-Grande, Volmerange-les-Mines, Rodemack, Kanfen et Cattenom. Pour les offres complémentaires, les habitants de la CCCE s'orientent vers les agglomérations voisines de Thionville et Metz ainsi que vers le Grand-Duché du Luxembourg. Les chiffres sur la CCCE attestent de ce déficit puisque l'offre de services et de commerces est inférieure à la moyenne française sur le territoire stricto sensu de la CCCE mais supérieure dès lors qu'est intégrée Thionville.

Commerces alimentaires dans la CCCE et agglomération de Thionville



La concurrence des territoires voisins est également marquée concernant les services à l'enfance. Depuis 2019, il est constaté sur la CCCE une baisse de fréquentation des structures collectives de la petite enfance et une demande beaucoup moins importante pour le mode de garde d'accueil individuel chez un assistant maternel agréé. Au-delà de la baisse de natalité sur les dernières années, une partie de la population de la CCCE fait garder ses enfants au Luxembourg. Selon une évaluation faite par la Maison de la Grande Région « EuRegio-SaarLorLux » en 2017, 497 enfants de frontaliers français étaient gardés au Luxembourg et 869 en janvier 2018. Dans ce contexte, deux micro-crèches privées situées sur le territoire de la CCCE ont récemment cessé leur activité. Il existe à ce jour sur la CCCE 4 multi-accueil communautaires, qui représentent 160 places d'accueil, 6 micro crèches, et 115 assistants maternels.

MENACES

- La concentration du foncier agricole qui limite les opportunités capitalistiques de diversification
- Difficulté de recrutement d'une main d'œuvre locale pour les entreprises (captation des salariés par le Luxembourg)
- Capacité financière des agriculteurs trop limitée pour une généralisation des circuits courts



FORCES

- Le CNPE pourvoyeur de nombreux emplois directs et indirects
- Une économie résidentielle dynamique soutenue par la croissance démographique
- Une activité agricole qui parvient à se maintenir avec une production diversifiée
- Une offre d'espaces économiques à proximité de l'A31

FAIBLESSES

- Une activité mono-industrielle (CNPE)
- Difficulté au développement économique exogène
- Une activité agricole qui ne permet pas de satisfaire la consommation alimentaire des habitants de la CCCE

OPPORTUNITÉS

- Essor des modes de productions agricoles alternatifs avec le développement de pratiques exemplaires et de filières qualitatives (bio, AOP, etc)
- Changements dans les modes de consommation alimentaire (local/bio)
- Revitalisation des centres-bourgs pour développer une offre de services de proximité
- Dispositifs de soutien en faveur de la diversification économique
- Tirer profit de l'ingénierie et des capacités du CNPE pour développer des projets de transition énergétique
- Construction d'un abattoir structuré en filière courte

3.3.5. Analyse AFOM des dynamiques endogènes de la CCCE

Ce qui est en jeu :

- **Le renforcement de l'économie endogène** portée par le CNPE et l'économie résidentielle ;
- **Une diversification des activités économiques** le long de l'axe autoroutier grâce au foncier disponible dans les Z.A aménagées par la CCCE ;
- **La pérennité de la fonction agricole**, en permettant l'installation d'une population de jeunes agriculteurs, **et le développement de l'agriculture** vers des modèles plus vertueux en matière de consommation des ressources et plus qualitatifs (labellisation bio, AOP, etc) ;
- **La rétention de la main d'œuvre locale** au service des entreprises du territoire.

4. Du diagnostic aux enjeux : synthèse

Diagnostic	Principaux enjeux
<p>Un positionnement transfrontalier, spécificité et déterminant territorial, à la fois source d'opportunités et de contraintes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité d'accueil d'une nouvelle population et le maintien de la dynamique démographique actuelle, en accompagnant le vieillissement de la population et en veillant aux grands équilibres fonciers ; ▪ La mobilité des habitants par répondre à la forte congestion transfrontalière en renforçant les modes de transport existants et en diversifiant le bouquet mobilité au service de la population ; ▪ La coopération transfrontalière avec le Luxembourg afin que la CCCE soit un territoire de services et non un territoire servant.
<p>Un cadre de vie résidentiel qualitatif et attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement urbain et la préservation du cadre de vie et du caractère rural de la CCCE; ▪ Le maintien, voire sur certains sujets le développement, d'une offre de services qualitative adaptée aux besoins des habitants qui évoluent dans le temps ; ▪ La notoriété du territoire en capitalisant sur une image qui soit plus touristique ; ▪ La préservation de la qualité environnementale du territoire et l'adaptation de ce dernier au dérèglement climatique.
<p>Un territoire également animé par des dynamiques endogènes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement de l'économie endogène portée par le CNPE et l'économie résidentielle ; ▪ Une diversification des activités économiques le long de l'axe autoroutier grâce au foncier disponible dans les Z.A aménagées par la CCCE ; ▪ La pérennité de la fonction agricole, en permettant l'installation d'une population de jeunes agriculteurs, voire le développement de l'agriculture vers des modèles plus vertueux en matière de consommation des ressources et plus qualitatifs (labellisation bio, AOP, etc) ; ▪ La rétention de la main d'œuvre locale au service des entreprises du territoire.

5. La stratégie du projet de territoire

La stratégie du projet de territoire résulte du croisement et de l'implémentation de différentes approches convoquées pour son élaboration.

Elle traduit la conciliation entre :

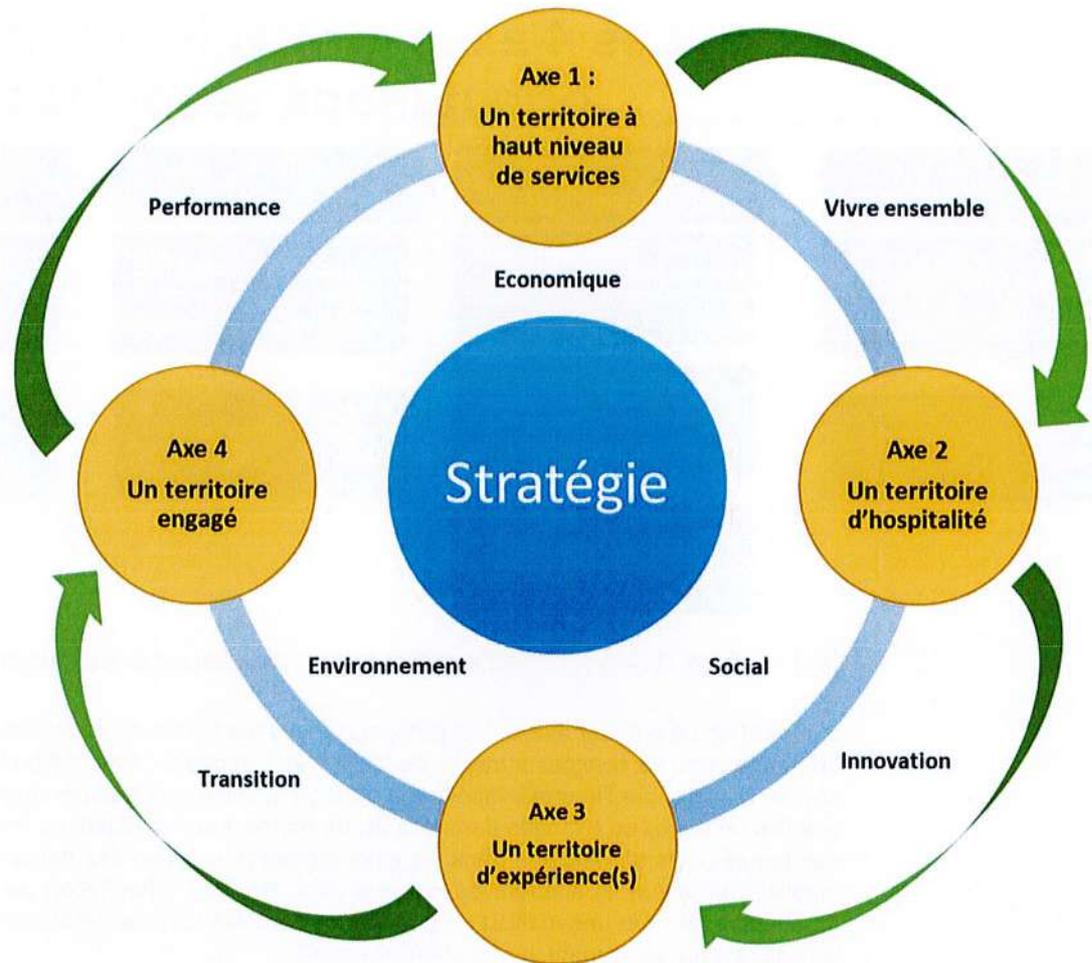
- Une situation de départ qui s'appuie à la fois sur l'analyse diagnostique étayée par des données objectives et sur un volet plus sensible, le territoire tel qu'il est vécu et perçu, par les élus et par les habitants ayant répondu à la consultation en ligne ;
- Et l'image projetée d'un territoire désiré et désirable, reposant à la fois sur les enseignements de la consultation citoyenne et l'ambition politique portée par les élus.

Le bon déploiement de cette stratégie sur l'ensemble du territoire repose sur des principes de coopération politique. Il s'agira de fédérer les 22 Communes de la CCCE autour d'une vision partagée de leur territoire intercommunal, en dépassant les intérêts communaux afin de garantir des actions cohérentes qui se réalisent au plus près des habitants et à leur service. Cette proximité d'action permettra à la population de mieux connaître la CCCE et ses compétences, de s'approprier le projet de territoire et percevoir l'action publique de leur Communauté de Communes au quotidien.

Le schéma ci-dessous formalise la façon dont s'est construit de façon incrémentale le cadre stratégique du projet de territoire en convoquant, à différentes étapes de l'élaboration du projet, différents matériaux issus des entretiens, des réunions de travail, de l'analyse, etc.

Ainsi la stratégie du projet de territoire s'inscrit bien dans les dynamiques territoriales et reflète les ambitions des élus et les souhaits des différentes parties prenantes :

- **Matériau 1** : « Un territoire vécu », issu des entretiens avec les élus et des appréciations apportées par la population ayant répondu à la consultation en ligne. Cela a permis d'établir une première approche des problématiques, partagées ou pas, du territoire de la CCCE ;
- **Matériau 2** : « Dynamiques en œuvre » : ce sont les différentes tendances sociétales auxquelles est confronté le territoire (évolution démographique, économique, sociologique, etc) et qui de fait sont à accompagner, amplifier ou à freiner selon qu'elles sont estimées bénéfiques ou préjudiciables dans le développement du territoire ;
- **Matériau 3** : « Des actions engagées » : il s'agit ici d'identifier et de recenser l'ensemble des différentes actions matures ou déjà initiées par la CCCE et qui de fait peuvent orienter la stratégie du projet de territoire à établir ;

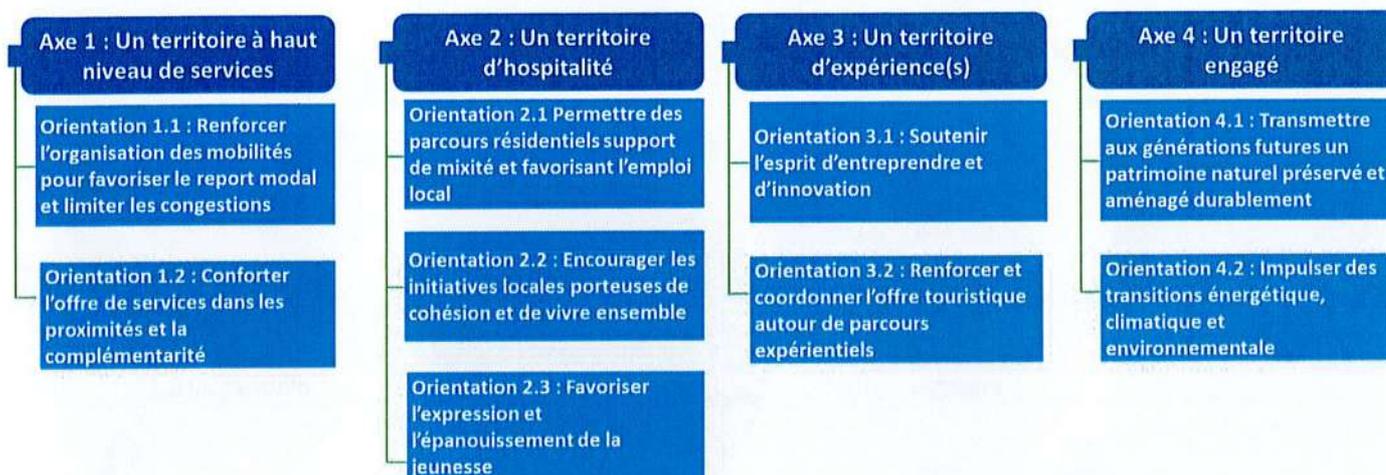


Le projet de territoire repose également sur des valeurs transversales dont les élus souhaitent qu'elles irriguent la stratégie du projet et de sa mise en œuvre :

- **La transition** : conscient de l'époque charnière dans laquelle le monde se situe, le projet de territoire doit apporter des réponses aux différentes transitions qui sont en œuvre sur le territoire : transition démographique et sociologique, transition environnementale, écologique et énergétique, transition économique...
- **L'innovation** : sans en faire l'alpha et l'oméga du projet de territoire, il s'agit néanmoins d'inscrire, de façon pragmatique, le projet de territoire sous le sceau de l'innovation et du renouveau, que ce soit dans les modes d'intervention que dans les solutions à appliquer pour répondre aux problématiques rencontrées. Le territoire doit être innovant, être une source d'innovations, participant de fait à sa notoriété, son attractivité et à la fierté des habitants ;
- **La performance** : dans les réflexions portées, les solutions apportées, il s'agit d'avoir une action publique efficiente, partenariale, et performante, avec un sens aigu de l'allocation des ressources sur des actions et des interventions pertinentes, en réponse aux besoins et difficultés à résoudre ;
- **Le vivre ensemble** : face à l'individualisation des comportements, les élus souhaitent faire de ce projet de territoire une opportunité pour reconstruire de la cohésion sociale et de l'animation dans les différentes Communes du territoire.

L'ensemble de ces valeurs ont ainsi guidé l'élaboration du projet de territoire.

Les 4 axes stratégiques et les orientations associées



5.1. Axe 1 – Un territoire à haut niveau de services

L'objectif de ce premier axe est de proposer à tous les habitants du territoire, dans leur diversité, un haut niveau de services à même de faciliter leur quotidien. Les habitants de la CCCE doivent être en mesure, par l'intermédiaire d'une offre de mobilité variée et performante, de se rendre sur leur lieu de travail ou d'études dans des délais limités. Leur quotidien ne doit plus être occupé par des temps d'attente fatigants dans les embouteillages ou dans des trains saturés. Des offres de mobilité renforcées et alternatives, au plus près des lieux d'habitation de la population, doivent être déployées pour une meilleure performance dans les déplacements et un moindre stress pour les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail.

Outre les trajets domicile-travail, les habitants doivent pouvoir disposer d'une offre d'équipements de proximité qualitative à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette offre doit concerner un champ large de politiques publiques comme les services aux particuliers, les commerces en centre-ville, l'enseignement, la santé, les activités sociales, le sport, la culture ou encore le tourisme.

Le haut niveau de services d'un territoire est coûteux et repose sur des dépenses d'investissement importantes mais également de fonctionnement pour faire perdurer et évoluer l'usage des équipements publics. La CCCE, grâce à ses capacités financières et son budget significatif (55,6 millions d'euros en budget de fonctionnement et 31 millions d'euros en budget d'investissement en 2021) peut disposer de moyens confortables pour innover et expérimenter (ou soutenir les expérimentations) afin de porter des projets permettant de faire évoluer son image et lui redonner une capacité d'influence et de leadership sur le sujet de services à la population. Ces investissements permettront de faire exister la CCCE aux yeux des habitants qui pourront être fiers de vivre dans un environnement performant et efficace, qui soit en mesure de répondre à leurs attentes, sans avoir à migrer sur les territoires voisins pour obtenir des services qui n'existeraient pas sur la CCCE.

Pour répondre à ces attentes, le projet de territoire entend amplifier le niveau de services existant et vise en tout premier lieu le défi des mobilités et de la gestion qui est la contrainte la plus subie au quotidien par les habitants. Ce haut niveau de services au plus près des besoins des habitants ne peut se réaliser que dans la proximité, c'est la raison pour laquelle l'ensemble des Communes est impliqué dans la mise en œuvre du projet de territoire pour que les habitants puissent bénéficier d'un maillage de services cohérent et équilibré sur l'ensemble de la CCCE.

5.1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Selon le Ministère de la Transition écologique, le secteur des transports est le premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec 31% des émissions de GES émises en France. L'acuité du problème est encore plus prononcée sur la CCCE où les déplacements sont très dépendants de l'usage individuel de la voiture. Selon le PCAET de la CCCE, le secteur des transports est le principal émetteur de GES du territoire avec 53,6% des émissions.

De plus, le contexte géopolitique en Europe a accentué la problématique des coûts des carburants qui resteront structurellement élevés avec la raréfaction des ressources. Ce cadre, qui sera durable dans le temps, force les collectivités territoriales et les EPCI, dont la CCCE, à mettre en œuvre des solutions de mobilité, moins dépendantes des énergies fossiles et de l'utilisation individuelle de la voiture. Outre la performance environnementale, le temps perdu dans la congestion automobile ou celle des transports en commun, est éprouvant pour le quotidien des habitants dans leurs déplacements domicile-travail. Cette congestion a également un coût économique pour les entreprises avec les retards des salariés ou des livraisons de marchandises.

La CCCE dispose désormais d'un réel levier puisqu'elle a saisi l'opportunité offerte par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 de prendre la compétence Mobilité. Après le vote unanime du Conseil communautaire en date du 23 février 2021, le transfert de compétence a été validé par les Conseils municipaux du territoire et est effectif depuis le 1^{er} juillet 2021.

En avril 2022, le Conseil communautaire de la CCCE a approuvé le schéma directeur cyclable qui va venir offrir un maillage structuré et structurant, pour la pratique du vélo de façon sécurisée. Au-delà de modes de déplacements plus vertueux, le développement des pistes cyclables permettra aux plus jeunes et aux personnes qui ne disposent pas du permis de conduire de rejoindre les principales polarités de la CCCE et profiter ainsi des différents équipements publics disséminés sur le territoire.

Fin 2022, le conseil communautaire de la CCCE a manifesté son souhait de se retirer du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch (SMITU). Ce retrait, qui sera acté sous réserve d'un accord préfectoral, permettra à la CCCE d'avoir son destin en main en matière de mobilité à l'échelle des 22 Communes de la CCCE⁹. Ce retrait permettra également de penser aux coopérations futures, notamment transfrontalières. Les flux de congestion étant essentiellement liés aux déplacements transfrontaliers, il conviendra, aux côtés du Luxembourg, de penser une mobilité Commune, puisque la CCCE et le Luxembourg partagent ces problématiques et ont un intérêt commun à ce que les habitants puissent accéder à leur lieu d'emploi et de domicile de la façon la plus optimale possible. Les habitants sont en attente d'une amélioration de l'usage des transports en commun vers Thionville, le Luxembourg et l'Allemagne. Il s'agit là d'un véritable levier d'action puisque les enquêtes démontrent que 44% privilégieraient les transports en commun, si les conditions étaient facilitées.

Grâce à la prise de compétence mobilité et avec son projet de retrait du SMITU, la CCCE disposera des pleins pouvoirs et des capacités financières renforcées pour financer en propre des politiques de mobilité améliorant le quotidien de ses habitants. Le succès de ses projets reposera toutefois sur sa capacité à travailler avec le Grand-Duché pour proposer une offre de mobilité cohérente et complémentaire à l'échelle d'un bassin de vie, mais aussi avec les autres territoires voisins.

⁹ *Depuis le transfert de la compétence Mobilité au 1er juillet 2021, la CCCE est membre du SMITU en représentation-substitution des 6 Communes qui y adhéraient précédemment (Cattenom, Entringe, Escherange, Hettange-Grande, Kanfen, Volmerange-les-Mines). En conséquence, le territoire de la CCCE est « coupé » en 2 entre 2 Autorités Organisatrices de la Mobilité (SMITU pour 6 Communes et CCCE pour les 16 autres). Cette situation n'a pas été prévue par la LOM, selon laquelle il doit y avoir une AOM sur un ressort territorial.

Pour répondre à cette première orientation de l'axe 1, 4 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°1 : « Mise en place de voies dédiées à l'offre de transports en commun »
- Fiche action n°2 : « Développement du covoiturage »
- Fiche action n°3 : « Création de parkings sécurisés pour les vélos »
- Fiche action n°4 : « Mise en œuvre du schéma directeur cyclable (pistes, itinéraires, sensibilisation) »

5.1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Le haut niveau de service, c'est aussi trouver un mode de développement et d'aménagement du territoire de la CCCE soucieux des équilibres entre les Communes. Les 22 Communes du territoire ont des projets différents, c'est leur diversité qui fait la richesse de la CCCE. Le maillage local doit être structuré avec des polarités fortes pour maintenir, pérenniser et développer une offre de services qui puisse servir à toutes les Communes et à tous les habitants du territoire. L'enjeu est de pouvoir conjuguer les spécificités rurales de la CCCE avec un niveau de services élevé. Cette recherche d'équilibre permettra d'améliorer la vie des habitants tout en préservant l'identité forte du territoire de la CCCE.

La CCCE est déjà dotée d'équipements intercommunaux qui permettent une certaine diversité dans les pratiques sportives, notamment à destination des scolaires (piscine, football, judo, tennis, etc.). En revanche, l'absence d'équipement culturel au rayonnement intercommunal voire départemental est identifiée comme un réel manque, par les élus, pour satisfaire les besoins et aspirations des habitants.

Concernant les jeunes du territoire, plus de la moitié d'entre eux¹⁰ est satisfaite de l'offre culturelle, sportive et de loisirs du territoire mais considère qu'elle pourrait encore être améliorée. Ils sont notamment en attente d'une offre ciblée jeunes et de lieux de vie et d'échanges, ce que les élus entendent aujourd'hui encore davantage développer.

L'ambition du renforcement de l'offre de services sur la CCCE, réside également dans le lien social qui peut être créé avec les habitants. Que cela soit par l'intermédiaire d'un projet de recyclerie communautaire permettant de valoriser les objets de seconde main, ou en mettant en place des formations pour les publics éloignés du numérique. Assurément, le contact de la population avec des associations et la rencontre des habitants entre eux, permettent de développer des services de proximité tout en contribuant à la cohésion sociale du territoire.

Pour répondre à cette deuxième orientation de l'axe 1, 5 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°6 : « Création d'un équipement culturel multimodal »
- Fiche action n°7 : « Mise en place d'une recyclerie communautaire »
- Fiche action n°8 : « Déploiement de parcs urbains, de structures sportives gratuites »
- Fiche action n°9 : « Accompagnement des populations aux usages numériques et inscription dans une démarche smart city »
- Fiche action n°10 : « Poursuite et développement du projet culturel communautaire »

¹⁰ Plate forme de concertation

5.2. Axe 2 – Un territoire d'hospitalité

La CCCE est reconnue pour son cadre de vie très qualitatif grâce, entre autres, à son positionnement transfrontalier, à son environnement naturel et agricole, à son patrimoine historique ainsi qu'aux nombreux équipements publics proposés à la population. Pour autant, malgré toutes ces qualités, peut-on considérer la CCCE comme un territoire accueillant et hospitalier ? Certaines franges de la population, particulièrement les plus précaires (étudiants, apprentis, jeunes actifs, familles monoparentales, personnes en recherche d'emploi ou encore personnes âgées en situation d'isolement) peuvent se sentir exclues de ce cadre de vie qualitatif.

Les faiblesses du territoire identifiées telles que : les prix très élevés du foncier dignes d'une grande métropole, la très faible part de logements sociaux (2,6% sur la CCCE contre 16% en moyenne en France), ainsi que des biens immobiliers inadaptés aux populations modestes et aux jeunes travailleurs, empêchent de faire profiter à tous des avantages du territoire.

En réservant majoritairement son territoire à une population de type aisé et familial, la CCCE subit des effets pervers qui impactent directement les habitants. Parmi ces effets pervers, figure la problématique de recrutement de la main d'œuvre locale. Les employeurs de la CCCE éprouvent de grandes difficultés à embaucher une main d'œuvre de proximité particulièrement pour les activités primaires et secondaires aux salaires parfois modestes, qui ne permettent pas aux salariés de se loger sur place en raison des prix de l'immobilier ou de la très faible offre en logements de petite surface. Les salariés venant de l'extérieur du territoire préfèrent s'orienter vers le Luxembourg proposant des salaires plus attractifs.

Sur le long terme, dans un contexte de population vieillissante, l'incapacité à recruter sur le territoire questionnera l'économie résidentielle de la CCCE et in fine le niveau de services proposé à la population. Il s'agit donc pour la CCCE de proposer des politiques publiques favorisant l'installation et le maintien d'habitants qui ne bénéficient pas du pouvoir d'achat et du niveau de vie des travailleurs frontaliers, alors même que ces derniers contribuent au fonctionnement du territoire, par les emplois de service ou de production qu'ils occupent.

Par ailleurs, l'enrichissement des habitants travaillant au Luxembourg et l'uniformisation sociale qui en découle questionnent la capacité des nouveaux habitants ne disposant pas du même capital économique à s'intégrer. Les ménages de la CCCE entretiennent de plus en plus un rapport « dortoir » avec le territoire qui servirait uniquement de lieu d'habitation. L'accès aux services et la vie sociale des habitants s'effectuant de plus en plus sur les territoires voisins, comment garantir une cohésion sociale et un sentiment d'appartenance au territoire ? Les élus et les représentants associatifs constatent les difficultés de mobilisation de la population lorsque sont organisés des temps d'animation et de vie associative. L'action publique locale de la CCCE doit dès lors être proactive pour lutter contre ce phénomène et promouvoir le vivre-ensemble en impliquant au quotidien les habitants dans leur vie citoyenne.

Enfin, une attention particulière doit être accordée à la jeunesse afin que cette dernière découvre et apprécie les qualités de son territoire, mais aussi qu'elle puisse se projeter à long terme afin d'éviter une fuite vers les espaces voisins. A ce titre, les travaux de concertation avec les jeunes menés dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet de territoire ont été très instructifs. Les jeunes demandent à être écoutés par les institutions locales afin de pouvoir s'exprimer sur leurs attentes. Le projet de territoire doit y répondre.

5.2.1. Permettre des parcours résidentiels supports de mixité et favorisant l'emploi local

La diversification de l'habitat est un enjeu majeur que ce premier axe stratégique entend relever. Il est important de rompre avec le modèle actuel qui exclut de fait toute une partie d'une population qui pourrait être utile au territoire, au maintien de ses services. Au-delà des actifs, c'est aussi la question des personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population avéré par les chiffres de l'INSEE. Si le territoire de la CCCE reste globalement jeune avec une croissance démographique dynamique, il n'échappe pas à la tendance nationale de vieillissement. La CCCE doit être en mesure d'anticiper ce phénomène démographique en offrant des solutions d'hébergement pour éviter l'isolement des personnes âgées et leur précarisation.

La CCCE doit s'efforcer de proposer des parcours résidentiels pour toutes les étapes de la vie (jeunesse, étudiants, jeunes travailleurs, familles, retraités, etc.) répondant à différents besoins.

La diversité des parcours résidentiels, c'est aussi des parcours immobiliers à destination des entreprises. Il faut pouvoir offrir des solutions adaptées pour permettre le développement économique, à différents types et tailles d'entreprises et d'activités. Des premières initiatives ont été engagées pour proposer des solutions de logements abordables et transitoires aux jeunes actifs, via notamment une réflexion engagée depuis fin 2021 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs. L'objectif est de pérenniser ces actions, de les renforcer et de les diversifier.

La CCCE connaît aussi un phénomène d'aspiration des actifs par le Luxembourg qui propose des salaires plus attractifs. Près de la moitié des jeunes de la CCCE envisage de trouver un emploi en Allemagne ou au Luxembourg. La CCCE travaille ainsi à maintenir la dynamique économique du territoire et donc les emplois locaux.

Pour répondre à cette première orientation de l'axe 2, 2 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°10 : « Développement d'une offre de logements accessibles à des actifs travaillant sur le territoire »
- Fiche action n°11 : « Création d'un pôle entrepreneurial »

5.2.2. Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion et de vivre ensemble

L'accueil de nouveaux habitants au mode de vie et au profil sociologique différents implique une démarche proactive de la puissance publique pour l'intégration de ces derniers dans la vie sociale locale et pour permettre la coexistence entre les anciennes et nouvelles populations. Les modes de vie des habitants ont évolué passant d'une sociologie et des relations humaines de nature rurale, à des attentes plus urbaines en matière d'offre de services. Les nouveaux habitants de la CCCE ont donc des attentes fortes en matière d'animation et de vie associative. Toutefois, la logique de « consommation » n'est pas nécessairement synonyme d'un engagement bénévole des nouveaux habitants au sein des associations et de la vie locale. Par conséquent, la CCCE, par l'intermédiaire de certaines associations, éprouve des difficultés à mobiliser les habitants. L'engagement associatif et citoyen des habitants est ainsi un mouvement que la CCCE souhaite soutenir, toujours dans une logique de solidarité et de cohabitation harmonieuse entre les habitants. La CCCE affirme son ambition d'être un territoire d'inclusion où chacun peut trouver sa place dans une communauté.

Pour répondre à cette deuxième orientation de l'axe 2, 2 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°12 : « Création d'un chantier d'insertion »
- Fiche action n°13 : « Poursuivre le soutien à la vie associative »

5.2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

La jeunesse constitue une préoccupation centrale de la CCCE qui a mené une large concertation dans le cadre de ce projet de territoire pour recueillir son avis et ses propositions afin d'améliorer sa place et son rôle dans l'espace public. La CCCE a déjà largement contribué dans le passé au cadre de vie des jeunes avec de nombreux installations sportives et équipements publics en leur faveur. Malgré le déploiement de ces infrastructures, seulement 38% des jeunes se voient vivre plus tard sur le territoire¹¹. La qualité de la perception du territoire par la jeunesse est essentielle, la CCCE doit mettre en œuvre les conditions permettant aux jeunes de s'attacher au territoire et de s'y inscrire durablement en envisageant d'y travailler, d'y vivre et d'y prospérer.

Par ailleurs, plus d'un tiers des jeunes font partie d'une association ou sont engagés dans un service civique, ce qui est un taux remarquablement élevé. Parmi ceux qui ne sont pas engagés, 74% ne trouvent pas de domaines qui les attirent personnellement. D'autre part, plus de la moitié des jeunes considèrent que la jeunesse du territoire est plutôt peu considérée dans les projets de l'intercommunalité. Alors que manque-t-il aux jeunes pour s'engager ?

La CCCE entend répondre à cette question et ainsi œuvrer pour impliquer davantage les jeunes dans leur vie citoyenne et devenir acteurs et ambassadeurs de leur territoire. La CCCE doit leur offrir des espaces d'accueil et d'expression communs pour qu'ils contribuent au débat public local et qu'ils fassent part de leurs attentes, de leurs problèmes, des manques perçus et de leurs besoins pour vivre de façon plus épanouie et collective sur le territoire. Les jeunes attendent d'être écoutés et pris en compte. Tout l'enjeu ici est de créer les bonnes portes d'entrée, en créant des cadres d'actions à la fois souples pour laisser place à la créativité et à la liberté de choix mais aussi structurés pour les accompagner. S'appuyer sur l'effet de groupe et participer à des actions concrètes sont aussi d'autres leviers à mobiliser pour donner envie aux jeunes de participer.

Pour répondre à cette troisième orientation de l'axe 2, 3 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°14 : « Organisation d'un conseil communautaire jeune »
- Fiche action n°15 : « Mise en place d'un budget participatif jeunes »
- Fiche action n°16 : « Faciliter l'accès à des cellules d'écoute, notamment en direction des jeunes »

¹¹ Plateforme de concertation mai à septembre 2022

5.3. Axe 3 - Un territoire d'expérience(s)

Le territoire de la CCCE bénéficie d'atouts indéniables, que ce soit par sa localisation géographique, au sein de bassins de consommation transfrontaliers, ou grâce à son patrimoine vernaculaire socle de son identité locale dans un cadre paysager préservé marqué par l'héritage agricole et des espaces vallonnés incarnant le charme des campagnes mosellanes. Au-delà de ses atouts environnementaux, la CCCE propose à ses habitants des équipements sportifs en nombre et pour certains singuliers (stand de tir, piscine, golf).

Pour autant, le territoire, en raison des effets d'aspiration du Luxembourg, mais aussi par manque de disponibilité foncière, n'est pas reconnu comme un territoire d'entrepreneuriat et d'expérimentation avec des entreprises locales qui souffrent de la concurrence du Luxembourg pour attirer et maintenir une main d'œuvre nécessaire à leur fonctionnement et à leur pérennité.

Face à ces éléments de constats et d'enjeux, le projet de territoire veut promouvoir la notion d'expérience, comme un axe structurant du développement du territoire. L'expérience recouvre plusieurs dimensions :

- Sur le plan touristique, d'abord, il s'agit de structurer une offre, culturelle, sportive, patrimoniale, qui permette d'offrir des « expériences » singulières et inédites aux habitants du territoire mais aussi aux personnes de passage. Sans inscrire le territoire dans le créneau du tourisme de masse, pour lequel le potentiel semble insuffisant, il s'agit néanmoins de rendre visible et lisible le territoire, redonner de l'attractivité et attirer un peu plus longtemps ou tout simplement un peu plus de touristes. Le créneau est à la fois le slow tourisme, tout en apportant des réponses aux nouvelles aspirations des consommateurs dans le domaine : des séjours plus courts, mais intenses, avec une offre diversifiée pouvant satisfaire différentes catégories : jeunes, familles, personnes âgées.
- Sur le plan du développement économique, l'expérience prend le sens de rendre possible le développement de l'innovation, de redonner le goût à l'esprit d'entreprendre. Le territoire a encore les moyens de soutenir et d'explorer des nouveaux modèles économiques, des activités, des innovations qui peuvent relever notamment de la transition écologique et énergétique. Il faut faire de la lutte contre le changement climatique, et son pendant, la sobriété, une pierre angulaire du futur développement économique.
- Enfin, l'expérience peut aussi s'entendre comme de l'exemplarité. Là aussi, la CCCE a les moyens de faire plus et de faire mieux, d'être particulièrement exemplaire en matière de transitions.

5.3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

La CCCE, de par la qualité paysagère de son territoire, son histoire riche et ses nombreux services récréatifs proposés à la population, dispose de solides atouts pour la valorisation et le développement de ses activités touristiques.

Le potentiel touristique de la CCCE s'inscrit dans un ensemble plus large puisque le département mosellan a pris l'initiative de proposer un parcours touristique de 46 kilomètres, constituant désormais la Route des vins de Moselle. A l'échelle de la CCCE, l'intégration récente en janvier 2022 des deux Communes Contz-les-Bains et Haute-Kontz a permis l'accueil de deux vigneron sur le territoire : Domaine Mur du Cloître et Domaine Sontag labellisés AOP et reconnus pour leur savoir-faire.

Le territoire de la CCCE dispose par ailleurs d'une offre touristique variée en matière de loisirs. Parmi les activités de loisirs les plus emblématiques, on peut noter : le cyclotourisme avec la préfiguration d'itinéraires dans le schéma directeur cyclable qui été voté en 2022 par les élus de la CCCE, le lancement en 2020 d'une application interactive de découverte du territoire Baludik, la création d'une Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande, couplée à une programmation grand public toute l'année sur toutes les thématiques nature, un Eurostand de tir qui accueillera en 2024 les entrainements des Jeux Olympiques de Paris, un espace nautique Cap vert ou encore le golf de Preisch qui peuvent être les supports d'événements/partenariats.

La CCCE compte également un village de caractère reconnu nationalement : Rodemack, classé « Plus beau village de France », dominé par la Citadelle, propriété de la CCCE. Le site a vocation à devenir l'un des phares touristiques du territoire à partir duquel des circuits de découverte pourront être proposés.

Pour soutenir ces différentes activités, la CCCE doit développer une offre hôtelière qui soit à la hauteur de ses atouts. Si le territoire se caractérise aujourd'hui par une prédominance du tourisme d'affaires du fait de sa proximité avec le Luxembourg ou encore de l'activité liée au CNPE, de nouveaux projets d'hôtels sont en cours de réflexion permettant aux touristes de séjourner plus longtemps et découvrir toutes les qualités et les savoir-faire de la CCCE.

Pour répondre à la première orientation de cet axe 3, 4 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°17 : « Participer au développement de structures hôtelières sur le territoire »
- Fiche action n°18 : « Développement de l'offre touristique connotée loisirs »
- Fiche action n°19 : « Développement et promotion de parcours thématiques de découverte »
- Fiche action n°20 : « Définir la vocation et la mise en tourisme de la Citadelle à Rodemack »

5.3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

La capacité d'un territoire à se réinventer, à évoluer et donc à s'adapter aux évolutions économiques de la société, repose sur le soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation de ses entreprises. Ce soutien permet de redynamiser l'activité économique du territoire et participe localement au développement de nouvelles activités. L'enjeu pour la CCCE est de ne pas reposer uniquement sur la mono-industrie du CNPE et de diversifier ses filières pour préparer l'avenir et être préparée aux chocs économiques exogènes. Soutenir l'esprit d'entreprendre et l'innovation, c'est détecter des porteurs de projets et rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs/repreneurs.

Ce soutien doit concerner toutes les activités économiques de la CCCE, de l'industrie à l'agriculture en passant par le commerce et l'artisanat. La CCCE doit se positionner comme un acteur facilitateur pour les entreprises, en favorisant l'accès à l'offre d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise, et en augmentant la part des entrepreneurs informés, accompagnés et financés dans leur projet de création, reprise et développement d'entreprise.

Pour répondre à la deuxième orientation de cet axe 3, 3 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°21 : « Définition d'un projet d'expertise industrielle et favoriser l'émergence de l'écosystème ad hoc »
- Fiche action n°22 : « Soutien à l'agriculture : accompagnement à la diversification et à la reconversion des exploitations agricoles »
- Fiche action n°23 : « Mise en valeur et animation du réseau d'entreprises du territoire »

5.4. Axe 4 - Un territoire engagé

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire la CCCE a associé étroitement le Conseil de développement pour disposer du regard de ses membres sur la stratégie et le plan d'actions envisagés. De cette concertation est ressortie la nécessité d'affirmer la vision environnementale de la CCCE, et d'afficher les engagements permettant de garantir aux générations futures un cadre de vie soutenable dans un contexte de réchauffement climatique, de raréfaction et de vulnérabilité des ressources naturelles.

La CCCE est un territoire reconnu pour ses zones humides alimentées par les nappes de la Moselle et ses forêts domaniales de feuillus comme celle de la Garche qui constituent des puits à carbone et recèlent une riche biodiversité qui participe au cadre de vie naturel qualitatif du territoire.

La CCCE doit être proactive pour préserver ses atouts naturels qui sont menacés par des évolutions climatiques très marquées sur le territoire. Réputés pour leur climat rude et humide, les territoires mosellans comme celui de la CCCE connaissent un radoucissement significatif de leurs températures avec moins de jours de gel en hiver et davantage de jours caniculaires en été. La pluviométrie a sensiblement évolué puisque la Moselle a toujours été considérée comme un territoire d'eau et particulièrement la CCCE. Cette ressource en eau abondante a permis, entre autres, l'installation du CNPE ou encore une agriculture diversifiée qui reposent sur l'utilisation de cette ressource pour leur activité. Toutefois, la CCCE a connu des sécheresses répétées ces dernières décennies, avec une année 2022 particulièrement marquante en raison de niveaux de précipitations estivales historiquement bas. Les nappes ne parviennent plus à se remplir comme autrefois et la vigilance dans la gestion de la ressource eau doit être redoublée.

La forêt est également une ressource importante du territoire et marque de son empreinte les paysages de la CCCE. La forêt est tout à la fois une ressource : patrimoniale, écologique, économique, ou encore récréative. Les habitants sont attachés à cet espace reposant pour pratiquer leurs loisirs et qui évolue au fil des saisons. En matière de production de bois, les forêts du territoire ont une qualité et une productivité exceptionnelles, à l'image de la forêt domaniale de Garche qui est gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

La forêt est hélas menacée par de nombreux dangers : les arbres s'affaiblissent de manière inquiétante, 7 des 10 essences principales du territoire meurent (victimes de sécheresse, maladies, agressions d'insectes, incendies). Sa préservation appelle une vigilance majeure et des actions doivent s'inscrire sur le très long terme. Il s'agit aujourd'hui de replanter des essences qui puissent s'adapter au climat futur et d'améliorer l'entretien des forêts dans une logique de prévention des incendies. Ce volet de protection contre les incendies appellera notamment des aménagements (dégager les passages nécessaires pour les services d'intervention, débroussaillage, etc.).

Si la CCCE ne dispose pas de toutes les compétences en matière de gestion des ressources naturelles, elle est un acteur incontournable pour la sensibilisation du grand public à ces enjeux. Elle est également en première ligne pour fédérer les différents acteurs autour des problématiques environnementales et participer ainsi à l'émergence de solutions co-construites.

5.4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Le territoire de la CCCE est riche en ressources naturelles comme en témoignent ses paysages composés de petites collines verdoyantes, propices à offrir des vues dégagées sur les espaces

forestiers préservés et les ruisseaux alimentant le cours de la Moselle. Cependant, le changement climatique menace cet équilibre fragile. Le Schéma Régional Climat Air Energie de Lorraine, approuvé en 2012, avait déjà démontré que l'évolution possible des températures moyennes en Lorraine serait de +3,6°C en 2080 avec +5 en été. Pour faire face à ce défi, la CCCE doit anticiper dès à présent ces changements sur les milieux en préservant et en valorisant autant que possible les ressources du territoire.

La forêt, les rivières, les espaces agricoles structurent la dimension paysagère de la CCCE, tout comme les villages authentiques et les bâtiments industriels emblématiques comme le CNPE. En protégeant les milieux naturels, en rénovant le bâti historique et en limitant les extensions urbaines qui uniformisent le paysage (lotissements, entrepôts logistiques, etc) la CCCE bonifiera son identité locale qui constitue le socle de son attractivité et de sa qualité de vie et sauvegardera ses espaces naturels et agricoles, essentiels pour la lutte contre le dérèglement climatique.

Pour répondre à la première orientation de cet axe 4, 3 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°24 : « Préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau »
- Fiche action n°25 : « Mise en place d'une politique forestière locale : aménagements et gestion »
- Fiche action n°26 : « Agir en faveur de la préservation des paysages et de l'identité locale »

5.4.2. Impulser des transitions énergétique, climatique et environnementale

La transition passe par des changements de comportements que la CCCE peut orienter et accompagner au travers de ses politiques publiques. Le traitement des déchets ménagers fait partie des secteurs les plus émetteurs de GES sur la CCCE et les habitants ont une production de déchets supérieure à la moyenne départementale. Ainsi, la CCCE doit travailler pour répondre à un triple objectif : réduire la quantité de déchets produite par les habitants, améliorer le pourcentage de déchets recyclés et communiquer auprès de la population pour limiter leur impact sur la production de déchets. L'accompagnement de la population passe également par l'éducation aux enjeux environnementaux. Pour cela, la CCCE a un projet ambitieux de création d'une Maison de la Nature et du Tourisme qui permettra, sur un site naturel unique, de sensibiliser les habitants et la jeunesse à la nécessité de protéger les biotopes et zones humides qui composent le territoire. Enfin, les entreprises sont également en première ligne et des acteurs incontournables pour minimiser l'impact environnemental de leur activité. La CCCE les accompagne au quotidien en proposant de multiples aides pour des modèles économiques plus soutenables et plus rentables dans un contexte de forte inflation des prix des matières premières.

Pour répondre à la deuxième orientation de cet axe 4, 3 fiches actions ont été identifiées, leur contenu exhaustif est classé dans les annexes du présent document :

- Fiche action n°27 : « Adapter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au niveau communautaire avec des objectifs territorialisés »
- Fiche action n°28 : « Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un équipement phare de la CCCE »
- Fiche action n°29 : « Transition énergétique des entreprises »

Annexes

Annexe 1 – Les fiches actions détaillées

Annexe 2 – Les fiches diagnostic

Annexe 3 – Le bilan de la concertation

Annexe 1 – Les fiches actions détaillées



FICHE ACTION n° 1 :

Mise en place de voies dédiées à l'offre de transport en commun

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Avec plus de 70% de sa population active qui travaille au Luxembourg, auxquels s'ajoutent les travailleurs des autres territoires, la CCCE subit fortement les conséquences liées aux déplacements pendulaires transfrontaliers, qu'ils soient locaux ou traversants.</p> <p>Les principaux axes routiers transfrontaliers (A31, D651, D58, D1) sont très congestionnés induisant de fortes variations pour les temps de parcours domicile-travail : Thionville – Luxembourg en voiture : 40 minutes en heure creuse / 1h45 en heure de pointe.</p> <p>Cette situation s'explique aussi par une prédominance de l'usage de la voiture pour effectuer ces déplacements dans un territoire rural où 94% des ménages possèdent au moins une voiture et qui offre actuellement peu d'alternatives en transports en commun (TC).</p> <p>Cette congestion sur les axes routiers transfrontaliers est responsable de nombreuses externalités négatives :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pollution atmosphérique avec une surexposition aux polluants des populations vivant à proximité des axes routiers ;• Nuisances sonores pour les populations riveraines ;• Coûts économiques (rallongement des délais de livraison des marchandises, retards salariés, etc) ;• Santé des salariés et risques accidentels avec des trajets domicile-travail de longue durée soumis à de forts aléas. <p>Alors que le Grand-Duché du Luxembourg accueille plus d'un millier de nouveaux travailleurs venus de France chaque année, l'axe RD 653 a pu bénéficier dès l'année 2016 de la mise en place d'une ligne de cars transfrontaliers organisée et financée par le Grand-Duché du Luxembourg.</p> <p>Depuis le 1er juillet 2021, la CCCE a pris la compétence « Mobilité » et souhaite développer un projet de voies dédiées aux transports en commun et aux mobilités douces le long de la RD 653 entre Hettange-Grande et Évrange.</p> <p>D'autres projets de voies dédiées aux transports en commun sont aussi à l'étude sur les axes RD15 et RD1. L'objectif visé par la CCCE vis-à-vis de ces infrastructures n'est pas de porter la mise en place d'un projet de Car à Haut Niveau de Service (CHNS) disposant d'un matériel spécifique, mais bien de faciliter la circulation de l'ensemble des cars qui y circulent déjà.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Report modal de la voiture vers l'usage des transports en commun• Réduction de la pollution atmosphérique et des émissions routières de GES• Fiabilité des temps de parcours TC avec l'usage exclusif de voies dédiées• Sécurité des habitants dans les Communes en heure de pointe du matin et du soir (notamment les enfants se rendant ou revenant de l'école)• Sécurité des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail• Réduction des coûts de déplacements domicile-travail
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'attractivité et la performance de l'offre de transport existante afin de la rendre compétitive pour les usagers frontaliers par rapport à un usage individuel de la voiture• Réduire et fiabiliser le temps de parcours des usagers pour effectuer leurs déplacements domicile-travail en limitant les situations de retard inhérentes aux conditions du trafic automobile• Fiabiliser l'usage des TC• Compléter l'aménagement des voies dédiées aux transports en commun par l'aménagement parallèle systématique de voies vertes



FICHE ACTION n° 1 :

Mise en place de voies dédiées à l'offre de transport en commun

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Détail de l'action	<p>Fiche action intégrant les 3 axes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Hettange-Grande – Frisange (RD653)→ Hettange-Grande – Volmerange (RD15)→ Thionville – Mondorff (RD1) <p>L'axe qui est aujourd'hui le plus avancé est la liaison Hettange-Grande –Frisange, avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le lancement des études de sol le long de la RD653 et des estimations chiffrées avec la CCCE, le CD57, et l'Etat sont en cours pour obtenir les financements et autorisations.• L'élargissement de la voirie est nécessaire avec une convention avec Etat qui est en cours de rédaction. Des millions d'euros sont à prévoir pour financer les opérations d'aménagement. <p>Sont ainsi recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'amélioration de l'attractivité et de la performance de l'offre de transport existante afin de la rendre compétitive pour les usagers frontaliers issus de l'aire urbaine de Thionville et travaillant au Grand-Duché du Luxembourg.• L'affirmation, lors de travaux ou de situations perturbées sur les infrastructures autoroutières et ferroviaires majeures, de l'efficacité des réseaux de transport concernés par le report ou le repli des flux transfrontaliers de passagers issus du Sud de l'aire urbaine de Thionville.
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Une première phase partenariale CCCE / CD57 avec :<ul style="list-style-type: none">→ Des études de conception routière ;→ Des études de faisabilité du projet ;→ Des recherches de financements→ Une organisation des concertations nécessaires.• Une seconde phase concernant la partie opérationnelle. Elle englobera les dossiers de consultation des entreprises et la maîtrise d'œuvre des travaux.• Les deux phases seront réalisées par le Département de la Moselle en tant que maître d'ouvrage, et par le Service Etudes Grands Travaux (DPAT-DRM-SDIR) pour la maîtrise d'œuvre.• La CCCE sera membre du comité de pilotage et financera à hauteur de 50% les études de la première phase.• Les débuts des travaux pour l'axe Hettange-Grande – Frisange sont prévus en 2025/2026. Les deux autres axes identifiés sont en cours d'arbitrages politiques.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Etat Luxembourgeois• DDT 57• DREAL Grand Est• Conseil Départemental de Moselle• Région Grand Est• Concessionnaire autoroutier (SANEF Albertis)• Fonds Européens



FICHE ACTION n° 1 :

Mise en place de voies dédiées à l'offre de transports en commun

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Budget alloué	<p>Prix estimatifs (2022) des 3 axes identifiés pour accueillir des voies dédiées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Liaison Hettange-Frisange - Voie bus. Total voie bus + évitements : 16 M€ TTC• Liaison Cattenom - Mondorff - Voie bus. Total voie bus + évitements : 16,8 M€ TTC• Liaison Hettange-Volmerange - Voie bus. Total voie bus + évitements : 7,3 M€ TTC
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise des coûts d'aménagement de la voirie dans un contexte inflationniste des matières premières• Gestion des externalités négatives liées aux phases de travaux (accentuation des phénomènes de congestion)• Mécontentement des populations avec un renforcement de la congestion sur les axes dédiés à la voiture• Contraintes environnementales (ZAN/ compensations) pour extension de la voirie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de comptages sur la voirie voiture pour estimer l'évolution du trafic• Enquête taux de remplissage des cars qui seront utilisés pour connaître évolution de la fréquentation TC• Etudes congestion routière• Evolution pollution atmosphérique avec ATMO Grand Est



FICHE ACTION N°2 : Développement du covoiturage

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

CADRAGE

Contexte et historique	<p>En 2019, on comptait 2 parkings de covoiturage sur le périmètre de la CCCE : un parking de 83 places à Kanfen et un parking de 50 places à Mondorff.</p> <p>En 2019-2020, la CCCE a réalisé, via le bureau d'études Lee Sorméa, une étude mobilité destinée à apporter des réponses aux enjeux cruciaux des déplacements sur le territoire. Parmi les actions définies, deux portaient sur le covoiturage :</p> <ul style="list-style-type: none">→ « Déploiement de parkings de covoiturage »→ « Déploiement de lignes de covoiturage dynamique » <p>La CCCE s'est saisie de la compétence « Mobilité » depuis le 1^{er} juillet 2021, et compte le développement du covoiturage parmi ses objectifs dans ce domaine.</p> <p>Déploiement de parkings de covoiturage</p> <p>Les parkings sont des zones de rencontre pour les covoitureurs faciles d'accès permettant de stationner les véhicules en toute sécurité. Ils incitent également au covoiturage spontané. Dans l'idée d'optimiser la gestion du temps des usagers, des services de conciergerie peuvent être proposés sur l'emprise des parkings. Le choix du type de service doit se faire en prenant en compte les besoins des usagers.</p> <p>Déploiement de lignes de covoiturage dynamique</p> <p>Le principe du covoiturage dynamique est de mettre à disposition des habitants un système de covoiturage en temps réel, qui permet à chacun de trouver un conducteur ou des passagers, qui participeront aux frais de transport. L'originalité du système est que celui-ci réagit en temps réel et de façon dynamique puisque il est possible de trouver un « covoitureur », de façon classique, au moment de son départ, mais également lorsqu'un conducteur se trouve déjà sur la route. La CCCE soutient et fait la promotion de l'ensemble des démarches publiques ou privées destinées à favoriser le covoiturage.</p> <p>En décembre 2020, la CCCE a inauguré un premier P+R à Roussy-le-Village. Accessible au covoiturage, il est avant tout destiné à faciliter le report modal vers les transports en commun et bénéficie d'une desserte par le réseau de cars luxembourgeois RGTR.</p> <p>Ces initiatives sont très soutenues par les habitants et les entreprises (ex : CNPE) qui sont demandeurs d'infrastructures et de services liés au covoiturage (ligne dédiées et mise en relation des usagers)</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Décongestion de la voirie routière
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Minimiser les impacts de l'autosolisme• Mettre en place des conditions d'organisation favorables et souples à la pratique du covoiturage• Désengorger les axes routiers le plus en amont des nœuds d'embouteillage



FICHE ACTION N°2 : Développement du covoiturage

Axe 1: Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Détail de l'action

- Plusieurs sites ont été proposés dans la stratégie de mobilité :
 - 1 parking à Cattenom : 50 places en complément de l'offre existante avec le parking du Casino ;
 - 1 parking sur la ZAC du triangle de Kanfen : 100 places ;
 - 1 parking positionné avant l'entrée de Hettange-Grande : 500 places.
- D'autres sites pourront également être aménagés à ces fins selon les opportunités offertes par les différents gestionnaires de voirie, comme celui du parking situé sur la commune de Kanfen ; qui dessert Entringe et dont la réalisation est prévue pour 2023.
- 4 lignes potentielles de covoiturage ont été identifiées dans la stratégie de mobilité, avec :
 - Ligne 1 : Centre Hettange-Grande / Sortie Hettange-Grande / P+R Roussy-le-Village / Luxembourg
 - Ligne 2 : Manom / Cattenom Gendarmerie / Sentsich / Fixem / Beyren-lès-Sierck / Mondorff / Luxembourg
 - Ligne 3 : Gare Thionville / Vital Park / Kanfen / Volmerange-les-Mines / Luxembourg
 - Ligne 4 : Gare de Thionville / Gare d'Hettange-Grande / Kanfen / A31 / Luxembourg. La ligne 4 avait été proposée à titre d'expérimentation.

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel

- Pour la courte et moyenne distance, covoiturer en se retrouvant sur une aire de covoiturage ne correspond pas à la pratique la plus répandue. Elle concernerait environ ¼ des covoitureurs (estimations ADEME).
- Pour autant, constituer un réseau d'aires cohérent à l'échelle de la CCCE est utile à plusieurs égards, cela permet :
- d'encadrer la pratique et d'éviter du stationnement dangereux et la présence de voitures ventouses dans de petits parkings à vocation commerciale ;
 - d'assurer la promotion du covoiturage en l'installant dans le paysage visuel des automobilistes, sur leurs trajets quotidiens, avec une signalétique visible et homogène ;
 - de rassurer et d'encourager l'ensemble des usagers ; une aire de covoiturage pleine, c'est un signal positif envoyé à tout le monde sur le bien-fondé de l'utilité de ce service.
- En 2022, la CCCE a identifié les fonciers qui seront utilisés pour l'aménagement des 4 parkings de covoiturage. Des actions d'aménagement de la voirie et de la signalisation seront à prévoir avec :
- Signalisation de jalonnement
 - Signalisation de localisation
 - Le traitement des points de dépose ou reprise
 - Le revêtement et le marquage au sol
 - L'éclairage
 - Le mobilier urbain
 - Le stationnement vélo
 - L'abri voyageur
 - L'éventuel équipement en bornes de rechargement
- Concernant la création de lignes de covoiturage dynamiques, il est estimé que la mise en place d'une ligne se déroule sur 1 à 2 ans (cf. stratégie de mobilité de la CCCE). A ces fins, la CCCE s'appuie notamment sur les démarches institutionnelles déjà existantes ainsi que sur la promotion des démarches innovantes initiées dans le domaine marchand.



FICHE ACTION N°2 :
Développement du covoiturage
Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• FEADER• Luxembourg• Enseignes commerciales• DDT 57• DREAL Grand Est• Communes concernées par les ouvrages• Appel à manifestations d'intérêt (AMI) « France Mobilités : territoires de nouvelles mobilités durables »
Budget alloué	<p>Budget global de la CCCE pour la construction des 4 parkings pré-identifiés : 1,4 M€ (4000€/place)</p> <p>→ 130 k€ HT - ligne de covoiturage de 10 arrêts (équipé en PMV) → 10 à 15 k€ pour une ligne de covoiturage sans équipements</p> <p>Potentielle mobilisation du Fonds vert du gouvernement avec 50M€ en 2023 pour soutenir les collectivités dans leurs projets de développement d'infrastructures de covoiturage. Potentielle participation du Grand Duché du Luxembourg.</p>
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Consommateur d'espace• Equipements de jalonnement et de mise en sécurité à prévoir• Entretien du parking à prévoir• Gestion du stationnement « sauvage » aux abords du parking• Tarification de la prestation de rechargement des bornes électriques
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de covoitureurs utilisant les lignes de covoiturage dynamique• Nombre de places de parking dédiées au covoiturage



FICHE ACTION N°3 : Création de parkings sécurisés pour les vélos Axe 1 : Un territoire à haut niveau de services

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Selon le diagnostic mobilité réalisé par la CCCE en 2019-2020, peu d'actifs (- de 5%) utilisent le vélo pour se rendre en gare. Pourtant, les enquêtes qualitatives réalisées sur le report vers un autre mode de transport que la voiture ont démontré que la pratique du vélo était la plus envisagée par les habitants avec l'utilisation des transports en commun (TC). Ce consensus des habitants sur l'alternative du vélo est néanmoins freiné par plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Les conditions météorologiques sur le territoire qui peuvent limiter l'utilisation à 6 mois dans l'année ;→ La topographie très vallonnée de la CCCE ne facilitant pas la pratique, difficulté qui peut être surmontée grâce aux vélos à assistance électrique (VAE) ;→ La crainte d'une dégradation ou du vol des vélos en l'absence de stationnements sécurisés. <p>Il existe ainsi un réel potentiel du report modal vers la pratique du vélo dans la CCCE mais un potentiel qui peut être freiné par l'absence de sécurisation du stationnement cyclable à proximité des lieux d'intermodalité et des équipements publics.</p> <p>Le déploiement d'infrastructures dédiées au stationnement cyclable est une composante essentielle dans la mise en œuvre de politiques cyclables pour favoriser le rabattement vers les réseaux de transports en commun (intermodalité vélo/train et vélo/bus notamment), offrir des conditions de stationnement sécurisées pour les utilisateurs.</p> <p>L'offre en la matière sur le territoire de la CCCE est plutôt limitée et mal identifiée (P+R à Roussy-le-Village, gare de Volmerange-les-Mines par exemple).</p> <p>Le décret n°2022 930 du 25 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments crée l'obligation d'équiper l'ensemble des infrastructures offrant au moins 10 places de stationnement en stationnement vélo sécurisé.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Pérennisation et développement de la pratique du vélo• Sécurisation de la pratique du vélo• Amélioration du cadre de vie• Intermodalité des modes de transports• Tourisme à vélo
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Etoffer l'offre de stationnement dans les centres-villes / centres-bourgs, dans les pôles d'échanges multimodaux et à proximité des équipements communautaires• Sécuriser les stationnements vélo communautaires• Promouvoir l'usage touristique du vélo• Faire évoluer la part modale du vélo dans les déplacements de la CCCE de 1% à 3% en 10 ans.



FICHE ACTION N°3 :

Création de parkings sécurisés pour les vélos

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de services

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Détail de l'action	<p>La politique cyclable de la CCCE devra permettre d'étoffer l'offre de stationnement dans les centres-villes/centres-bourgs, dans les pôles d'échanges multimodaux et à proximité des équipements communautaires.</p> <p>Le déploiement d'aires de mobilité destinées à l'accueil des usagers du réseau cyclable paraît également pertinent. Installées à proximité de carrefours cyclables ou sur des étapes stratégiques, elles offrent aux usagers la possibilité de se reposer (bancs) et de préparer la suite de leur parcours (panneaux reprenant la carte des itinéraires cyclables et des points d'intérêts accessibles sur le parcours)</p>
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">Le calendrier du schéma directeur cyclable de la CCCE a été validé en avril 2022 ;Au-delà de la création d'itinéraires, d'autres actions en faveur du développement de l'usage du vélo ont été identifiées :<ul style="list-style-type: none">→ Création d'aménagements dédiés au stationnement cyclable ;→ Créer un cycle communication/événementiel annuel ;→ Proposer des services liés au vélo (formation, location, réparation).La mise en œuvre de ces actions s'échelonne de 2023 à 2037 conformément au calendrier du schéma directeur cyclable de la CCCE.Concernant la création de parkings sécurisés, l'objectif est d'identifier les emplacements propices aux stationnements de vélos sécurisés à l'échelle communautaire et réfléchir à une implantation pertinente des stationnements qui soit homogène sur tout le territoire et non pas uniquement concentrée sur les hubs intermodaux.Pour l'implantation des stationnements, une distance inférieure à 30 m du site desservi est idéale. Une distance supérieure à 70 m risque de dissuader les cyclistes et d'entraîner soit des stationnements sauvages soit un renoncement à l'usage du vélo.Les arceaux de type pince-roue sont à proscrire, ne permettant pas d'attacher le cadre et une roue. Ces équipements présentent un risque élevé de vol et de dégradation (voilage des roues notamment) et ne permettent pas de stabiliser le vélo.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">CommunesRégion Grand EstSNCF Réseau (Un partenariat est en cours avec SNCF Réseau pour la halte ferroviaire de Hettange-Grande)Fédération des Usagers de la BicycletteALVEOLE +
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">300 000€ d'investissement pour l'année 2023 avec des créations d'emplacements sécurisés répartis de façon homogène sur le territoire de la CCCE.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">Porter à connaissance de la population ces équipements pour assurer leur utilisation ;Identifier des localisations pertinentes, qui soient le plus proche de la destination finale du cycliste et situées dans des lieux de passage pour limiter les risques de vol et de dégradation.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'emplacements dédiée au stationnement vélo crée (selon le type d'aménagement : arceaux, abri-vélo sécurisé,etc.)Evolution de la part modale du vélo



FICHE ACTION N°4 :

Mise en œuvre du schéma directeur

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Historique des études et projets cyclables sur la CCCE</p> <ul style="list-style-type: none">• En 2018, une étude CEREMA sur l'élaboration d'un schéma cyclable a été réalisée.• En 2019, Lee Sormea a élaboré en partenariat avec la CCCE un diagnostic mobilité et un plan d'actions ;• Le 1^{er} juillet 2021 la CCCE a pris la compétence AOM et a lancé une étude CODRA pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable communautaire ;• En novembre 2021, le Syndicat mixte des Transports Urbains de Thionville-Fensch (SITMU) a validé son propre schéma directeur cyclable celui de la CCCE s'inscrit en cohérence avec ce dernier ;• Le 12 avril 2022, le Conseil communautaire de la CCCE a approuvé le schéma directeur cyclable.• Le 7 septembre 2022, lancement d'études et de marchés pour le développement des premiers aménagements et des premiers itinéraires cyclables. <p>Chiffres clés sur la pratique du vélo sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none">• 1% des déplacements sont réalisés en vélo sur le territoire contre 75% en voiture ;• 66% des habitants possèdent un vélo, utilisé essentiellement pour des motifs de loisir. Fort potentiel de développement de l'usage du vélo en déplacement domicile-travail ;• 63% des sondés souhaitent la création d'itinéraires cyclables sécurisés et 67% se disent prêts à utiliser davantage le vélo.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Développement de l'offre cyclable ;• Sécurisation des itinéraires cyclables existants sur la CCCE ;• Développement d'un usage domicile-travail et loisir du vélo ;• Connexion avec la véloroute Voie Bleue pour capter le flux touristes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le réseau cyclable existant en résorbant les points durs et les discontinuités cyclables• Permettre la traversée du territoire et relier la CCCE aux territoires voisins en créant un réseau cyclable structurant• Relier les centralités et les pôles d'attractivité : zones d'emplois, ZAC, équipements culturels, sportifs et touristiques, commerces, services publics• Aménager et sécuriser le réseau cyclable pour inciter à l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien• Créer une « culture » du vélo en communiquant. Mettre en valeur le réseau, les initiatives et les événements dédiés au vélo• Créer un « système vélo » en développant des services associés et une politique d'accueil des flux cyclotouristiques
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• 4 itinéraires armatures ont été préfigurés dans le schéma directeur cyclables :<ul style="list-style-type: none">→ Itinéraire A (Cattenom – Koenigsmacker) ;→ Itinéraire B (Hettange – Grande-Evrance) ;→ Itinéraire F (Thionville – Cattenom) ;→ Itinéraire G (Hettange-Grande – Volmerange-les-Mines).• A cela s'ajoute un réseau secondaire permettant de renforcer l'armature ci-dessus et dont font partie les projets suivants, lancés dès l'année 2022 :



FICHE ACTION N°4 :

Mise en œuvre du schéma directeur cyclable

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.1. Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<ul style="list-style-type: none"> → Hettange-Grande (Avenue De Gaulle) <-> ZA Vital Park → Breistroff-la-Grande <-> P+R de Roussy-le-Village via Dodenom, → Volmerange-les-Mines <-> Rochonvillers via Escherange → Entrange <-> Zac de Cité Soetrich → Cattenom <-> Hettange-Grande (Gare/Soetrich) via Forêt domaniale de Garche → Rodemack <-> Mondorff via Halling/Himeling → 4 d'entre eux seront réalisés en 2023
MISE EN OEUVRE	
<p>Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel</p>	
<p>Partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds Mobilités Actives – Continuités cyclables (ADEME) • Le programme AVELO (ADEME) • Le Fonds Vert
<p>Budget alloué</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau armature est planifié à l'échéance 2036 pour un montant total estimé à plus de 7 000 000 € (hors répartition de la voirie et hors subvention).
<p>Contraintes et risques / points de blocages potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes techniques et coûts totaux d'aménagements difficilement maîtrisables particulièrement sur le temps long avec l'évolution des prix dans un contexte inflationniste (rachat d'emprises, travaux de nivellement et d'élargissement, création de la voie cyclable) • Concilier l'usage de la voirie entre les cyclistes et les automobilistes
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Kilomètres et nombre de pistes cyclables aménagées • Evolution de la part modale du vélo sur la CCCE



FICHE ACTION N°5: Création d'un équipement culturel

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>La CCCE est déjà dotée d'équipements intercommunaux qui permettent une grande diversité dans les pratiques sportives pour tous (natation, judo, tennis, handball, football, tir....) En revanche, l'absence d'équipement culturel au rayonnement intercommunal voire départemental est identifiée comme un réel manque pour satisfaire les besoins et aspirations des habitants.</p> <p>Lors des « Assises du territoire » de 2018, qui réunissaient des élus communautaires, communaux et des partenaires institutionnels et privés, l'opportunité de créer un nouvel équipement communautaire à vocation événementielle dans les domaines de la culture, du sport a été arrêtée comme axe de travail prioritaire.</p> <p>En 2020 -2021, une étude d'opportunité réalisée par KPMG-ENEIS a permis d'aboutir à la proposition de 3 scénarios :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Scénario 0 : Politique de fonds de concours fléchée vers les équipements municipaux les plus obsolètes→ Scénario 1 : Affirmation d'une politique sportive mieux définie→ Scénario 2 : Création d'un équipement culturel dont la vocation et les composantes sont à définir avec les animateurs et en lien avec l'affirmation d'une politique culturelle à l'échelle intercommunale→ Scénario 3 : Création d'un équipement communautaire à double vocation : le sport et l'événementiel <p>Le scénario 2 a été retenu par les élus.</p> <p>En janvier 2023, la CCCE a publié un marché pour une mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle. La remise des offres est prévue pour mars 2023.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Développement de l'offre culturelle de la CCCE• Accessibilité pour tous à la culture• Rayonnement du territoire et de ses acteurs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Affirmer les ambitions culturelles des élus communautaires• Déployer un outil innovant, en capacité d'offrir des conditions d'accueil optimales pour les publics et les artistes• Accueillir des formes artistiques qualitatives les plus diversifiées et larges possibles
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Les attendus :<ul style="list-style-type: none">→ Lieu faisant appel à une remarquable modernité et une singularité architecturale lui permettant de se distinguer des lieux ayant la même vocation→ Modularité à la fois dans les espaces scéniques (possibilité de travailler sur la hauteur, largeur, longueur de l'espace scénique) et dans les espaces d'accueil du public (configurations possibles : assis/assis-debout/débout)→ Jauge : entre 1000 et 1500 places assises→ Plateau 20MX30M entièrement amovible• Confort, fonctionnalité et praticité :<ul style="list-style-type: none">→ Le public doit pouvoir être accueilli de manière confortable dans les 3 configurations ci-dessus→ L'accès doit être aisé (depuis les parkings), les circulations aux abords et à l'intérieur doivent être fluides



FICHE ACTION N°5: Création d'un équipement culturel

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<ul style="list-style-type: none"> → Les conditions d'accès et d'utilisation doivent être simples et pratiques pour les utilisateurs, le personnel, le public, les artistes → La convivialité dans l'accueil du public demeure une valeur essentielle → Les espaces extérieurs (parvis, abords...) peuvent également être pensés comme ressources exploitables (arts de rue, concerts...) → Des espaces dédiés (salles de travail « associatives » cloisonnées, bureaux, loges, cuisine, douches, chambres ? , rangements, ...) <ul style="list-style-type: none"> • Studio d'enregistrement et de captation vidéo <ul style="list-style-type: none"> → Accueil de séminaires • Bibliothèque/Médiathèque <ul style="list-style-type: none"> → Auditorium de moindre taille (à préciser) • Espace multimédia, arts numériques <ul style="list-style-type: none"> → Salle modulable (réunions, répétitions ?...) → Projections (documentaire, films...) • Modularité 1000 à 1500 places.
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2023 : Publication de la consultation de mission de Programmation • Mars 2023 : Remise des offres • Avril 2023 : Désignation du programmiste • Octobre 2023 : Publication pour recrutement MOE • Juin 2024 : Jury et Choix MOE (Bureau contrôle, SPS, OPC, etc...) • Février 2025 : Fin de la mission du programmiste
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Portage 100% communautaire
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation : Entre 10 et 12 millions • Un budget estimatif a été demandé dans le cadre du marché de programmation
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Coût du projet particulièrement dans un contexte inflationniste des matières premières • Coûts de fonctionnement de l'équipement culturel • Adaptation de l'offre culturelle aux demandes de la population locale.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation de l'équipement culturel • Nombre de spectacles proposés • Nombre d'abonnements (permettant d'identifier les usagers réguliers)



FICHE ACTION N°6 : Mise en place d'une recyclerie communautaire

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Un espace de recyclerie communautaire a été inauguré le 26 septembre 2022 à l'occasion des semaines européennes du développement durable. Baptisé « Recytroc », il a rencontré, dès son ouverture, un succès important.</p> <p>Une recyclerie est une structure du réemploi, de la prévention et de la valorisation de déchets. Contrairement au terme « ressourcerie » qui est une marque déposée par le Réseau des ressourceries et qui est contraint à certains critères, le terme recyclerie est un terme générique.</p> <p>La recyclerie communautaire de la CCCE se situe sur le site de la déchèterie à Hettange-Grande.</p> <p>La zone de réemploi est constituée de 2 conteneurs maritimes et d'un espace abrité pour une surface au sol d'environ 66 m². Elle a été pensée comme une installation durable mais la pérennité de son existence n'a pas encore été confirmée par les élus communautaires.</p> <p>A ce jour, les appareils électroniques et électriques et les déchets diffus spécifiques (produits ménagers dangereux) sont exclus de la recyclerie.</p> <p>3 associations sont partenaires de la CCCE pour récupérer du matériel suivant les besoins.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des émissions de GES liées au traitement des déchets et à la production de matériel neuf.• Réutilisation du matériel d'occasion.• Lien social• Pouvoir d'achat des habitants de la CCCE.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Récupérer du matériel encore fonctionnel dont l'accès est libre aux résidents du territoire et des EPCI voisins• Réduire la quantité de déchets des habitants de la CCCE• Diminuer les coûts communautaires liés au traitement des déchets• Améliorer le pouvoir d'achat des habitants en proposant du matériel en accès gratuit
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Depuis septembre 2022, la CCCE a mis en place au sein de la déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi éphémère, « Recytroc ».• En contrepartie, un don libre peut être fait pour des associations partenaires, parmi lesquelles Les P'tits Loups, APOLO'J ou encore A.T.H.E.N.E.S (Association THionilloise pour l'Essor des Nouveaux Espaces Sociaux)• Ce qu'il est possible de déposer :<ul style="list-style-type: none">→ Les objets qui sont en bon état, directement réemployables ou faciles à réparer/restaurer.• Ce qui n'est pas admis à la recyclerie :<ul style="list-style-type: none">→ Les déchets d'équipement électriques et électroniques (fonctionnant sur secteur, batterie ou piles)→ Les déchets ménagers spéciaux tels les produits chimiques (huile, peinture, phytosanitaire etc.)



FICHE ACTION N°6 :

Mise en place d'une recyclerie communautaire

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<p>→ Les objets dangereux ou inappropriés</p> <ul style="list-style-type: none">• L'expérimentation sur le site d'Hettange-Grande a connu un grand succès et a été prolongée. Une réflexion est en cours quant à la pérennisation de cette zone de réemploi.•
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Un projet de recyclerie à plus grande échelle est toujours à l'étude au niveau du Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers (SYDELON). Si un tel projet devait voir le jour dans le futur, il est fort probable que ce dernier supplante les initiatives de recyclerie sur la CCCE.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Associations locales : les P'tits Loups, APOLO'J et A.T.H.E.N.E.S (Association Thionilloise pour l'Essor des Nouveaux Espaces Sociaux);• SYDELON
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• 20 000 € HT
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Projets de recyclerie supplantés par le projet à l'étude à l'échelle du SYDELON.• Capacité de stockage des sites.• Faire connaître localement les initiatives.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes fréquentant Recytroc• Volume de biens de seconde main récupérés et redistribués• Montant des dons collectés au bénéfice des associations partenaires



FICHE ACTION N°7 : Déploiement des parcs urbains, de structur

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Les élus de la CCCE ont pour projet de promouvoir la pratique sportive des habitants en développant l'offre d'espaces dédiés.</p> <p>Un audit sur les équipements sportifs disponibles au sein de la CCCE a été réalisé en 2019. Il portait sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Réflexion à mener sur l'amélioration qualitative des équipements communaux actuels avec le soutien financier de la CCCE ;→ Réflexion à mener sur l'intervention de la CCCE en faveur de l'émergence de nouvelles pratiques sportives. <p>Cette politique est réalisée dans le cadre de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de l'enseignement élémentaire et préélémentaire ».</p> <p>Après un premier parc réalisé à l'Espace communautaire Cap Vert inauguré en avril 2023, 8 projets de parcs urbains ont été identifiés pour des aménagements prévus entre 2023 et 2025.</p>
Enjeu	<ul style="list-style-type: none">• Pratique sportive des habitants dans l'espace public.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la pratique du sport pour tous.• Valoriser l'identité et l'image de la CCCE.• Encourager les pratiques de santé et de loisir par le sport.• Intégrer la politique sportive dans une démarche de développement économique et d'aménagement raisonné du territoire.
Détail de l'action	<p>Les principes présidant au choix de l'implantation d'un parc urbain dédié à la pratique sportive :</p> <ul style="list-style-type: none">• Relier l'ouvrage à une zone densément peuplée :<ul style="list-style-type: none">→ Plus de visibilité, des équipements faciles d'accès pour le plus grand nombre:→ Clubs sportifs;→ Corporations (Gendarmerie, JSP...)→ Pratique sportive individuelle.• Connecter les parcs urbains avec des circuits existants pour une utilisation à la carte :<ul style="list-style-type: none">→ Cohérence dans les aménagements sportifs/nature du territoire→ Une implantation dans le cadre de circuits cyclistes ou pédestres permettant le choix du site de pratique sportive



FICHE ACTION N°7 :

Déploiement des parcs urbains, de structures sportives gratuites

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• 2023, construction de 3 parcs urbains :<ul style="list-style-type: none">→ Contz-les-Bains (stade) ;→ Hettange-Grande ;→ Mondorff.• 2024, construction de 3 parcs urbains :<ul style="list-style-type: none">→ Volmerange-les-Mines ;→ Zoufftgen ;→ Cattenom• 2025, construction de deux parcs urbains :<ul style="list-style-type: none">→ Gavisse (Voie Bleue)→ Basse-Rentgen
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Communes.
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Accord-cadre 2023-2025 pour la création de 6 parcs urbains communautaires.• 59 000 € TTC pour la création d'un aménagement d'un terrain de Street Workout intergénérationnel. Objectif de finalisation des 8 parcs urbains pour 2026.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Faible utilisation des habitants.• Dégradation avec le temps des infrastructures.• Coûts d'entretien.• Blessure des habitants dans l'espace public.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de parcs créés.• Nombre d'usagers fréquentant les parcs.• Enquête de satisfaction auprès des habitants et des clubs sportifs.



FICHE ACTION N°8: Accompagnement des populations aux usages de l'inscription dans une démarche smart city

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Depuis 2022, la CCCE s'est engagée dans la démarche France Services « Conseiller numérique », stratégie d'Etat qui vise le déploiement de 4 000 Conseillers numériques en France pour accompagner les citoyens dans les usages quotidiens du numérique.</p> <p>L'objectif des conseillers est d'animer des ateliers de médiation sur l'ensemble du territoire pour un numérique plus inclusif. Ce dispositif a pour ambition de rendre plus accessible un usage quotidien du numérique et de favoriser notamment l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi pour les publics fragilisés. La formation et la rémunération des Conseillers numériques sont prises en charge par l'État.</p> <p>En 2022, le conseiller numérique de la CCCE s'est déplacé dans de nombreuses communes du territoire pour proposer des formations gratuites à des personnes éloignées du numérique.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Formation de la population aux outils du numérique.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux habitants « éloignés du numérique » d'accéder à des formations gratuites sur le territoire de la CCCE.• Permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes actifs ou des personnes en situation de chômage en développant leurs compétences numériques.
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Récapitulatif de l'activité d'accompagnement sur l'année 2022 :<ul style="list-style-type: none">→ Au total, 616 personnes accompagnées durant cette période ;→ 1267 accompagnements enregistrés (dont récurrent) ;→ 74 ateliers réalisés qui ont permis d'accueillir 1138 participants au total. <p>Les principaux thèmes abordés dans les formations sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Prendre en main du matériel ;→ Naviguer sur Internet ;→ Courriels ;→ Gestion de contenus numériques ;→ Culture numérique ;→ Traitement de texte ;→ Échanger avec ses proches ;→ Emploi, formation ;→ Accompagner un aidant ;→ Numérique et TPE/PME ;→ Démarche en ligne ;→ Sécuriser un équipement ;→ Fraude et harcèlement.



Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

FICHE ACTION N°8: Accompagnement des populations aux usages numériques inscription dans une démarche smart city

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.2. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<p>Dans un premier temps, amener les élèves de fin d'école primaire à une utilisation correcte de l'outil informatique.</p> <p>Dans un second temps, rendre un maximum d'administrés le plus autonome possible vers les démarches administratives en numérique.</p>
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• France Services « Conseiller numérique ».• La Banque des Territoires.• Communes.• Associations locales.
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• 1 agent à temps plein avec la possibilité de monter en puissance avec un deuxième conseiller numérique.• Parc informatique composé d'ordinateurs pédagogiques, d'ordinateurs grand public, d'écrans de médiation et d'une imprimante 3D.• Un véhicule électrique pour permettre au conseiller numérique de proposer le service au plus près des besoins.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre le public cible et informer de l'existence des formations.• Trouver des locaux qui soient adéquats pour les formations.• Faire pratiquer régulièrement les usagers sur les compétences apprises pour que le savoir-faire ne soit pas oublié.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de formations dispensées.• Nombre d'ateliers collectifs.• Nombre de personnes formées.



FICHE ACTION N°9 : Poursuite et développement du projet culturel

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.3. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Depuis 2014, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs assure l'organisation d'une saison culturelle communautaire. Initialement, celle-ci comprenait :</p> <ul style="list-style-type: none">→ L'organisation d'un concert de nouvel an→ Un soutien au Festival « Printemps Musical en Pays Mosellan »→ L'organisation d'un spectacle grand format les années paires, et de spectacles à plus petit format les années impaires <p>Au fil des saisons, l'offre culturelle communautaire s'est élargie et enrichie avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Le développement d'un projet global d'accès à la musique en lien avec un Orchestre symphonique professionnel et comprenant différents volets (sensibilisation des scolaires, diffusion, création associant des musiciens amateurs du territoire...)→ Le maintien de la programmation de spectacles grands formats et de plus petites jauges→ L'organisation d'expositions thématiques (exemple : « La CCCE rend hommage aux Poilus de la Grande Guerre »)→ L'installation d'un cycle itinérant de séances de cinéma en plein-air (3 à 5 séances par an)→ L'installation d'un festival de théâtre professionnel ayant vocation à irriguer toutes les Communes de la CCCE. <p>En complément de ces actions, la CCCE a défini depuis 2010 un règlement d'octroi de subventions à projets associatifs « culture-tourisme-patrimoine » d'intérêt communautaire. Ce règlement fixe les critères d'éligibilité aux financements communautaires. Pour être éligible, un projet associatif doit pleinement remplir au moins 3 de ces critères :</p> <ul style="list-style-type: none">→ 1^{er} critère : Une inscription dans la politique et les priorités communautaires ;→ 2^{ème} critère : Une dimension communautaire ;→ 3^{ème} critère : Une valeur qualitative forte ;→ 4^{ème} critère : Un projet à caractère original, innovant, exceptionnel ou unique.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Offre culturelle cohérente, diversifiée et accessible à tous
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'offre pour rendre la culture accessible à tous les habitants de la CCCE• Soutenir les projets associatifs locaux• Participer au rayonnement du territoire de la CCCE• Renforcer le vivre-ensemble et l'attachement des habitants au territoire
Détail de l'action	<p>Les élus de la Commission « Culture » ont déterminé des axes de développement de la politique culturelle communautaire. :</p> <ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accès à la culture pour tous en :<ul style="list-style-type: none">→ Permettant l'accès à des formes culturelles qualitatives, diversifiées et gratuites ;→ Elargissant l'offre culturelle portée par la CCCE ;→ Sensibilisant le jeune public à la Culture.• Soutenir la pratique amateur et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire en :<ul style="list-style-type: none">→ Rendant les administrés acteurs de la culture par la pratique collective ;→ Créant un réseau des acteurs associatifs du territoire ;→ Soutenant la pratique individuelle ;



FICHE ACTION N°9 : Poursuite et développement du projet cult

Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service(s)

Orientation 1.3. Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<ul style="list-style-type: none">→ Dotant le territoire d'un équipement à vocation culturelle.• Contribuer au rayonnement du territoire en :<ul style="list-style-type: none">→ Programmant des formes qualitatives ayant une renommée au moins nationale ;→ Elargissant l'offre culturelle portée par la CCCE ;→ Valorisant le patrimoine local.
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des projets associatifs locaux.• Renforcement des projets et des actions en lien avec les publics jeunes.• Poursuite et développement de la mise en œuvre d'événements culturels à fort rayonnement.• Structuration d'une offre culturelle intercommunale complémentaire et diversifiée.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Les Amis des Vieilles Pierres pour la sauvegarde de Rodemack• Association "Chants et Musiques en Pays Mosellan"• Association ARCADES• Association Cattenom Loisirs Culture• Ecole de Musique Municipale• Association La Lyre• Association Jeunesse 3 Villages• Association ANVOL• Association Etrange-Grande• Cinéligue CRAWLOR (Ligue de l'Enseignement Grand-Est)• Acteurs culturels privés : compagnies artistiques, artistes, structures culturelle, etc.
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• 1 ETP culture au sein de la CCCE pour la mise en œuvre de la politique « culture et patrimoine »
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• L'essoufflement de la dynamique associative culturelle locale, avec un enjeu d'intégration des jeunes générations dans le bénévolat associatif• L'évolution de la population, de ses attentes et ses besoins sur le territoire : vers plus de consommation d'activités sans engagement ni contrainte• Le renouvellement et/ou l'originalité des offres avec les ressources internes et externes au territoire intercommunal• La mise en concurrence calendaire des actions culturelles sur le territoire intercommunal (actions communales VS actions intercommunales)• Croissance du nombre d'actions culturelles sur le territoire à coordonner sur le territoire de la CCCE• Pérennité des financements destinés aux actions associatives
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions et d'associations culturelles communautaires (avec conventionnement de partenariat)• Evolution du nombre d'adhérents dans les associations culturelles locales• Nombre d'événements culturels organisés sur la CCCE, fréquentation• Satisfaction des participants, des élus• Nombre de réunions réalisées avec les associations, avec les élus du territoire• Retour sur image : visibilité dans les médias, nombre de parutions• Coûts des projets culturels par rapport aux publics ciblés / participants



FICHE ACTION N°10 : Développement d'une offre de logements accessibles à des actifs travaillant sur le territoire

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.1. Permettre des parcours résidentiels support de mixité et favorisant l'emploi local

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Du fait de la proximité avec le Luxembourg, le territoire de la CCCE est très attractif pour les travailleurs transfrontaliers avec un salaire minimum luxembourgeois 20% plus élevé que le minimum français. Cette attractivité n'est pas sans conséquence pour le marché du logement de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, particulièrement dans un contexte de disponibilité foncière limitée, qui ne permet pas d'atteindre un équilibre de l'offre et de la demande et qui fait structurellement grimper les prix de l'immobilier à des niveaux très élevés pour un territoire majoritairement rural (moyenne de 2 600 €/m² dans la CCCE). A Zoufftgen le dernier terrain vendu par la Commune a été cédé à 40 000 € l'are.</p> <p>De plus, l'offre immobilière est peu adaptée aux jeunes travailleurs puisque 80% du parc de logements de la CCCE sont des T4 et +. Les petits logements de moins de 50m² ne représentent qu'une part minime du parc total.</p> <p>Il en résulte d'importantes difficultés pour se loger sur la CCCE particulièrement pour les jeunes actifs à revenus modérés cherchant des petites surfaces locatives.</p> <p>Pour répondre à ces difficultés, la CCCE a engagé début 2022 un travail avec le Foyer des jeunes Travailleurs pour mettre en place des résidences pour jeunes actifs à des tarifs préférentiels.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Diversification de l'offre de logements pour les populations à revenus modérés.• Insertion professionnelle des jeunes travailleurs.• Développement des partenariats avec le monde associatif (Foyer des Jeunes Travailleurs).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Proposer une solution transitoire aux salariés à faibles revenus des entreprises du secteur.• Assurer une offre locative à destination des jeunes actifs du territoire.
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Pour proposer des solutions de logements abordables et transitoires aux jeunes actifs la CCCE travaille depuis fin 2021 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs.• Le foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou Habitat jeunes propose un hébergement comportant à la fois des logements meublés ou non et des espaces communs (par exemple, restaurant, laverie, salle informatique, bibliothèque). Les logements sont destinés aux jeunes travailleurs âgés de 16 à 30 ans.• Les cibles identifiées par la CCCE sont :<ul style="list-style-type: none">→ Les actifs travaillant dans les entreprises du secteur.→ Les prestataires du Centre National de Production Nucléaire à Cattenom.→ Les Jeunes actifs du territoire en début d'activité.• Pour proposer, en location, des logements courte (d'une semaine à 3 mois) durée (format studios environ 20m² avec loyer modéré) et longue durée (format T1 et T2, environ 40m², à prix marché et prestations de service).



FICHE ACTION N°10 : Développement d'une offre de logements accessibles travaillant sur le territoire

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.1. Permettre des parcours résidentiels support de mixité et favorisant l'emploi local

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<p>Cette action a fait l'objet d'une première validation politique en décembre 2022. Une étude juridique et financière a été lancée en janvier 2023.</p> <ul style="list-style-type: none">• Point politique – Avril 2022• Etude juridique – Juin à Novembre 2022• Etude d'opportunité hôtelière – Octobre 2022 à Janvier 2023• Copil – Novembre 2022 et Janvier 2023• Définition projet (AVP, création SCI) – Février à Juillet 2023• Délibération CCCE autorisation pour vente, compromis de vente – Juillet à août 2023• Obtention PC Purgé et acte de vente – Septembre à Décembre 2023• Phase chantier – Janvier 2024 à mi 2025• Exploitation – Fin 2025
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Foyer des Jeunes Travailleurs (FTJ).• Société de développement et d'aménagement de la Moselle (SODEVAM).
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Projet à 3,5M € : 500 k € fonds propres du FJT + emprunt de 3M€.• La CCCE apportera une subvention (jusqu'à 200k€ sur une période de 3 ans dans le respect des aides de minimis) et assurera la vente du terrain de la ZAC (25 € HT/ m² soit 93 075 € HT (3723 m²).
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Fragilité du modèle économique.• Anticiper le bon dimensionnement des appartements pour les futurs locataires.• Coût de la construction dans le contexte de crise énergétique et d'inflation.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de logements à prix modérés.• Taux de remplissage par les publics cibles.• Modèle économique de la structure (3-5 ans).



FICHE ACTION N°11 : Création d'un pôle entrepreneurial pour centres entreprises

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.1. Permettre des parcours résidentiels support de mixité et favorisant l'emploi local

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Le tissu économique de la CCCE est majoritairement composé de TPE et PME qui ont besoin d'une information centralisée pour assurer la gestion de leurs activités et de leur développement.</p> <p>Au printemps 2022, se sont déroulées les « Rencontres entreprises » à la CCCE. Lors de cet événement, il a été constaté que les entreprises du territoire éprouvaient des difficultés de visibilité et d'accès à l'information (subventions, rencontres, etc). A cela, s'ajoutait le manque de lieux de réunions et d'espaces tertiaires sur le territoire pour assurer des formations, des rencontres professionnelles, l'organisation d'évènements ou dans une moindre mesure du coworking.</p> <p>Un partenariat avec l'association régionale Alexis Grand Est - outil régional d'accompagnement à la création au développement et à la transmission d'entreprises - a été conçu pour répondre à ce souhait d'un guichet unique à l'attention des entrepreneurs et des entreprises de la CCCE.</p> <p>L'animation de ce lieu au service des entreprises serait assurée par Alexis Grand Est.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Services aux entreprises de la CCCE.• Développement des TPE et création de nouvelles entreprises.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Construire un lieu totem pour l'entrepreneuriat.• Proposer des espaces bureaux, coworking, salles de réunions et formation aux TPE/PME en courte durée.• Proposer un parcours résidentiel (boîte aux lettres, bureaux, locaux d'activité).• Assurer la lisibilité des aides publiques (accompagnement et subventions).• Assurer une revue d'actualités pour les entreprises.• Constituer un annuaire des entreprises à l'échelle de la CCCE.
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Rôle CCCE :<ul style="list-style-type: none">→ Sécurisation du foncier dans la ZAC d'Hettange-Grande.→ Location du bâtiment à l'association Alexis Grand Est pour la gestion.→ Mise en place du service associé au guichet unique (process, communication dans le tissu local, etc).• Les cibles visées sont :<ul style="list-style-type: none">→ Les entrepreneurs en recherche d'informations pour créer leur entreprise.→ Les entreprises souhaitant des espaces à louer à la journée/heure.→ Les agriculteurs en recherche d'informations.

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Suite à une consultation juridique effectuée en 2022, la CCCE souhaite conserver la maîtrise d'ouvrage et la propriété du bâtiment puis en attribuer par contrat sa gestion à l'association Alexis Grand Est (en contrepartie d'un loyer).• L'exploitation du bâtiment fera l'objet d'une convention de gestion (subventionnement versé au soutien des actions d'Alexis Grand Est, les reconnaissant comme d'intérêt général).
--	---



FICHE ACTION N°11 : Création d'un pôle entrepreneurial pour centre entreprises

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.1. Permettre des parcours résidentiels support de mixité et favorisant l'emploi local

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<ul style="list-style-type: none">• Les études pré-opérationnelles pilotés par la CCCE pour connaître la formule la plus adaptée vont être finalisées au début de l'année 2023 afin de lancer les marchés publics d'ici à la fin du premier semestre.• 2021 : Présentation du concept et confirmation de l'intérêt de la CCCE.• 2022 : besoin validé par les entreprises, premières hypothèses de portage du projet, étude juridique.• 1^{er} semestre 2023 : lancement d'une consultation pour AMO/Programmation.• 2nd semestre 2023 : AMO – étude pré-opérationnelle (analyse, identification usages pour prédimensionnement).• 1^{er} semestre 2024 : AMO – Faisabilité et programme (technique détaillé et fonctionnel).• 2nd semestre 2024 : choix MOE et dévolution marché.• 1^{er} semestre 2025 : phase conception, marchés de travaux.• 2nd semestre 2025 : lancement travaux et travaux.• Fin 2026 : début d'exploitation.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Alexis Grand Est.• SODEVAM.
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• En cours d'estimation (terrain + bâtiment) dans le cadre des études pré-opérationnelles.• Prix terrain : 211 500 € HT (4230 m² à 50 € HT/m²) en acquisition directe auprès Sodevam ou à reporter au bilan de ZAC.• Coût bâtiment : env. 2m € HT (sur base devis 2020 Sodevam/LCR).
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Manque de visibilité du site pour les entreprises.• Sous-utilisation de l'équipement.• Coûts de fonctionnement.• Une offre qui n'est pas adaptée à tous les types d'activités (Ex : agriculture).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombres d'évènements organisés dans le pôle entrepreneurial.• Taux de fréquentation mensuelle.• Enquêtes qualitatives de perception du site par les usagers.• Taux d'occupation des bureaux / salles / locaux d'activité.



FICHE ACTION N°12: Création d'un chantier d'insertion Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 2.2. Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion et de vivre ensemble

CADRAGE

Contexte et historique	<p>La CCCE jouit d'un contexte très favorable d'un point de vue socio-économique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Taux de chômage très faible de 7,9% (au sens de l'INSEE), contre une moyenne de 13,8% à l'échelle de la Moselle• Revenu médian élevé de 30 530€, contre une médiane de 20 970€ à l'échelle nationale <p>La population du territoire est donc majoritairement active et aisée. Pour autant, si la moyenne y est plus élevée qu'ailleurs en Moselle ou en France, des écarts de vie importants subsistent avec des populations sur le territoire plus fragiles, peut-être moins visibles, qu'il faut considérer.</p> <p>Ainsi, en 2018, la Commission Politique Sociale de la CCCE a débuté une réflexion sur la création d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). L'objectif initial était de constituer un groupe de 6 salariés en insertion accompagné et coordonné par un encadrant technique qui travaillerait en étroite collaboration avec les services techniques de la CCCE concernés et/ou de la commune de Rodemack. La Commission avait alors émis un avis favorable au projet d'insertion proposé dans le cadre du projet de création d'un chantier d'insertion dit de professionnalisation sur le site de la Citadelle de Rodemack, tout en s'interrogeant sur les finalités, l'intérêt, et la valeur ajoutée de ce chantier sur le territoire communautaire.</p> <p>Les membres de la Commission étaient ainsi en attente des résultats de la mise en œuvre d'un premier chantier technique d'insertion (CTI) d'espaces verts par la CCCE en 2019-2020. Au regard des résultats positifs, la Commission a émis en mars 2021 un avis favorable au développement du projet d'insertion labellisé par l'Etat. En 2023, la réflexion et le travail se sont donc poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none">• - création d'un poste de responsable chantier d'insertion, poste pourvu début 2023 ;• - recrutement d'un moniteur technique quand le bâtiment de la laverie sera livré.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Le maintien, voire le développement de la cohésion sociale sur le territoire• L'inclusion des publics les plus fragiles / vulnérables
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'insertion / la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi, par des sorties d'emploi positives ou des formations professionnelles.• Proposer une offre de professionnalisation à des personnes éloignées de l'emploi
Détail de l'action	<p>Les modalités techniques de ce chantier d'insertion sont encore à définir : nombre de participants au chantier, modalités de recrutement des participants, durée du chantier et de l'accompagnement, etc.</p> <p>Pour autant, les grandes lignes directrices ont déjà été discutées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un chantier d'insertion qui porterait sur des activités variées :<ul style="list-style-type: none">- espaces verts, travaux paysagers et petite maçonnerie- activité de blanchisserie et lingerie pour répondre aux besoins internes de la CCCE d'une part, et d'autres structures d'autre part (encore à définir parmi des possibilités telles que la Résidence d'Automne, la cuisine centrale...)• Un public très éloigné de l'emploi, sans condition d'âge, éligible à ce dispositif : jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux, etc. Une priorité pourrait être donnée aux habitants du territoire communautaire.• Des professionnels à recruter en accompagnement et encadrement de ce chantier d'insertion <p>Globalement, ce chantier devra être régi par les règles fixées par l'Etat dans le cadre d'une convention.</p>



FICHE ACTION N°12:
Création d'un chantier d'insertion
Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 2.2. Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion et de vivre ensemble

MISE EN ŒUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel

- Réflexions à poursuivre en 2023 sur la création de ce chantier d'insertion :
 - Réunion de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales »
 - Vote en Conseil communautaire fin 2023 pour statuer sur la prise de compétence « Insertion par l'activité économique » et pour valider un projet de chantier d'insertion détaillé
 - Dépôt de la demande d'aide auprès de l'État début 2024

De façon plus détaillée, le calendrier de travail pourra être le suivant :

1^{er} semestre 2023 :

- Visite d'un ACI portant une blanchisserie
- Etablissement d'un canevas de présentation à destination de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et de la Solidarité
- Présentation du projet à la Commission « politique de la petite enfance et des affaires sociales »
- Rencontre avec les partenaires/financeurs (DDETS, Département de la Moselle) et partenaire principal (Pôle Emploi)
- Élaboration d'un cahier des charges pour retenir un programmiste

2nd semestre 2023 :

- Etablissement du Dossier Unique d'Instruction pour la demande de conventionnement Etat
- Vote en Conseil communautaire pour statuer sur la prise de compétence « insertion par l'activité économique » et pour présenter et valider un projet de chantier d'insertion détaillé
- Dépôt de la demande d'aide auprès de l'Etat
- Engagement des études architecturales
- Livraison du bâtiment en 2025

Partenariats

- Etat, (DDETS pour le financement de l'accompagnement social et professionnel)
- Agences Pôle Emploi du territoire
- Mission locale du territoire
- Département de la Moselle au regard de sa compétence sociale et pour le cofinancement de l'accompagnement
- Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), ELIPS, Région Grand Est IAE...
- Entreprises et associations
- Eventuels acteurs qui pourraient bénéficier des activités de ce chantier d'insertion (ex : certaines communes, écoles, équipements, etc.)

Budget alloué

Moyens humains :

- Recrutement d'un encadrant technique : 1 ETP (poste pourvu début 2023).
- Recrutement d'un moniteur technique - nombre d'ETP à définir selon le nombre de personnes en insertion.

Moyens financiers :

- Conventionnement avec Etat qui permet d'obtenir le financement de l'accompagnement sous réserve d'obtention de l'agrément.
- Conventionnement avec le Département de Moselle pour le co-financement.



FICHE ACTION N°12:
Création d'un chantier d'insertion
Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 2.2. Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion et de vivre ensemble

Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Eventuelles difficultés à recruter ce type de public sur le territoire.• Des compétences et moyens particuliers nécessaires pour accompagner ce public.• Non-obtention de l'agrément par l'Etat.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de suivi et de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de chantiers d'insertion réalisés.• Types d'activités.• Nombre de participants au chantier d'insertion. <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de sorties positives 6 mois après le chantier (CDI, CDD, en formation, etc.)

**FICHE ACTION N°13 :****Poursuivre le soutien à la vie associative****Axe 2 : Un territoire d'hospitalité***Orientation 2.2. Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion et de vivre ensemble***CADRAGE**

Contexte et historique	<p>De multiples événements et manifestations se tiennent sur le territoire de la CCCE : la Fête du Sport, festival de théâtre « Ici ou là », festival « Printemps musical en pays mosellan », exposition « Trajectory », etc. Les associations participent grandement à cette dynamique et sont des acteurs incontournables de l'animation de la vie locale.</p> <p>Parallèlement, les modes de vie quasi citadins des habitants du territoire les rendent exigeants avec des attentes plus urbaines que rurales en matière d'offre de services. Ils ont donc des attentes fortes en matière d'animation et de vie associative. La logique de « consommation » n'est pas propice à un engagement bénévole (ou non) au sein des associations et de la vie locale. Par conséquent, certaines associations éprouvent des difficultés à mobiliser les habitants pour des temps forts d'animation ou pour la vie associative.</p> <p>Par ailleurs, la caractéristique périurbaine du territoire entraîne également une crainte du qualificatif de « village dortoir ». Animer le territoire passe donc par les habitants eux-mêmes. Le projet de territoire ambitionne de soutenir et valoriser les initiatives des associations pour animer la vie locale.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Cohésion sociale des habitants sur le territoire.• Lien social sur la CCCE.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir les projets des associations sur le territoire.• Apporter des aides financières et techniques aux associations pour leur permettre de mener à bien leur projet.
Détail de l'action	<p>La CCCE propose différents types d'aides financières aux associations du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des subventions de fonctionnement pour les associations d'intérêt communautaire.• Une subvention aux projets reconnus d'intérêt communautaires pour les associations reposant sur différents critères (inscription dans la politique communautaire, dimension communautaire, qualité, originalité) :<ul style="list-style-type: none">→ Financement principalement de dépenses de fonctionnement→ Aide à l'investissement dans certains cas• Une aide à l'investissement pour les projets « culture-tourisme-patrimoine » reconnus d'intérêt communautaire• Compétence Sport (subvention de fonctionnement pour les associations sportives reconnues d'intérêt communautaire, subventions au titre des projets de club (appels à projets, manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire ; subvention pour le sport en milieu scolaire ; subvention spéciale pour les anniversaires des associations sportives et culturelles tous les 5 ans à partir de la 5^{ème} année d'existence). <p>La CCCE propose également une aide logistique et technique parfois demandée par les associations. Il peut s'agir de mise à disposition de salles, de prêt de matériel, de relais communication etc.</p>



FICHE ACTION N°13 :
Poursuivre le soutien à la vie associative
Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 2.2. Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion et de vivre ensemble

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	Démarche qui s'inscrit dans la continuité de l'existant. A poursuivre dans la même dynamique sur toute la durée du projet de territoire (horizon 2035).
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des associations du territoire communautaire
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• 177 500.00 € de budget annuel de fonctionnement subventions associations sportives
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Continuité de la subvention et des montants accordés.• Risque d'un surplus de demande impossible à satisfaire.• L'essoufflement de la dynamique associative culturelle locale, avec un enjeu d'intégration des jeunes générations dans le bénévolat associatif• L'évolution de la population, de ses attentes et ses besoins sur le territoire : vers plus de consommation d'activités sans engagement ni contrainte, voire une atténuation du lien social• Croissance du nombre d'actions culturelles sur le territoire à coordonner sur le territoire de la CCCE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de suivi et réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'associations subventionnées par an.• Nombre de renouvellement d'associations subventionnées d'une année sur l'autre.• Montants accordés en subvention chaque année.• Nombre d'actions associatives réalisées sur le territoire, et fréquentation des publics. <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'associations implantées sur le territoire par typologie : champ d'activité, rayonnement (communal, communautaire...), ancienneté, etc.



FICHE ACTION N°14 :
Organisation d'un Conseil communautaire jeunes
Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Le territoire de la CCCE est composé d'une population majoritairement jeune et familiale. L'indice de jeunesse est élevé avec 131 jeunes de moins de 20 pour 100 personnes de plus de 60 ans (contre 93 en France). 72% des ménages sont aussi des familles (monoparentales, couples avec ou sans enfants). Ainsi de nombreux enfants et adolescents vivent sur le territoire et étudient dans les 2 collèges et la vingtaine d'écoles du territoire.</p> <p>Le projet de territoire horizon 2035 ambitionne de donner, une place privilégiée aux jeunes, à leurs besoins et à leurs attentes. Ces jeunes seront les travailleurs, les habitants, les acteurs du territoire à l'échéance des 10-15 ans à venir.</p> <p>En 2022, le Président a donc rencontré des collégiens du territoire, pour échanger directement avec eux, créer du lien entre eux et la CCCE de façon à pouvoir agir au plus près de leurs besoins, de manière concrète et efficace. Les thèmes abordés ont été nombreux, variés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les transports ;• Le changement climatique ;• Les lieux d'écoute et d'accompagnement psychologiques ;• Etc. <p>Suite à ces rencontres, a émergé l'idée d'organiser un Conseil communautaire jeunes.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• L'engagement des jeunes sur le territoire.• L'apprentissage et la mise en pratique de la citoyenneté et de la démocratie.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Concerter avec les habitants, et notamment les jeunes.• Développer une instance d'inspiration politique et d'expression pour les jeunes.• Faire connaître la CCCE et ses actions.
Détail de l'action	<p>Sur le même modèle que les Conseils municipaux ou départementaux de jeunes, le Conseil communautaire jeunes permettra l'engagement de cette population sur leur territoire, à l'échelon communautaire, permettant ainsi de développer la connaissance et l'image de l'intercommunalité, de ses compétences et de son action concrète au service des habitants. Toutefois, les modalités de mise en œuvre de ce Conseil Communautaire ne sont pas encore définies.</p> <p>Il est à définir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Quel est le rôle du Conseil communautaire jeunes ? Différents degrés / niveaux de Conseils communautaire jeunes :<ul style="list-style-type: none">→ Une assemblée qui dispose de son propre budget pour mettre en place ses idées ;→ Une assemblée qui donne des idées étudiées par la suite en Conseil communautaire ;→ Une assemblée consultative qui donne son avis sur différents thèmes / politiques.• Qui sont les participants au Conseil communautaire jeunes ?<ul style="list-style-type: none">→ Sont-ils élus ? Si oui, par qui ? Sont-ils identifiés et désignés par la CCCE ? Sont-ils volontaires puis choisis/validés par la CCCE ?→ Quelle tranche d'âge ?→ Combien de jeunes ?→ Pour quelle durée de mandat ?→ Quelle représentativité des communes de la CCCE ?• Comment s'organisent les réunions ?<ul style="list-style-type: none">→ Quelle articulation avec le Conseil communautaire ?→ Quel rythme de réunions ?



FICHE ACTION N°14 :
Organisation d'un Conseil communautaire jeunes
Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<p>Lancement pour la rentrée scolaire 2023.</p> <p>Grandes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lancement officiel de la démarche et communication auprès des établissements scolaires concernés : septembre 2023• Elections / désignation des représentants jeunes : fin 2023• Première réunion avec l'assemblée jeunes : fin 2023
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Les établissements scolaires avec un rôle qui sera à définir• Liens éventuels à instaurer avec le Conseil départemental jeunes et les Conseils municipaux jeunes
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Budget participatif• Au-delà des moyens financiers, il faut mobiliser des moyens humains au sein des services supports de la CCCE : impulsion, animation, logistique, coordination, etc.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Risque de sur-sollicitation des jeunes• Risque de non implication des jeunes et d'impossibilité de trouver des candidats• Risque de sur-sollicitation des agents des services intercommunaux (selon le nombre de réunions à organiser)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de suivi, réalisation et résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rythme des réunions ;• Nombre de présents aux Conseils communautaires jeunes ;• Nombre de projets / idées ayant émergé du Conseil communautaire et mise en œuvre. <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none">• Répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire



FICHE ACTION N°15 : Mise en place d'un budget participatif

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Le territoire de la CCCE est composé d'une population majoritairement jeune et familiale. L'indice de jeunesse est élevé avec 131 jeunes de moins de 20 pour 100 personnes de plus de 60 ans (contre 93 en France). 72% des ménages sont aussi des familles (monoparentales, couples avec ou sans enfants). Ainsi de nombreux enfants et adolescents vivent sur le territoire et étudient dans les 2 collèges et la vingtaine d'écoles du territoire.</p> <p>Le projet de territoire horizon 2035 ambitionne de donner une place privilégiée aux jeunes, à leurs besoins et à leurs attentes. Ces jeunes seront les travailleurs, les habitants, les acteurs du territoire à l'échéance des 10-15 ans à venir.</p> <p>En 2022, le Président a donc rencontré des collégiens du territoire, pour échanger directement avec eux, créer du lien entre eux et la CCCE de façon à pouvoir agir au plus près de leurs besoins, de manière concrète et efficace. Les thèmes abordés ont été nombreux, variés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les transports• Le changement climatique• Les lieux d'écoute et d'accompagnement psychologiques• Etc. <p>Lors de ces rencontres, le Président a évoqué la formule du budget participatif et demandé aux jeunes s'ils seraient intéressés pour s'y investir. La proposition ayant recueilli leur adhésion, un budget participatif est mis en place à partir de 2023.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• L'engagement des jeunes sur le territoire.• L'apprentissage et la mise en pratique de la citoyenneté et de la démocratie.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Concerter avec les habitants, et notamment les jeunes.• Mobiliser les jeunes sur un projet de sa conception à sa mise en œuvre.
Détail de l'action	<p>L'enveloppe budgétaire dédiée au budget participatif a été votée pour l'année 2023. Toutefois, les modalités de mise en œuvre de ce budget participatif sont encore à définir.</p> <p>Il est à définir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qui peut déposer un projet / une idée ? Un groupe de jeunes identifié par la CCCE, et notamment le Conseil communautaire jeunes ? Plusieurs groupes de jeunes identifiés, ou ouvrir à tous les jeunes individuellement ? Leur tranche d'âge ? Des temps de co-construction à prévoir ? ...• Par quels moyens mobiliser les jeunes ? Quelle communication à prévoir ? Quel rôle donner aux établissements scolaires ? Quel rôle donner aux associations du territoire tournées vers les jeunes ?• Qui choisit les lauréats ? Plusieurs projets sont-ils proposés, puis suivis d'une phase de vote ? S'il y a vote, qui peut voter ? Tous les habitants de la CCCE ? seuls les jeunes ? Ceux vivant sur le territoire ou ceux inscrits dans un établissement du territoire ? ...• Quels types de projets sont attendus ? Une ou des thématiques à définir pour orienter les idées ? Des projets relevant des compétences communautaires uniquement ? Des projets de réseaux ? Quel cadre de dépôt des projets ? Un dossier ?



FICHE ACTION N°15 : Mise en place d'un budget participatif

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

	<p>→ A noter que durant les temps de rencontres dans les collèges, les collégiens ont déjà exprimé certaines envies / idées : des toilettes aux abris bus, des abris vélo, des services de transports plus performants, des lieux de socialisation destinés aux jeunes...</p> <ul style="list-style-type: none">• Quels critères de sélection des projets ? Quels critères donner aux services pour définir ce qui est réalisable, ce qui ne l'est pas (avec justification), ce qui est déjà prévu ou ce qui est hors cadre ?
MISE EN ŒUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<p>La date de lancement de l'action devra être déterminée en lien avec le Conseil communautaire jeunes.</p> <p>Avec un rythme à définir pour la durée du Projet de territoire. Par exemple, 1 an sur 2 pour laisser le temps aux projets choisis une année de se mettre en œuvre l'année suivante avant de lancer un nouveau budget participatif.</p> <p>Déroulé du budget participatif :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lancement officiel → Organisation d'un évènement• Dépôt des projets et idées, phase de co-construction : 2 mois → Communication via site internet, affichage, etc. → Travail avec les collèges• Analyse des projets déposés par les services-concernés (faisabilité du projet) selon des critères clairs et définis à l'avance : 2 à 3 mois• Présentation et communication des projets retenus → Organisation d'un évènement• Vote de la population pour ses projets préférés : 1 mois → Modalité de vote à définir• Résultat des votes : → Organisation d'un évènement avec les gagnants• Réalisation des projets lauréats
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Les établissements scolaires (rôles à définir)• Les associations dont le public principal est les jeunes (rôle à définir)
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Moyens financiers : enveloppe de 30 000 euros inscrite et votée au budget 2023 de la CCCE.• Moyens humains : service support de la CCCE
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Risque de non implication des jeunes• Risque de voir émerger des projets irréalistes• Risque de sur-sollicitation des agents des services intercommunaux (selon le nombre de projets proposés)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de suivi, réalisation et résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rythme de mise en œuvre du budget participatif• Nombre de projets proposés• Nombre de porteurs de projets• Âge des porteurs de projets• Nombre de projets mis en œuvre



FICHE ACTION N°16 : Faciliter l'accès à des cellules d'écoute notari jeunes

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

CADRAGE

<p>Contexte et historique</p>	<p>Depuis l'ouverture de la structure France Services en Janvier 2020 et dans le cadre du partenariat local, des permanences sont mises en place à destination des jeunes ayant besoin d'aide. Parmi les partenaires tenant ces permanences, certains ont une mission avec le public Jeunes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Mission Locale Nord Mosellan pour l'emploi, • le Point Ecoute Jeunes via l'association APSIS-Emergence pour l'aspect psycho-sociologique, • APOLO'J dans le domaine du logement. <p>Après presque 3 années d'ouverture, une cinquantaine de personnes en moyenne ont été accueillies chaque année à France Services dans le cadre des permanences avec ces partenaires, une partie d'entre elles ont rencontré des psychologues partenaires.</p> <p>Dans ce cadre, la tranche d'âge ciblée est 10-25 ans, c'est-à-dire les jeunes inscrits en fin d'école primaire (CM1-CM2), les collégiens et jeunes actifs. Avant 10 ans, les enfants et leurs parents peuvent être accueillis par le Conseil Départemental via les Centre Moselle Solidarité et localement dans les Relais Petite-Enfance.</p> <p>Hors du cadre de France Services, les jeunes et leurs parents peuvent se tourner vers des structures spécifiques comme les centres de planification et d'éducation familiale, le Planning familial, la médecine scolaire mais aussi le médecin de famille.</p> <p>En 2022, les échanges lors des rencontres entre le Président et des collégiens ont mis en avant la détresse psychologique dans laquelle se trouvent certains jeunes : stress, manque de confiance, problèmes relationnels, angoisses liées au contexte international (réchauffement climatique, guerre en Ukraine...). Suite à ces rencontres a émergé la volonté de renforcer le partenariat avec les psychologues et les lieux d'écoute existants.</p>
<p>Enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Epanouissement et santé mentale des jeunes du territoire
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens avec les partenaires pour rendre le partenariat plus dynamique • Développer la communication autour de l'existence des permanences afin d'améliorer la visibilité pour les jeunes et leur famille • Favoriser la mise en place d'actions pluri-thématiques, répondant aux orientations du projet de territoire • Créer, via le futur bus France Services, un lien avec les jeunes qui ont des difficultés de mobilité
<p>Détail de l'action</p>	<p>Afin de renforcer l'articulation avec les partenaires, il est ambitionné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'élaborer et animer des temps de rencontre avec les partenaires au sein de France Services • D'assurer une co-construction à l'échelle de la CCCE : associations, acteurs institutionnels (l'Education Nationale,...), Communes, habitants • De définir une méthodologie d'évaluation des actions menées à partir des expériences existantes. • De rechercher et intégrer de nouveaux partenaires existants sur le territoire dans la réalisation des projets <p>L'objectif est de développer une offre en adéquation avec les besoins des habitants et de renforcer la cohérence des interventions à l'échelle de la CCCE.</p>



FICHE ACTION N°16 : Faciliter l'accès à des cellules d'écoute notariales jeunes

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

	<p>A noter que cette action vise à toucher différents publics aux caractéristiques bien différentes selon les tranches d'âge et les individus, nécessitant donc différentes approches :</p> <ul style="list-style-type: none">• De 10 à 13 ans : les pré-ados. Scolarisé entre le CM1/CM2 et la 6^{ème} → Période de transition où l'enfant navigue entre l'enfance et l'adolescence : l'enfant commence à changer et à réclamer plus d'indépendance et d'autonomie, à adopter les codes vestimentaires et le langage des ados, mais garde encore certaines de ses attitudes ou habitudes de jeune enfant.• De 14 à 17 ans : l'adolescence. Entre la 6^e/5^e et le lycée. → Périodes de transformation et de développement cognitif, physique, affectif et social : capacités à réfléchir sur le fonctionnement de la pensée, capacité à se représenter le futur à plus long terme, relations plus distantes avec les parents au profit des groupes de pairs, premières relations amoureuses voire sexuelles, etc.• À partir de 18 ans (et jusqu'à 30 ans environ) : l'« adulescence ». → Le « prolongement diffus de la crise d'adolescence », faite de tendances régressives maintenant l'immaturité psychosociale. L'individu présente les caractéristiques physiques et sociales d'un adulte (travail, relation, etc.). Pour autant, certains comportements sont similaires à la période précédente (rapport à la cellule familiale, loisirs, etc.) <p>Pistes supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• La parentalité : apporter aux parents les outils, ressources, connaissances leur permettant de jouer au mieux leur rôle de parents et d'accompagnateur/éducateur de leur enfant.• Au travers des lieux, structures (clubs, services jeunesse, lieux informels de regroupement) par lesquelles les jeunes passent en dehors du cadre commun famille/école.
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Démarche en continu pendant toute la durée du projet de territoire qui s'inscrit dans la poursuite de ce qui existe jusqu'à présent
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Communes• Etablissements scolaires• Mission Locale Nord Mosellan• APOLO'J• PAEJ Apsis-Emergence• Tous dispositifs en lien avec le territoire
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Des moyens humains pour renforcer le partenariat• Moyens financiers assez réduits : prorata du bus France Services
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Les actions portées par la CCCE devront s'inscrire dans son périmètre de compétence, sans se substituer aux autres collectivités



FICHE ACTION N°16 : Faciliter l'accès à des cellules d'écoute notariales jeunes

Axe 2 : Un territoire d'hospitalité

Orientation 2.3. Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi et réalisation :

- Le nombre d'acteurs présents sur le territoire, le nombre d'acteurs mobilisés dans le projet, le nombre d'acteurs présents et actifs
- Identification des priorités du territoire
- Le nombre et le type d'outils mis en place pour mutualiser les connaissances du territoire et des publics
- Le nombre de réunions organisées
- Eléments sur la fréquentation des services, permanences, nombre d'utilisateurs mis en lien, reçus

Indicateurs d'effets :

- Nombre de projets intégrant deux structures ou plus, la répartition des actions dans l'année, la répartition thématique des actions développées...
- Nombre d'utilisateurs participants aux actions mises en place, la fréquence de leur participation, leurs retours qualitatifs...



FICHE ACTION N°17 : Participer au développement de structures hôtelières sur le territoire

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>La CCCE connaît des tensions sur la capacité d'hébergement du territoire lors de l'organisation de manifestations économiques, sportives, ou culturelles, mais également en lien avec le CNPE ou encore des événements exceptionnels comme Terre de Jeux 2024 (Eurostand de tir retenu comme terrain d'entraînement).</p> <p>Le secteur de la CCCE se caractérise par une prédominance du tourisme d'affaires du fait de sa proximité avec le Luxembourg ou encore de l'activité liée au CNPE qui emploie 1300 personnes sur le site et des centaines de prestataires en lien avec l'activité de la centrale. Les gîtes de la CCCE accueillent majoritairement les équipes techniques des prestataires.</p> <p>Il n'existe pas à ce jour d'offre hôtelière sur le territoire de la CCCE. Elle se concentre majoritairement à proximité des principaux pôles d'attractions à l'image d'Amnéville notamment, ou le long de la frontière franco-luxembourgeoise.</p> <p>Le potentiel touristique de la CCCE (hors tourisme d'affaires) n'est pas à négliger puisque le département mosellan a pris l'initiative de proposer un parcours touristique de 46 kilomètres, constituant désormais la Route des vins de Moselle. A l'échelle de la CCCE, l'intégration récente en janvier 2022 des deux Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz a permis l'accueil de deux vigneron sur le territoire : Domaine Mur du Cloître et Domaine Sontag.</p> <p>En novembre 2022, la SODEVAM a confié au bureau MKG Consulting EMEA (Paris) la réalisation d'une étude d'implantation de projets hôteliers sur les ZAC de Kanfen et Hettange-Grande. Elle a conclu à un avis favorable pour l'implantation d'une structure hôtelière sur chacune des 2 zones.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Capacité d'hébergements de court séjour pour les touristes d'affaires et de loisirs sur le territoire de la CCCE.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer une offre hôtelière sur le territoire de la CCCE.• Proposer une offre haut de gamme (3-4*) et une offre entrée-moyenne gamme (2*).• Développer une économie présentielle (attraction des revenus issus des populations présentes sur le secteur, temporaires ou non).• Accueillir en proximité les équipes techniques et sportives des événements communautaires.
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• 2 sites d'implantation ont été étudiés avec des stratégies différentes :<ul style="list-style-type: none">→ Le site de Kanfen dispose d'une localisation stratégique à l'échelle du Nord Est de la France (1^{ère} sortie d'autoroute après le Luxembourg). Il a été proposé un positionnement 4* qui correspondra à l'image du site d'implantation, et permettra de répondre aux besoins des clientèles de loisirs et d'affaires fréquentant la zone (Proximité Luxembourg-ville, Golf de Preisch, etc.).→ Le site d'Hettange-Grande bénéficie également d'une localisation adéquate. Il a été proposé un positionnement 2*/3* qui sera cohérent avec l'offre de services qui sera développée : séminaires notamment, et répondra aux besoins des clientèles d'affaires particulièrement, fréquentant la zone ou de passage sur le territoire. Favorisant l'accueil de courts et moyens séjours.→ Les performances du marché hôtelier sur le secteur étudié sont satisfaisantes en volume, supérieures à 60% d'occupation en 2019 sur les créneaux d'entrée de gamme (super-économique et économique) ainsi que sur le segment milieu de gamme.



FICHE ACTION N°17 :

Participer au développement de structures hôtelières sur le territoire

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<ul style="list-style-type: none">→ Une clientèle étrangère est également présente sur le territoire, et génère près de 25% des nuitées hôtelières du département 57 en 2019. (ouvrages de la ligne Maginot, citadelle à Rodemack, voie bleue, etc.)→ Les programmes de construction des ZAC de Kanfen et d'Hettange-Grande participeront à terme au renouveau des communes, et à améliorer leur dynamisme économique.
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Octobre à 2022 à janvier 2023 : Etude d'implantation hôtelière – MKG consulting ;• Décembre 2022 :<ul style="list-style-type: none">→ Sécurisation du foncier dans les ZAC par la CCCE ;→ Avis favorable de la Commission développement économique→ Accord maires + président CCCE→ Contact avec des investisseurs de l'hôtellerie• 2023 :<ul style="list-style-type: none">→ Etude hôtelière ayant validé le potentiel économique→ AMI à publier pour la ZAC d'Hettange-Grande (1^{er} semestre)→ Signature compromis (2nd semestre)• 2024 :<ul style="list-style-type: none">1^{er} semestre : Dépôt PC2nd semestre : PC purgé, acte de vente et lancement chantierPublication AMI pour la ZAC de Kanfen• 2025 :<ul style="list-style-type: none">Travaux1^{er} semestre : Compromis pour Kanfen et dépôt PC2nd semestre : PC purgé, acte de vente et lancement chantier• 2026 :<ul style="list-style-type: none">Début d'exploitation sur ZAC Hettange-Grande
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Maitrise d'ouvrage : privée• Maitrise d'œuvre : privée• SODEVAM• Département de la Moselle + Moselle Attractivité• Services de l'Etat (Police de l'Eau, DDT, DREAL, DIREST)
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Coût de l'étude (7400€ HT) répercuté sur budget ZAC
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Taux de remplissage des hôtels en deçà des prévisions• Difficulté à développer une clientèle touristique• Attirer un exploitant dans le contexte de stagnation économique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Taux de remplissage des hôtels• Nombre de nuitées affaire/tourisme• PC purgé et acte de vente à fin 2024 pour ZAC de Hettange-Grande• PC purgé et acte de vente à fin 2025 pour ZAC de Kanfen



FICHE ACTION N°18 : Développement de l'offre touristique de Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Située à mi-chemin entre Thionville, 2^e ville de Moselle, et Luxembourg-Ville, capitale européenne, le territoire de la CCCE offre une image de territoire vert propice aux loisirs et au tourisme. Au-delà de ses paysages et sites naturels remarquables, il dispose d'un patrimoine riche et varié : vignobles de Contz-les-Bains et Haute-Kontz, Citadelle et village de Rodemack, ouvrages de la Ligne Maginot...</p> <p>Ce patrimoine peut constituer un support pour la création d'une offre de découverte connotée loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le cyclotourisme :• Voie Bleue – Vélo route V50• 4 itinéraires socles ont été préfigurés dans le schéma directeur cyclable :<ul style="list-style-type: none">→ (Cattenom – Koenigsmacker) ;→ (Hettange – Grande-Evrange) ;→ (Thionville – Cattenom) ;→ (Hettange-Grande – Volmerange-les-Mines).• A cela s'ajoute un réseau secondaire permettant de renforcer l'armature ci-dessus :<ul style="list-style-type: none">→ Hettange-Grande (Avenue De Gaulle) <-> ZA Vital Park→ Breistroff-la-Grande <-> P+R de Roussy-le-Village via Dodenom,→ Volmerange-les-Mines <-> Rochonvillers via Escherange→ Entringe <-> Zac de Cité Soetrich→ Cattenom <-> Hettange-Grande (Gare/Soetrich) via Forêt domaniale de Garche→ Rodemack <-> Mondorff via Halling/Himeling• La randonnée pédestre• Lancement de l'application Baludik• La Maison de la Nature et du Tourisme et programmation grand public toute l'année sur toutes les thématiques nature au sens large• Equipements sportifs et parcs urbains• Eurostand de tir à Volmerange-les-Mines• Espace nautique Cap vert (accueille 1er work street out de la CCCE),• Golf de Preisch qui peut être le support d'événements/partenariats.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Développement de l'offre de loisirs pour les habitants et les touristes de la CCCE• Image du territoire de la CCCE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des offres de loisirs innovantes et ludiques pour encourager toutes les classes d'âge à la découverte du territoire.



Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir les itinéraires de randonnée pédestre, véritables vecteurs de découverte touristique, à l'image du Sentier de la Ligne Maginot de Cattenom et Environs, des sentiers de Contz-les-Bains et du sentier Pelt.• Développer une offre de découverte et d'animations autour de la Maison de la Nature et du Tourisme et de la RNN• Voie Bleue – Vélo route V50 : Organisation et déploiement de la signalétique vélo et de panneaux d'informations touristiques pour mettre en œuvre une piste cyclable cohérente et éducative le long de la Moselle. Les panneaux touristiques permettront d'apporter des informations sur les communes phares de la CCCE (Rodemack, Cattenom, etc)
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Aucun calendrier n'est défini, ce travail reste à faire, sous pilotage de la Commission Politique Touristique.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Département de Moselle• Région Grand Est• Associations• Autres partenaires touristiques/patrimoniaux/de loisirs
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• A définir
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Communication des activités et des événements à la population.• Toucher toutes les tranches d'âges de la population.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de visiteurs accueillis dans les 2 antennes de l'Office de Tourisme communautaire.• nombre de demandes de renseignements sur l'offre loisirs.• Nombre de cyclistes utilisant la vélo route.• Évolution de la fréquentation des sites identifiés dans le cadre de cette action.



FICHE ACTION N°19 : Développement et promotion de parcours thématiques de découverte

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

CADRAGE

Contexte et historique	<p>La CCCE éprouve aujourd'hui des difficultés pour capter de façon plus durable les touristes. Les touristes fréquentant la CCCE sont souvent de passage et ne font que peu de nuitées sur le territoire. Cette situation s'explique par le manque d'offres hôtelières, par un manque de services de proximité pour que les touristes puissent par exemple se restaurer à proximité de leur hôtel ou encore une offre touristique dont les visites ne se font que sur une journée.</p> <p>Afin d'inciter à des séjours plus longs, la CCCE a mis en place des parcours de découverte sur son territoire pour que les touristes, ainsi que les habitants, puissent découvrir les richesses patrimoniales et historiques faisant le caractère de la CCCE.</p> <p>Pour cela, la CCCE a lancé en 2020, l'application mobile BALUDIK pour promouvoir auprès des habitants des balades ludiques et découvrir les secrets du territoire de la CCCE. En 2023, de nouvelles réflexions ont été lancées pour proposer des « packages découverte » pour visiter les lieux iconiques de la CCCE.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Découverte du territoire de la CCCE.• Promotion de l'histoire du territoire de la CCCE.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer des nouvelles manières de visiter le territoire la CCCE.• Proposer une approche ludique pour le tourisme local.• Capter et faire séjourner plus longtemps les touristes sur la CCCE.
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement de l'application Baludik :<ul style="list-style-type: none">→ Choisir sa balade→ S'aider des indices pour résoudre les missions.→ Débloquer du contenu multimédia : informations insolites sur le lieu découvert, nouveaux éléments pour mener l'enquête.• Plusieurs modes sont disponibles avec :<ul style="list-style-type: none">→ Visite guidée,→ Chasse au trésor Intercommunale,→ Boucle découverte. <p>Concernant les « packages découvertes », les services de la CCCE, étudient actuellement des parcours de randonnées sur plusieurs jours afin de visiter les lieux emblématiques du territoire. D'autres parcours thématiques sont à l'étude avec : une thématique nature se focalisant sur les principales réserves naturelles, une thématique vignoble avec la visite des cépages et des domaines AOC ou encore une thématique historique avec la découverte du patrimoine minier et de la ligne Maginot.</p>



FICHE ACTION N°19 : Développement et promotion de parcours thématiques de découverte

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérimentiels

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• 2020 : Lancement d'un parcours intercommunautaire via l'application Baludik<ul style="list-style-type: none">→ 14 étapes dans différents villages (de Berg sur Moselle à Volmerange les Mines).→ Des mini-jeux géolocalisés et du contenu à débloquer à chaque étape.→ 850 téléchargements et 4,3/5 de moyenne en note usagers.• En 2021, 4 circuits ont été créés sur l'application Baludik avec :<ul style="list-style-type: none">→ Graine de botaniste à la citadelle de Rodemack ;→ Enquête et mystères à Hettange-Grande ;→ À vélo sur les traces de Victor Hugo ;→ Sur le front de la ligne Maginot à Cattenom.• En 2022 : Adaptation des parcours Maginot et Hettange Grande pour un public scolaire.• En 2023 : Poursuite des réflexions sur les parcours thématiques « randonnées », « nature », « vignoble » et « histoire » par l'Office du tourisme.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Office du tourisme.• Communes.
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• A définir, besoin de ressources humaines pour construire les parcours.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Fiabilité technique de l'application.• Communication au grand public.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de téléchargements de l'application.• Note des usagers en ligne.



FICHE ACTION N°20 : Définir la vocation et la mise en tourisme de la Citadelle de Rodemack

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

CADRAGE

Contexte et historique	<p>La Citadelle, construite sur les soubassements d'un château du XIIème siècle, domine le village de Rodemack, classé parmi Les Plus Beaux Villages de France®. Elle est le témoin de plusieurs siècles d'histoire et d'affrontements au cœur d'un espace transfrontalier.</p> <p>Protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1981 pour ses systèmes fortifiés, sa cave voûtée et sa poudrière transformée en chapelle, la Citadelle est un élément majeur du patrimoine du territoire. Devenue propriété de la CCCE en 2004, elle fait l'objet d'un programme global de restauration, d'aménagement et de valorisation destiné à en faire le site touristique phare du territoire.</p> <p>Le projet de la CCCE vise à la fois à faire (re)vivre et à restituer l'histoire du site et à proposer des découvertes inédites. Il s'agit de raconter le passé militaire de la Citadelle mais aussi de valoriser les facettes plus contemporaines, et notamment le parc arboré et ses arbres remarquables. Il s'agit également de l'animer en y accueillant tous les publics : habitants, touristes, clientèle d'affaires. Des rendez-vous incontournables y sont déjà traditionnellement organisés, à l'image du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France®.</p> <p>Pour permettre la réappropriation du site par le public le plus large possible, la CCCE ouvre, depuis 2009, le parc gratuitement au public durant la saison haute (de début mai à fin septembre). Les visiteurs peuvent ainsi découvrir l'avancement des travaux de restauration et profiter de la quiétude du parc.</p> <p>La valorisation mêlera ainsi histoire, architecture, nature et culture, en écho aux thématiques fortes qui constituent l'identité touristique du territoire.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• La préservation et la valorisation d'un site patrimonial remarquable.• L'image et l'attractivité touristique du territoire.• La structuration de l'offre touristique du territoire.• Le recherche de retombées économiques via le tourisme.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Restaurer la Citadelle et l'ouvrir au public.• Valoriser le site, organiser sa mise en tourisme.• Faire de la Citadelle le site touristique phare du territoire.
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement du parc en jardin thématique, avec notamment un jardin permacole dans le fossé nord et sur la fausse-braie. Au bout du jardin, le visiteur sera emporté dans une atmosphère merveilleuse grâce à une installation créant des jeux de brume.• Création d'un espace scénique sur l'ancien court de tennis pour proposer, à terme, une programmation culturelle régulière. Ce volet pourrait inclure des résidences d'artistes.• La cave voûtée Renaissance : espace majeur d'événementiels. La cave sera aménagée en espace de réception, d'exposition et de spectacles. Elle pourra notamment être louée à des entreprises pour des événements de type colloque, séminaire...• Construction/aménagement de locaux pour l'Office de Tourisme communautaire pour accueillir et informer le public, proposer des visites guidées mais aussi promouvoir l'ensemble du patrimoine du territoire.



FICHE ACTION N°20 :

Définir la vocation et la mise en tourisme de la

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.1. Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• 2006-2007 : Etudes destinées à apporter une connaissance précise du site, de son état de conservation, des travaux nécessaires à sa préservation et des possibilités de valorisation : étude patrimoniale, étude historique, diagnostic phytosanitaire du parc arboré, étude de faisabilité touristique...• Premiers travaux de restauration (remparts...). La restauration a été pilotée par Christophe Bottineau, architecte en chef des Monuments Historiques, jusqu'en....• Sécurisation du parc pour permettre sa réouverture au public. Cela est effectif depuis la saison 2009.• À l'issue d'un concours (2008), la maîtrise d'œuvre pour la valorisation a été confiée au cabinet 2BDM.• Vaste campagne de fouilles archéologiques. Les découvertes ont remis en cause certains aspects clés du projet de valorisation, et notamment le pavillon d'accueil.• Poursuite de la restauration et réflexion sur les modifications à apporter au projet de valorisation. Les nouvelles pistes sont indiquées dans le paragraphe « Détail de l'action ».
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• État• DRAC• Conseil Départemental de Moselle• Conseil Régional Grand Est
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Une enveloppe estimative de 15 millions d'euros au total pour la préservation et la valorisation de la Citadelle
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Très fortes contraintes liées à la protection au titre des Monuments Historiques et à la conservation archéologique empêchant des aspects importants de la valorisation.• Budget très important dans un contexte de baisse des subventions publiques.• Portage politique. Le projet s'inscrit dans un temps long, nécessite des budgets importants et des modifications importantes : le renouvellement des élus pourrait générer un portage et une ambition moins forts.• Manque structurel en matière de services touristiques essentiels permettant le déploiement d'une offre de visites et de séjours (hébergement, restauration, commerces de proximité...)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de visiteurs accueillis durant la saison d'ouverture du parc• Nombre de visites guidées réalisées par l'Office de Tourisme communautaire• Affluence lors des événementiels organisés sur le site• Nombre de visites du jardin permacole/de formations ou d'animations• À plus long terme : nombre d'événements accueillis sur le site, nombre de visiteurs accueillis dans le nouvel Office de Tourisme, nombre de locations de la cave voûtée



Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

CADRAGE

Contexte et historique

Le territoire de la CCCE est fortement marqué par le tissu industriel. Il représente 38,7 % des emplois, soit trois fois plus qu'à l'échelle nationale. Cette surreprésentation de l'emploi industriel s'explique par l'implantation du Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE). La CNPE représente 1600 emplois directs, soit 27,5% des emplois sur la CCCE, et 700 à 800 emplois permanents en sous-traitance.

Il dispose de quatre réacteurs nucléaires à eau pressurisée (REP) d'une puissance de 1 300 mégawatts électriques chacun. Cattenom est la septième centrale au monde en puissance installée, et la deuxième centrale de France pour sa production d'électricité avec une production en 2021 de 29,39 TWh.

Mis en service de 1986 (1^{er} réacteur) à 1991 (4^{ème} réacteur), le CNPE dispose encore de plusieurs décennies d'exploitation. Pour autant, la question de la diversification industrielle a été soulevée par la CCCE afin de préparer le mix énergétique du territoire et l'industrie de demain pour les habitants et les travailleurs.

- 2 alternatives énergétiques (s'appuyant parfois sur le CNPE) ont ainsi été étudiées par la CCCE

→ Sur l'hydrogène

- Des projets inspirants ont été expérimentés sur les territoires voisins de la CCCE. Le projet MHyRABEL pour le Cœur de Pays Haut : production locale modérée d'hydrogène à partir d'un parc d'éoliennes, alimentant une station-service pour véhicules avec une solution d'autopartage. Le modèle est celui de la SEM Sodeger avec ENGIE et le CEA Tech Lorraine.
- Le projet de Metz Métropole : la 3^{ème} ligne de BHNS en hydrogène a été un choix politique puisqu'achat de 13-15 véhicules. Progressivement il y aura un renouvellement du parc de la collectivité vers l'hydrogène.
- La question de l'hydrogène sur la CCCE recouvre des problématiques multiples : Comment structurer un réseau d'acteurs sur l'usage de cette énergie qui n'est à ce jour rentable que dans le cadre d'une utilisation lourde type : infrastructure industrielle, flotte de véhicules lourds → La question de renouvellement des flottes de la CCCE peut se poser (camions ordures ménagères, véhicules de transport en commun...). L'équipement de la CCCE en flotte de cars se posera en lien avec la sortie du périmètre du SMITU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch), question non tranchée début 2023. Autre problématique, la production et le stockage d'hydrogène n'a un intérêt écologique que si l'électrolyse est réalisée sur la base d'énergie décarbonée → Potentiel du nucléaire et d'une stratégie en lien avec le CNPE pour s'appuyer sur l'expertise de l'énergéticien et valoriser la production d'électricité en heure creuse.

→ Sur le photovoltaïque, la Commission Développement économique de la CCCE y voit un triple enjeu

- **Énergétique** : le territoire est caractérisé par la présence du Centre National de Production Electrique (CNPE) et souhaite conserver son identité liée à l'énergie. La production d'énergie solaire, à terme couplée avec de la production d'hydrogène, permettrait au territoire de s'afficher comme un exemple de mix énergétique, développant également sa capacité à maîtriser ses dépenses en énergie. Projet d'installation : les députés ont adopté le 9 décembre 2022 une obligation d'équiper



FICHE ACTION N°21 :

Définition d'un projet d'expertise industrielle et de l'écosystème ad hoc (ex. hydrogène, énergie verte, traitement des déchets...)

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<p>les parkings extérieurs de plus de 1.500 m2 d'ombrières photovoltaïques. Dans ce cadre, des réflexions sont en cours pour équiper les parkings du CNPE qui s'étendent sur plus d'un hectare.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Économique : la perspective du post nucléaire et d'un territoire caractérisé par son image de production d'énergie sont des pistes pour un développement économique axé sur les métiers liés à l'installation, la maintenance et le pilotage des projets énergétiques, en lien avec le groupe EDF (permettre aux agents de se former sur les différents sites).▪ Financier : Avec la disparition de la TFB pour les EPCI et prochainement de la CVAE, les recettes de fonctionnement deviennent rares. Les retombées fiscales d'un projet photovoltaïque se décomposent en taxe foncière, contribution économique territoriale et IFER (3155 € / MWc sur 20 ans puis 7 570 € / an, à hauteur de 50% pour la CCCE et 50% pour le département). Le propriétaire des terrains reçoit également une indemnité de loyer d'environ 6k€/ha/an. <ul style="list-style-type: none">• Cependant le développement de projets type industriel et/ou énergétique est limité par les réserves foncières de la CCCE qui ne sont que de 40 ha sur le territoire (sans compter les compensations).
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Passage d'une identité « nucléaire » à une identité « énergies renouvelables » (CNPE → EDF Renouvelables)• Anticipation de la baisse des recettes de fonctionnement issues du nucléaire (baisse structurelle avant démantèlement : comment assurer la transition budgétaire et l'ajustement des services publics existants comme les multi-accueils, les équipements sportifs, culturels et touristiques)• Diversification de l'activité industrielle pour éviter les conséquences et la dépendance à la mono-industrie nucléaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer le partenariat avec le CNPE et EDF Renouvelables autour de projets énergétiques concrets (champs photovoltaïques, station de production hydrogène)• Valoriser la ZAC à Kanfen en proximité d'autoroute dans le cadre du ZAN (derniers terrains disponibles à horizon 15 ans)• Proposer un lieu de démonstration multi-énergies pour les agents EDF : activité nucléaire, photovoltaïque, hydrogène, chaufferie bois



FICHE ACTION N°21 :

Définition d'un projet d'expertise industrielle et de l'écosystème ad hoc (ex. hydrogène, énergie verte, traitement des déchets...)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

<p>Détail de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le partenariat avec le CNPE et EDF Renouvelables autour de projets énergétiques concrets (champs photovoltaïque, station de production hydrogène) <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un groupe de travail partenarial (CCCE/EDF/EDF Renouvelables) pour identifier les lieux et projets à potentiel énergétique. → Valorisation des projets menés par chaque partenaire (Ombrières photovoltaïques sur parking CNPE, chaufferies bois CCCE et Communes) pour créer une émulation ENR • Valoriser la ZAC à Kanfen en proximité d'autoroute dans le cadre du ZAN (derniers terrains disponibles à horizon 15 ans) <ul style="list-style-type: none"> → Mise à disposition de foncier économique pour développer un parc photovoltaïque exemplaire (agrivoltaïsme, proximité de bornes de recharges pour VL, protection et valorisation environnement) → Planification d'une station de production d'hydrogène à proximité pour valoriser l'énergie crête et en prévision de bornes de distribution d'hydrogène pour PL couplées à celles électriques • Proposer un lieu de démonstration multi-énergies pour les agents EDF : activité nucléaire, photovoltaïque, hydrogène, chaufferie bois, biomasse, etc <ul style="list-style-type: none"> → Sur un même territoire possibilité de parcours de formation/sensibilisation autour des ENR (montage projet, retour d'expérience, capacité de production, modalités de partenariat avec collectivités, entretien) → Accueil via hôtellerie Hettange-Grande et Kanfen, possibilité de bâtiment tertiaire limitrophe à Kanfen
<h2>MISE EN ŒUVRE</h2>	
<p>Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2023 : dépôt DAUE pour ZAC Kanfen + AMI photovoltaïque • 2nd semestre 2023 : attribution AMI + arrêté de validation DAUE + signature partenariat d'étude et recherche sur les ENR (EDF-CCCE) • 2024 : début des travaux de voirie sur la ZAC, mise en place du parc photovoltaïque • 2025 : étude de positionnement pour station de production d'hydrogène + dépôt PC et compromis de vente pour terrains de ZAC
<p>Partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CNPE de Cattenom (EDF) • EDF Energies Renouvelables • Sodevam (aménagement des ZAC) • Banque des territoires (financement) • Partenariat avec les collectivités voisines autour de l'hydrogène
<p>Budget alloué</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cours d'étude



FICHE ACTION N°21 :

Définition d'un projet d'expertise industrielle et de l'écosystème ad hoc (ex. hydrogène, énergie verte, traitement des déchets...)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Zéro Artificialisation Nette– Contrainte sur le foncier ;• Marché et écosystème encore émergent sur l'hydrogène (pour une CC) ;• Technicité des projets ;• Manque de débouchés pour l'utilisation de l'hydrogène ;• Attirer de la main-d'œuvre qualifiée.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Part de la production d'ENR (hors nucléaire) sur le territoire• Mise en service parc photovoltaïque d'ici 2025• Convention de partenariat CCCE/EDF Renouvelable



Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

FICHE ACTION N°22 : Soutien à l'agriculture : accompagnement à reconversion des exploitations agricoles

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)
Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

CADRAGE

Contexte et historique	<p>L'agriculture est historiquement un marqueur identitaire du territoire de la CCCE avec 65 % de ses sols dédiés à l'agriculture (- 2% de surfaces agricoles depuis 1990).</p> <p>Malgré les difficultés que connaît le secteur à l'échelle nationale, l'agriculture locale se maintient. Ce constat doit faire état d'une diminution du nombre d'exploitations en raison des départs à la retraite et d'une crise du modèle économique des exploitations laitières et céréalières :</p> <ul style="list-style-type: none">- 12,3 % d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020- 20 % d'Unité de Travail Agricole (UTA) entre 2000 et 2010 <p>Pourtant, la production agricole de la CCCE est diversifiée, avec 13 Communes « spécialisées » dans la polyculture et le polyélevage. La qualité des terres en bord de Moselle pour le maraîchage permet de disposer d'un réel potentiel de diversification agricole et de labellisations qualitatives (bio, label rouge, etc).</p> <p>Le niveau de revenus élevés des habitants de la CCCE et les attentes de la population permettent de soutenir et développer des modèles de circuits courts.</p> <p>Des projets de développement sont à noter avec la construction d'un abattoir sur le territoire nord mosellan qui est prévue d'ici 5 ans.</p> <p>La réglementation ZAN (Zéro Artificialisation Nette) de la loi Climat & Résilience permettra à terme de sauvegarder (ou compenser) les terres agricoles du territoire.</p> <p>Toutefois, des menaces pèsent sur l'agriculture de la CCCE :</p> <ul style="list-style-type: none">Sur les questions de gestion en eau avec des perspectives de changement climatique pouvant accentuer les aléas (inondations en hiver et sécheresses en été accrues).Sur l'inflation des coûts de l'énergie qui pèsent lourdement sur les coûts fixes des agriculteurs (engrais, carburants, etc)
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">La succession et la reprise des exploitations agricolesLa valorisation des terres agricoles, des produits et du métier d'agriculteurLa gestion des impacts sur le long terme du changement climatique sur les terres agricolesLe développement des circuits-courts, de l'agriculture biologique et de la filière abattageLa réduction de la pollution liée à l'agriculture (nappes phréatiques et qualité de l'air)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Soutenir l'installation de nouveaux exploitants sur le territoire de la CCCEConnaître le potentiel d'évolution des modèles agricolesSoutenir financièrement la transition des modèles agricoles (bio, label rouge, circuit-court, etc)Former les agriculteurs pour minimiser l'usage des intrants (engrais) et de la ressource en eau



FICHE ACTION N°22 : Soutien à l'agriculture : accompagnement à reconversion des exploitations agricoles

*Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)
Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation*

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Détail de l'action

- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs :
 - Prêt d'honneur agricole avec Initiative Moselle Nord : il vise à soutenir la création ou la reprise d'exploitation en facilitant l'accès au crédit bancaire. Ce prêt sans intérêt ni garantie s'inspire du prêt d'honneur existant pour les entrepreneurs sur le secteur. Il peut être proposé aux exploitants non éligibles à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) sous condition de ne pas être installé depuis plus d'un an. Montant : prêt de 5 000 € CCCE + 5 000 € IMN soit 10 000 € par jeune agriculteur, doit être remboursé dans une limite de 7 ans avec possibilité de différé. Objectif est de jouer un effet levier dans le financement bancaire
 - Soutien à l'investissement via le dispositif des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles (ACEA) : subvention à hauteur de 20% des dépenses HT jusqu'à 30k€.
- Réalisation d'un diagnostic agricole :
 - Dans le cadre de la loi EGALIM, et afin d'accompagner la commercialisation des produits agricoles sur des circuits de proximité, proposition d'étudier le potentiel de production du territoire (maraîchage, produits laitiers, viande, fruits) et les débouchés potentiels (restauration collective, restauration professionnelle, marchés, points de vente dédiés)
 - Diversification des activités des grandes exploitations du territoire pour accompagner la mutation du modèle économique agricole à travers une phase d'étude (financement Région, CA, CCCE) puis de mise en place. Doit être postérieur au diagnostic agricole.
- Gestion de l'eau :
 - Amélioration de l'efficacité des intrants utilisés (améliorer le ratio entre production et intrants, eau, fertilisants ou produits phytosanitaires). Cela passe par une limitation des pertes d'intrants (perte d'eau en irrigation, dérive lors de la pulvérisation de pesticides).
 - Protection des points de captage en eau
 - Amélioration des capacités de rétention de l'eau en période d'intempéries fortes pour restitution lors des périodes de sécheresse (récupérateurs d'eau sur bâtiments publics, bassins de rétention, etc)

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel

- 2019 : petits déjeuners agricoles (premiers échanges depuis 2015 au niveau intercommunal, création du dispositif « Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles » (ACEA)
- 2020 : lancement des ACEA (70 dossiers déposés en 3 ans)
- 2021 : échanges avec agriculteurs sur la transformation d'un drive fermier en point de vente circuit court (le groupe volontaire a abandonné pour raisons personnelles), rencontres avec la CA pour mise en place d'un drive fermier
- 2022 : petits déjeuners agricoles (pas de consensus sur les actions à engager), rencontre avec la CA pour agrivoltaïsme sur le parc de panneaux solaires à Kanfen
- 2023 :
 - Relance projet de point de vente fermier
 - Convention avec IMN pour le prêt agricole (1^{er} semestre)
- 2024 : Actualisation éventuelle du diagnostic filières agricoles 10 ans après (à faire arbitrer par les membres du COPIL)



Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

FICHE ACTION N°22 :
Soutien à l'agriculture : accompagnement à la reconversion des exploitations agricoles

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)
Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Chambre d'Agriculture 57• DREAL Grand Est• DDT 57• Initiative Moselle Nord (Cerfrance, syndicats agricoles : JA, FDSEA, Coordination rurale)• Agence de l'eau Rhin-Meuse
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Budget pour les aides à l'investissement : 100 000 € HT• Budget actualisation diagnostic (environ 30 000€ HT, à faire arbitrer par le COPIL)
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté à recruter de la main d'œuvre agricole ;• Difficulté de transition des modèles agricoles (Ex : passage d'une exploitation céréalière à du maraîchage est complexe techniquement (nature des sols) et économiquement (changement de matériel agricole)• Opposition de la profession agricole avec le développement de règlements locaux et des contraintes environnementales
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Evolution de la surface agricole (SAU) ;• Evolution du nombre d'exploitations ;• Installations de jeunes agriculteurs (Nb / an)• Nombre d'exploitants labellisés (bio, label rouge, autre)• Evolution des prélèvements d'origine agricole sur les nappes phréatiques de la CCCE



FICHE ACTION N°23 : Mise en valeur et animation du réseau d'entreprises du territoire

Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)

Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<ul style="list-style-type: none">• Au printemps 2022, la CCCE a organisé des petits déjeuners d'entreprises et a mené des enquêtes qualitatives auprès de ces dernières pour connaître leurs besoins et attentes vis-à-vis du territoire.• Les enquêtes ont démontré un sentiment d'isolement des entrepreneurs locaux, qui ont un manque de connaissance des outils de communication, qui ont des difficultés à se rendre visibles auprès du public et des professionnels et qui ont besoin de la CCCE pour les aider dans leurs difficultés du quotidien.• Les entreprises ont ainsi manifesté leur intérêt pour disposer de rencontres régulières en physique et à distance afin de pouvoir disposer de formations pour monter en compétences sur les questions de communication, budgétaire et de gestion des entreprises.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Mise en valeur du savoir-faire local• Dynamisme et montée en compétence du tissu économique local• Association des entreprises à la stratégie économique de la CCCE• Création de réseaux professionnels
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des portraits vidéos / photos / articles des entrepreneurs lauréats ;• Créer un annuaire en ligne des entreprises du territoire pour faciliter les prises de contact et les synergies locales ;• Former les entreprises lors de rencontres thématiques (ex : les bases du webmarketing).
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• La CCCE a pour rôle :<ul style="list-style-type: none">→ D'organiser des rencontres thématiques avec les entrepreneurs locaux ;→ De définir et commander des prestations de portraits d'entrepreneurs→ De créer un annuaire des entreprises du territoire.• Les cibles de cette action sont :<ul style="list-style-type: none">→ Les entrepreneurs lauréats des concours et événements organisés par la CCCE (Concours Trajectoires, Défi éco-labels, aides ACE) pour leur reconnaissance et leur visibilité ;→ Les entreprises du territoire pour leur montée en compétence et leur visibilité ;→ Les habitants du territoire pour les inciter à consommer local ou créer leur entreprise.

MISE EN OEUVRE

Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Fin 2022 : Avis favorable de la Commission développement économique• 2023 :<ul style="list-style-type: none">→ Convention Eco-Défis CCCE-CMA 57 en mars 2023 pour une durée d'1 an et cérémonie de labellisation en décembre 2023. Les entreprises engagées durant l'édition 2023 seront labellisées pour 2024 et 2025, avec possibilité d'une prolongation du label.→ Marché pour les prestations « portraits entrepreneurs »→ Cahier des charges sur l'annuaire (modalités d'apparition, actualisation, etc.)
--	--



FICHE ACTION N°23 : Mise en valeur et animation du réseau d'ent

*Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)
Orientation 3.2. Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation*

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Alexis Grand Est• CMA 57• CCI 57• Réseau Initiative Moselle Nord• Agence de communication (marché)
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Portraits : 7000 €• Concours Trajectoires : 3000 €• Label Eco-défi : 3000 €• Annuaire en ligne : en interne (temps ETP)• Formation : 2500€ pour organisation des petits déjeuners de rencontre, intervention gratuite des animateurs (prospection commerciale/visibilité)
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Publicité des évènements auprès des entreprises ;• Difficulté d'organisation en semaine avec les entreprises ;• Création d'un annuaire entreprises chronophage et nécessité de mise à jour régulière ;• Capacité à relayer les portraits d'entrepreneurs sur le territoire.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de portraits entrepreneurs réalisés ;• Nombre de relais dans la presse et sur les réseaux sociaux (articles du républicain lorrain, posts FB, etc.) ;• Nombre de formations dispensées ;• Nombre de contacts entreprises dans l'annuaire.



FICHE ACTION N°24 : Préservation quantitative et qualitative de

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique

Le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est irrigué par de nombreux cours d'eau, affluents de la Moselle, les bassins versants principaux étant la Boler la Kissel, l'Altbach et le Ruisseau des 4 Moulins. Le réseau hydrographique est composé quasi exclusivement de ruisseaux ou petits cours d'eau, à l'exception notable de la Moselle. Le territoire est ainsi, pour une grande partie, exposé aux risques d'inondation, notamment les communes de Cattenom, Gavisse, Haute-Kontz, Contz-les-Bains et Berg-sur Moselle, communes couvertes par un Plan de Prévention des risques d'Inondation.

Le changement climatique a déjà des effets autour de la ressource en eau, qui vont par ailleurs s'amplifier avec les années :

- Une pluviométrie modifiée avec des écarts saisonniers amplifiés et des épisodes de pluies intenses plus nombreux,
- Une vulnérabilité accrue au risque d'inondation,
- Des épisodes de sécheresse plus intenses, jusqu'à 15 à 30% du temps sur une part du territoire.

Ces épisodes de sécheresse ont un impact sur la faune et la flore locales ainsi que sur la vie des administrés : agriculture, arrosage des espaces verts et jardins, etc.

L'action en matière d'eau se compose de 3 grands axes :

- Aller vers une consommation raisonnée de la ressource par tous les usagers (agriculteurs, ménages, entreprises...),
- Préserver les milieux naturels et la biodiversité,
- Assurer la qualité de l'eau

Le principal secteur consommateur d'eau sur la CCCE est le secteur industriel avec le CNPE qui a des consommations significatives, suivi par les activités agricoles.

Les besoins en eau d'un CNPE servent majoritairement à assurer son refroidissement et, donc, à produire de l'électricité. Cependant, comme tous les sites industriels, un CNPE a besoin d'eau pour :

- Faire face, si besoin, à un incendie ;
- Se laver, boire et se restaurer (1600 salariés): selon leur importance (de 2 à 6 réacteurs), les CNPE d'EDF accueillent de 600 à 2 000 salariés.

Chaque année, 225,7 millions de m³ d'eau sont prélevés dans la Moselle pour le refroidissement des réacteurs du CNPE de Cattenom, à cela s'ajoute 71499 m³ d'eau potable pour les salariés. La grande majorité de l'eau prélevée est restituée à sa source, c'est-à-dire au milieu naturel à proximité du point de prélèvement. Ainsi, pour l'année 2021, la consommation d'eau du CNPE de Cattenom a été de 64,6 millions de m³ d'eau. Cette consommation correspond en grande majorité à l'eau évaporée (tours aéroréfrigérantes) - Source : Rapport environnemental annuel – 2021 – CNPE de Cattenom.

La CCCE est compétente en matière d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ; elle exerce cette compétence en régie directe. Un programme important de travaux a été défini pour la période 2022-2026 : restauration de ruisseaux, reconstitutions de haies (campagne « haies en f'eau lit »), aménagements divers de prévention des inondations, entretien de la végétation des cours d'eau en traversées, etc. En revanche, le transfert de la compétence eau potable aux intercommunalités a été reporté à 2026. En 2022, la Commission Eau, Assainissement et GEMAPI s'est interrogée sur les solutions à mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau (volet quantitatif).



FICHE ACTION N°24 : Préservation quantitative et qualitative de

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<p>La CCCE a la compétence assainissement (+SPANC) et gestion des eaux pluviales urbaines.</p> <p>5 communes de la CCCE, Volmerange-les-Mines, Escherange, Kanfen, Entringe et Hettange-Grande sont d'ores et déjà couvertes par le SAGE Bassin Ferrifère. Les autres communes ne sont pas couvertes par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• L'adaptation au changement climatique.• La préservation des sols et des ressources associées.• La préservation de la qualité du cadre de vie et de l'habitabilité du territoire.• L'adaptation des usages de la ressource (agricoles, résidentiels, etc.).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer une gestion raisonnée et durable de la ressource en eau.• S'adapter aux périodes de sécheresse.
Détail de l'action	<p>La Commission Eau, Assainissement et GEMAPI a défini plusieurs pistes de réflexion concernant la préservation de la ressource en eau et sa meilleure utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'oya (jarre en argile) pour économiser de l'eau et du temps dans les espaces verts. La jarre poreuse est enterrée et l'eau est diffusée très lentement dans la terre. Un seul passage par semaine pour remplir la jarre est nécessaire.• Mise en place d'une aide communautaire à l'installation de cuves de stockage d'eau de pluie, enterrées ou non (pour les bâtiments publics)• Utilisation des eaux de sortie de station d'épuration pour l'irrigation agricole* (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)• Mise en place de réserves d'eau lors des crues d'hiver* (retenues collinaires)• Recensement et captage des sources du territoire*• Lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable (CCCE non compétente)• Installation des fontaines à eau dans les bâtiments publics communautaires pour remplacer les bouteilles d'eau en plastique• Sensibilisation et communication sur les essences à privilégier dans les jardins et massifs afin de sélectionner les plantes moins consommatrices d'eau et résistantes à la sécheresse• Sensibilisation des administrés aux gestes d'économies d'eau• Accentuer la communication aux administrés lors des arrêtés sécheresse. <p>*propositions à étudier en tenant compte de la nécessité de veiller à rendre suffisamment d'eau aux milieux naturels pour alimenter les nappes et les cours d'eau.</p> <p>Le volet agricole est également majeur. Un groupe de travail en collaboration avec le monde agricole pourrait être mis en place. Des projets de permaculture permettant d'optimiser l'usage de la ressource en eau sont également à l'étude. Une première réalisation sera assurée par la CCCE à la Citadelle à Rodemack. Le jardin permacole sera à la fois support de découverte, de sensibilisation, de formation, avec l'objectif de pouvoir donner lieu à d'autres réalisations sur le territoire.</p> <p>Une autre piste serait l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) à l'échelle de toutes les communes de la CCCE puisque seulement 5 communes de la CCCE sont aujourd'hui couvertes : Volmerange-les-Mines, Escherange, Kanfen, Entringe et Hettange-Grande sont d'ores et déjà couvertes par le SAGE Bassin Ferrifère.</p> <p>L'objectif serait de couvrir les 17 autres communes de la CCCE, soit à l'échelle de l'EPCI, soit en partenariat avec des EPCI voisins, soit en intégrant les 17 communes au SAGE voisin du bassin Ferrifère. L'objectif serait de définir collectivement un projet local de l'eau, partagé entre les acteurs. L'élaboration d'un SAGE reviendrait à inscrire la prise en compte d'enjeux locaux liés à l'eau dans une démarche globale, concertée et prospective.</p>



FICHE ACTION N°24 : Préservation quantitative et qualitative de Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<p>La question de la perméabilité des sols va également être étudiée par la CCCE avec la plantation de haies permettant une meilleure absorption de l'eau. A cela s'ajoute des réflexions sur les espaces verts afin de planter des essences moins consommatrices d'eau.</p> <p>Le CNPE de son côté mène des actions afin de limiter son impact sur le niveau d'eau de la Moselle grâce à l'utilisation de lacs artificiels et de réserves qui sont utilisés lors de sécheresses.</p> <p>L'objectif est ici de poursuivre toutes ces réflexions et de se positionner sur les actions à mettre en œuvre.</p>
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• 2023/2024 : poursuite de la réflexion de la Commission Eau, Assainissement et GEMAPI dans une logique partenariale<ul style="list-style-type: none">→ Groupe de travail avec les agriculteurs locaux→ Rencontre avec le SAGE voisin pour étude des possibilités d'intégration→ Montage d'un COPIL avec l'ensemble des partenaires pour discuter des actions réalisables• 2024/2025 : mises en place des premières actions
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• SAGE• SDAGE• CLE• Agriculteurs locaux• Agence de l'Eau Rhin Meuse (peut financer certains projets)• DDT-DREAL (pour l'aspect réglementaire)• Syndicat Mixte Moselle Aval (va lancer une étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau sur l'échelle du bassin versant de la Moselle)• CNPE
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Supérieur à 1 000 000€ selon le nombre d'actions réalisées. Les retenues collinaires et la Réutilisation des Eaux Usées Traitées représentent les coûts les plus importants.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Une compétence (Alimentation en Eau Potable (AEP) qui ne relève pas de la CCCE• Maîtrise foncière en cas de travaux importants (retenues collinaires ...)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Indicateurs de suivi et réalisations :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre et types de travaux réalisés <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Etat des nappes souterraines (qualité/quantité)• Etat des cours d'eau (qualité/quantité)• Jours d'arrêtés de sécheresse



FICHE ACTION N°25 : Mise en place d'une politique forestière locale gestion

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

CADRAGE

Contexte et historique	<p>Le territoire de la CCCE est composé à 25% de forêts et milieux naturels (5000 ha). Les massifs forestiers sont une composante à part entière du paysage, du cadre de vie et de l'économie du territoire.</p> <p>Selon l'ONF, la part de forêt publique sur le CCCE s'élève à 2500 ha soit 50% des forêts du territoire.</p> <p>Les forêts de l'ONF sur la CCCE sont reconnues pour la qualité exceptionnelle de leurs chênes parfois vieux de plus de 180 ans.</p> <p>La filière sylvicole constitue un levier majeur dans 3 domaines au moins :</p> <ul style="list-style-type: none">• Environnemental : maintien de la biodiversité, séquestration du carbone par le minéral, production de biomasse substituable aux ressources non renouvelables, réservoir de biodiversité, ...• Économique : source d'emploi et de croissance, source de matière première, source d'énergie, ...• Social : activités et loisirs, marqueur paysager, patrimoine, ... <p>En matière de production de bois, les forêts du territoire ont une qualité et une productivité exceptionnelles, à l'image de la forêt domaniale de Garche. Le bois est la principale source d'énergie renouvelable de la CCCE. En la matière, la CCCE a déjà lancé un projet de chaufferie bois à l'Espace nautique communautaire de Breistroff-la-Grande. Plusieurs communes se sont dotées de chaufferies bois (Zoufftgen, Cattenom, Fixem).</p> <p>Or, les forêts du territoire souffrent du dérèglement climatique. Elles sont menacées par de nombreux dangers : les arbres s'affaiblissent de manière inquiétante, 7 des 10 essences principales meurent (victimes de sécheresse, maladies, agressions d'insectes, incendies). Elles sont mises en danger par les phénomènes de sécheresse et aussi par les risques de feux de forêt qui, s'ils étaient minimes auparavant, deviennent de plus en plus grands.</p> <p>La forêt est donc à la fois une victime du réchauffement climatique et une source de solutions pour lutter contre lui. Consciente de ces enjeux, la CCCE souhaite s'impliquer aux côtés de ceux qui peuvent agir pour la préservation de la forêt.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• La préservation et la valorisation de la ressource « forêt » en tant qu'écosystème régulateur climatique, logeur de biodiversité et pourvoyeur de ressource énergétique.• L'amélioration du stockage de carbone par les forêts.• La préservation de la qualité du cadre de vie et de l'image rurale du territoire.• Gestion durable des forêts.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la gestion des forêts publiques et privées.• Prévenir les feux de forêts.• Sensibiliser le public aux enjeux forestiers.• Etudier l'opportunité d'un Plan d'Approvisionnement Territorial de la ressource en bois



FICHE ACTION N°25 : Mise en place d'une politique forestière locale gestion

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

<p>Détail de l'action</p>	<p>Les actions en matière de forêt doivent s'inscrire sur le long terme, et sur les 3 axes identifiés par l'ONF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • production, • protection, • ouverture au public. <p>Il convient ainsi d'agir en conciliant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des forêts : production, diversité biologique, améliorer les capacités d'accueil du public.</p> <p>Le PCAET de la CCCE possède une orientation dédiée aux forêts intitulées « améliorer le stockage carbone par les forêts » qui se compose de 4 objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les forêts existantes • Ne pas augmenter les espaces boisés au détriment des espaces agricoles • Inciter à une gestion de qualité des forêts privées • Reconstituer les haies dans les espaces agricoles <p>Le plan d'action du PCAET est à finaliser durant l'année 2023. Des actions dédiées à la forêt seront programmées.</p> <p>Ainsi des temps de réflexion sont à conduire pour définir les actions à mettre en œuvre. Mais des aménagements en matière de prévention incendie devront être mis en place dans les forêts du territoire : débroussaillage, aménagement de passages pour les services d'urgence, etc. Une autre action essentielle est la sensibilisation du grand public.</p> <p>Concernant la dimension production, la CCCE pourrait promouvoir une filière bois en gestion raisonnée dans la continuité de la stratégie filière forêt-bois menée par la région Grand Est.</p>
<h2>MISE EN ŒUVRE</h2>	
<p>Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : finalisation du PCAET • 2023/2024 : travail partenarial à mener avec l'expertise de l'ONF et les propriétaires/gestionnaires de forêts <ul style="list-style-type: none"> → Diagnostic → Repérer les points de fragilité → Scénario d'aménagements : faisabilité, évaluation des coûts • Fin 2024 : premiers aménagements de prévention des incendies réalisés • 2024/2025 : réflexions sur la gestion des forêts
<p>Partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Office National des Forêts (ONF) • Région Grand Est • Propriétaires de forêts (communes, département, privés, etc.) • Maison de la Nature
<p>Budget alloué</p>	<p>Non défini à ce jour, dépendra du programme d'actions qui sera arrêté.</p>
<p>Contraintes et risques / points de blocages potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La thématique est très transversale, elle n'a à ce jour pas de portage/pilotage précisément identifié • La CCCE n'est pas propriétaire de forêts, elle devra souvent agir indirectement/en appui/en second plan • Absence de compétence en interne CCCE sur le sujet



FICHE ACTION N°25 : Mise en place d'une politique forestière locale gestion

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi et réalisation :

- Nombre d'aménagements réalisés
- Nombre de propriétaires/gestionnaires de forêts accompagnés

Indicateurs de résultats :

- Etat de la forêt (voir données ONF)



CADRAGE

Contexte et historique

La notion de « paysage » désigne à la fois le bâti et le naturel qui forment un ensemble perçu par l'homme. Sur le territoire de la CCCE, la morphologie du territoire en petites collines est propice à offrir des vues dégagées sur les espaces agricoles et massifs forestiers du territoire. Les réacteurs de la Centrale Nucléaire de Cattenom ainsi que leurs panaches de vapeur d'eau, visibles d'un bout à l'autre du territoire, constituent par ailleurs un fil rouge de la trame paysagère, un marqueur fort.

Le modèle d'urbanisation a des impacts forts sur la qualité paysagère, que ce soit négativement... :

- construction de lotissements ou maisons en extension de limites urbaines et consommation d'espaces naturels,
- mitage du territoire,
- architecture peu qualitative des constructions,
- etc.

... ou positivement :

- aménagements paysagers ,
- préservation et mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel (maisons lorraines, fermes, bildstocks...)
- aménagements qualitatifs des voies et espaces publics
- haies,
- etc.

Un risque de standardisation des paysages est pointé : en effet, les constructions actuelles produites en extension des limites urbaines tendent à être très similaires les unes avec les autres : lotissements avec des maisons standardisées, modernes, éloignées de l'identité du tissu ancien de village habituel (feronnerie, moulure, façades, etc.).

La qualité paysagère est un atout à part entière pour la qualité de vie résidentielle du territoire et l'expérience touristique proposée.

La CCCE a déjà réalisé des aménagements qualitatifs de traversées de villages, aménagements de haies pour la gestion de l'eau,... qui participent de la qualité paysagère.

La CCCE a par ailleurs missionné le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 57 pour la réalisation d'inventaires destinés à apporter une connaissance précise du patrimoine et à soutenir les opérations de préservation et de valorisation : inventaire des maisons remarquables et du « petit patrimoine remarquable » (lavoirs, puits, croix de chemin, etc.) en 2010.

Des mesures ont déjà été mises en place par la CCCE pour préserver l'identité paysagère du territoire, avec :

- **Distribution d'aides.** La CCCE verse des aides aux ravalements de façade qualitatifs, pour les maisons datant d'avant 1965. D'autres dispositifs pourraient être mis en place, notamment en direction du petit patrimoine remarquable.



FICHE ACTION N°26 :

Agir en faveur de la préservation des paysages

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.1. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• La préservation de la qualité du cadre de vie et de l'image rurale du territoire• La mise en valeur de l'identité architecturale et paysagère du territoire• La durabilité du modèle d'urbanisation et de la trajectoire de développement
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Définir une action collective en faveur de l'identité patrimoniale du territoire
Détail de l'action	<p>Plusieurs actions peuvent être envisagées pour agir pour la qualité paysagère :</p> <ul style="list-style-type: none">• Investissement porté par la CCCE. Concernant le « patrimoine de pays », la CCCE pourrait se saisir de l'inventaire réalisé en 2010 par le CAUE pour définir un programme pluriannuel d'investissement visant à entretenir, restaurer et mettre en valeur ce petit patrimoine. Etablir ce PPI au niveau communautaire permettrait de mutualiser les coûts pour un sujet où habituellement les communes ont la main.• Elaboration d'une stratégie communautaire. Une action plus intégrée pourrait aussi être envisagée avec l'élaboration d'un plan paysage communautaire : diagnostic, stratégie et plan d'actions.• Reconstitution des paysages de vergers grâce à des actions agricoles portées par la CCCE afin de renouer avec la dimension rurale du territoire.
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Une phase de réflexion pourrait être lancée sur ce sujet en 2023/2024 pour arbitrer quel type d'action il est opportun de mettre en œuvre.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• CAUE• Communes• Département• Région• Chambre d'Agriculture• Europe – financement FEADER• SODEVAM
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Non estimé en 2023
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• La thématique, très transversale, n'est à ce jour portée par aucune Commission de la CCCE, la question du pilotage et du portage reste à définir• Absence de compétence en interne CCCE sur le sujet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'aménagements réalisés• Montant engagé pour les aménagements• Montée en compétence de la CCCE sur ce sujet



FICHE ACTION N°27 : Adapter le Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au niveau communautaire

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.2. Impulser des transitions énergétique, climatique et environnementale

CADRAGE

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PDMA) prévoit la définition d'un tel plan pour les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets.

Le Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord (SYDELON), est en charge du PLPDMA local et a pour objectif de réduire la production de déchets en menant des actions cohérentes et concertées sur son territoire qui regroupe 4 EPCI dont la CCCE.

Au total, plus de 100 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés chaque année sur le territoire du Sydelon en vue de leur traitement. Cela représente, 76 kg par an et par habitant, soit une surproduction de 15 % de déchets collectés et traités sur le territoire du Sydelon par rapport à la moyenne des territoires lorrains urbanisés. Ces ratios supplémentaires s'expliquent principalement par plus d'ordures ménagères résiduelles et plus d'apports en déchèteries.

En 2015, il a été proposé aux membres du Sydelon dont la CCCE de s'associer pour définir un plan commun afin de mutualiser les moyens de chacun. Une chargée de prévention a d'ailleurs été recrutée pour élaborer ce projet.

Parmi les grandes orientations du PLPDMA, on peut noter :

Contexte et historique

- Baisse de la part des déchets putrescibles dans les OMA
- Limiter la production de déchets verts et biodéchets :
 - Promouvoir le jardinage au naturel ou pauvre en déchets
 - Conforter, améliorer et développer le compostage individuel
 - Développer le compostage collectif et le compostage autonome en établissement
- Lutter contre le gaspillage alimentaire :
 - Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, conformément aux obligations réglementaires
 - Développement de l'usage du « sac à emporter »
 - Suivi de la réglementation sur les gros producteurs de biodéchets
- Promouvoir l'Eco consommation.
- Poursuivre et renforcer les actions en faveur de l'éco-consommation :
 - Action « sacs de caisse »
 - Poursuivre le déploiement du « Stop Pub »
- Promouvoir la réparation, le réemploi et la réutilisation via un projet de recyclerie de type café-réparation.
- Mettre en place un partenariat avec les associations locales.
- Sensibilisation des différents publics et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets, via notamment des interventions soutenues des ambassadeurs de tri.
- Développer des outils de communication à destination des différents publics : scolaires, professionnels et grand public.

Enjeux

- Réduction des déchets sur le territoire de la CCCE.



FICHE ACTION N°27 : Adapter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au niveau communautaire

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.2. Impulser des transitions énergétique, climatique et environnementale

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population à la réduction des déchets ménagers.• Proposer des équipements individuels et collectifs pour le compostage des déchets verts.• Mise en place de partenariats pour la réparation, le réemploi et la réutilisation.
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Des actions de prévention ont déjà été menées par la CCCE en matière de lutte contre la production de déchets :<ul style="list-style-type: none">→ Compostage individuel→ Compostage collectif→ Stop Pub→ Recyclerie pour donner une seconde vie aux biens d'occasion→ Sensibilisation au gaspillage alimentaire, notamment lors d'événements tels que la Semaine du Développement Durable→ Sensibilisation en milieu scolaire→ Eco-exemplarité
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Fin 2022, les 4 collectivités adhérentes au SYDELON ont décidé de reprendre chacune la gestion de leur PLPDMA.• La CCCE devra réglementairement établir un PLPDMA propre à son périmètre. Ce travail sera lancé à partir de 2023. Il est prévu dans les objectifs confiés au chargé de mission Développement Durable de participer à l'élaboration du PLPDMA à l'échelle de la CCCE dès le printemps 2023. Après approbation de ce plan, la CCCE pourra s'appuyer sur la présence dans ses effectifs de 2 ambassadeurs du tri pour assurer la promotion et le suivi des actions de prévention qui seront préconisées par le Plan.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Des partenariats pourront être mis en place avec les différentes forces vives du territoire souhaitant s'investir dans le PLPDMA : entreprises, associations, syndicats immobiliers, administrations, habitants...
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Non défini à ce jour.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Mauvaise application des nouvelles consignes de tri (manque d'intérêt, de temps...)• Evolution des règles de tri avec de nouvelles filières qui se mettent en place en collecte et en déchèterie• Obligation de mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets au 31 décembre 2023.• Contexte défavorable du coût des services où le manque de concurrence est relevé depuis des années
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Indicateurs de suivi des tonnages• Questionnaires à la population• Suivi de collecte• Caractérisations• Pesée et comptage



FICHE ACTION N°28 : Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un CCCE

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.2. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

CADRAGE

Contexte et historique	<p>La Réserve Naturelle de Hettange-Grande est l'une des 13 Réserves Nationales à caractère géologique, et la seule en Lorraine. Les roches et fossiles qu'elle protège sont la référence internationale, dite « stratotype », d'un étage géologique du début du Jurassique, situé il y a environ 200 millions d'années.</p> <p>En 2013, l'État a confié la gestion et l'animation du site à la CCCE.</p> <p>Dans le cadre de sa politique d'Éducation à l'Environnement et d'accueil des publics, et notamment des scolaires, la CCCE a décidé de construire une Maison de la Nature et du Tourisme à l'entrée de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande.</p> <p>Cette infrastructure permettra de mettre en valeur les collections géologiques, la biodiversité mais également le patrimoine « nature » au sens large du territoire.</p> <p>Elle permettra également d'orienter le visiteur sur le site et d'accueillir des animations, des ateliers pédagogiques ainsi que de multiples autres manifestations.</p> <p>La Maison de la Nature et du Tourisme accueillera par ailleurs une antenne de l'Office du Tourisme communautaire permettant de faire connaître au public les différents sites d'intérêt du territoire. Un espace boutique sera aménagé dans le hall d'accueil du bâtiment.</p> <p>Ce projet de construction s'inscrit dans une démarche écologique et exemplaire par une qualification Haute Qualité Environnementale du bâtiment, au travers de l'utilisation d'une ossature bois et d'une isolation paille.</p> <p>Les travaux ont débuté le 29 avril 2021 et dureront environ 24 mois.</p> <p>Un bureau d'études a été missionné afin d'assurer l'aménagement des 5 espaces clefs du bâtiment. La livraison du bâtiment et de son contenu scénographique est envisagée pour fin 2023/début 2024.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• L'éducation à la nature, à l'environnement• La sensibilisation de la population aux problématiques environnementales• La mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du territoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Faire découvrir aux habitants les biotopes préservés de la CCCE• Faire (re)découvrir le patrimoine naturel remarquable du territoire, le mettre en valeur en direction du grand public• Développer l'attractivité du territoire• Créer un lien social sur la thématique de l'environnement avec l'organisation d'ateliers pédagogiques ou de manifestations• Mettre en place des animations scolaires sur site



FICHE ACTION N°28 : Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un CCCE

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.2. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement

Détail de l'action	<p>Organisation de 5 espaces clefs dans la Maison de l'Environnement avec :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Le hall d'accueil (44 m²) visant à une première immersion et à orienter les visiteurs vers la découverte du site, l'ouverture aux grands enjeux environnementaux ainsi que la promotion touristique des autres sites du territoire de la CCCE.→ L'espace muséal / d'exposition (122 m²) qui a pour vocation la mise en valeur de la collection, du stratotype, des sciences de la terre, des pelouses sèches, de la carrière de Gries, Réserve Nationale de France.→ La salle pédagogique (105 m²) qui est pensée pour être un espace modulable avec mobilier modulable pour animations et ateliers scolaires dès l'âge de 3 ans jusqu'au niveau lycée, avec notamment, l'intégration des éléments de biodiversité (en exposition physique et sur support interactif). Elle intégrera un coin lecture ouvert à tous les publics.→ La salle de réfectoire (pouvant être également modulable en salle de travaux pratiques) (59 m²) : Cet espace sera principalement dédié à la réception de convives mais aura la particularité d'être modulable pour se transformer en salle de travaux pratiques.→ Une salle d'immersion destinée à proposer une expérience forte et à plonger littéralement les visiteurs dans un univers recréé. En date de mars 2023, le thème et les détails de cette expérience immersive ne sont pas définis.
MISE EN OEUVRE	
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Livraison du bâtiment → 2^{ème} trimestre 2023.• Livraison du contenu muséal → fin 2023/début 2024.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Etat• Conseil Départemental de Moselle• Etablissements scolaires et associations pour les animations pédagogiques• Autres partenaires (LPO, ONF, CEN, etc.)
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none">• Le montant prévisionnel des travaux est de 1 197 179 € HT et bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Moselle pour 160 000 € et de l'État pour 353 700 €.
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise des coûts des travaux.• Suivi de la qualité environnementale des travaux dans un environnement fragile.• Coûts de fonctionnement de la structure au long terme.• Dynamique et renouvellement des animations.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de visiteurs, provenance géographique.• Nombre d'écoles accueillies.• Programmation : nombre d'ateliers pédagogiques, d'expositions, d'animations grand public.



FICHE ACTION N°29 : Transition énergétique des entreprises Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.2. Impulser des transitions énergétique, climatique et environnementale

CADRAGE

<p>Contexte et historique</p>	<p>Les enjeux environnementaux sont aussi partagés avec les entreprises, qui comme les particuliers ou les institutions ont d'une manière ou d'une autre un impact sur l'environnement.</p> <p>Pour les entreprises, leur action en faveur de la transition énergétique peut prendre des dimensions multiples : améliorer les performances énergétiques de bâtiments, développer les énergies renouvelables, remplacer les dispositifs anciens par des chaudières plus performantes et moins génératrices de poussières, réduire leur consommation, etc.</p> <p>Considérant que dans le cadre de ses politiques de développement économique et de protection de l'environnement, la CCCE souhaite accompagner les entreprises du territoire pour les inciter à réduire leur consommation énergétique et leurs déchets d'activité afin de promouvoir l'économie circulaire et les entreprises impliquées dans cette démarche.</p> <p>La CCCE met déjà en œuvre une aide communautaire aux entreprises dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création d'emploi sur le territoire, • Accompagner les entreprises dans l'efficacité énergétique et la protection environnementale, • Soutenir la création d'entreprises et la pérennité des projets, • Valoriser les circuits courts.
<p>Enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de l'impact environnemental et notamment de la consommation d'énergie des entreprises. • L'adaptation au changement climatique.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la transition énergétique des entreprises. • Pérenniser, voire compléter, les aides financières aux entreprises en faveur de leur transition énergétique.
<p>Détail de l'action</p>	<p>Diverses actions axées transition énergétique existent déjà en faveur des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme Climaxion de l'Ademe et la Région Grand Est <ul style="list-style-type: none"> → Soutenir financièrement les projets favorisant la transition énergétique et l'économie circulaire : efficacité énergétique du bâtiment, des procédés industriels, du domaine agricole, gestion des ressources de l'entreprise, etc. Le programme Climaxion recouvre de multiples aides. • Eco- défis des commerçants et artisans de la CMA Moselle <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les artisans et commerçants qui réalisent des actions concrètes en faveur de l'environnement sur des thématiques telles que l'eau, l'énergie, les transports, les déchets, l'éco produits. Obtention d'un label en contrepartie d'un engagement concret de l'entreprise. • Aide à l'investissement des commerçants, artisans et petites entreprises par le Département de la Moselle <p>Concernant l'éco-défis de la CMA Moselle, 4 EPCI du département sont conventionnés. Un conventionnement a été mis en place en 2023 pour la CCCE.</p>



FICHE ACTION N°29 : Transition énergétique des entreprises Axe 4 : Un territoire engagé

Orientation 4.2. Impulser des transitions énergétique, climatique et environnementale

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230628-C20230627_09_SI-DE

	<p>La CCCE pourrait venir abonder certaines de ces aides, créer une nouvelle aide sur les mêmes sujets mais qui viendrait financer d'autres entreprises, ou bien créer une nouvelle aide sur un sujet complémentaire (ex : financer des formations de salariés pour monter en compétence sur le sujet développement durable). Le plus important est surtout de poursuivre l'aide communautaire déjà mise en place.</p> <p>En complément du financement, un accompagnement en ingénierie est proposé aux côtés de la CCI et de la CMA.</p> <p>Cette action est à mettre en lien avec la création du futur pôle entrepreneurial qui centralisera l'ensemble des informations aux entreprises.</p>												
MISE EN OEUVRE													
Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et / ou calendrier prévisionnel	<p>La CCCE met en place en 2023 le label « éco-défis » selon le planning suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Actions mises en place</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars 2023</td> <td>Signature de la convention Adaptation et cadrage de l'opération</td> </tr> <tr> <td>Mars – octobre 2023</td> <td>Appel à participation auprès des artisans et artisans-commerçants Prospection terrain Accompagnement et conseil auprès des artisans et artisans-commerçants engagés</td> </tr> <tr> <td>Juin 2023</td> <td>1^{er} comité de labellisation</td> </tr> <tr> <td>Novembre 2023</td> <td>2^{ème} comité de labellisation Préparation de la cérémonie de labellisation</td> </tr> <tr> <td>Novembre- Décembre 2023</td> <td>Cérémonie de remise des labels Bilan de l'opération</td> </tr> </tbody> </table> <p>Parallèlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : poursuivre réflexion autour de la transition énergétique des entreprises • 2024 : mise en place d'une aide complémentaire à celles déjà existantes (type abondement) 	Période	Actions mises en place	Mars 2023	Signature de la convention Adaptation et cadrage de l'opération	Mars – octobre 2023	Appel à participation auprès des artisans et artisans-commerçants Prospection terrain Accompagnement et conseil auprès des artisans et artisans-commerçants engagés	Juin 2023	1 ^{er} comité de labellisation	Novembre 2023	2 ^{ème} comité de labellisation Préparation de la cérémonie de labellisation	Novembre- Décembre 2023	Cérémonie de remise des labels Bilan de l'opération
Période	Actions mises en place												
Mars 2023	Signature de la convention Adaptation et cadrage de l'opération												
Mars – octobre 2023	Appel à participation auprès des artisans et artisans-commerçants Prospection terrain Accompagnement et conseil auprès des artisans et artisans-commerçants engagés												
Juin 2023	1 ^{er} comité de labellisation												
Novembre 2023	2 ^{ème} comité de labellisation Préparation de la cérémonie de labellisation												
Novembre- Décembre 2023	Cérémonie de remise des labels Bilan de l'opération												
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Ademe • Département de la Moselle • Région Grand Est • CMA Moselle • CCI Moselle 												
Budget alloué	<ul style="list-style-type: none"> • Non défini 												
Contraintes et risques / points de blocages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'entreprises demandeuses • Un manque d'ingénierie en interne pour conseiller sur ces sujets 												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises labellisées « éco-défis » • Nombre d'entreprises bénéficiaires du programme Climaxion • Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide mosellane à l'investissement pour des projets liés à la transition énergétique 												

Calendrier de déploiement des fiches actions

Axe stratégique	Orientation	N°	Intitulé de l'action	Calendrier de mise en œuvre						
				2022	2023	2024	2025	2026	...2035	
Axe 1 : Un territoire à haut niveau de services	Orientation 1.1 : Renforcer l'organisation des mobilités pour favoriser le report modal et limiter les congestions	1	Mise en place de voies dédiées à l'offre de transports en commun							
		2	Développement du covoiturage							
		3	Création de parkings sécurisés pour les vélos							
		4	Mise en œuvre du schéma directeur cyclable (pistes, itinéraires, sensibilisation)							
	Orientation 1.2 : Conforter l'offre de services dans les proximités et la complémentarité	5	Création d'un équipement culturel multimodal							
		6	Mise en place d'une recyclerie communautaire							
		7	Déploiement de parcs urbains, de structures sportives gratuites							
		8	Accompagnement des populations aux usages numériques et inscription dans une démarche smart city							
		9	Poursuite et développement du projet culturel communautaire							

Axe stratégique	Orientation	N°	Intitulé de l'action	Calendrier de mise en œuvre						
				2022	2023	2024	2025	2026	...2035	
Axe 2 : Un territoire d' hospitalité	Orientation 2.1 : Permettre des parcours résidentiels support de mixité et favorisant l'emploi local	10	Développement d'une offre de logements accessibles à des actifs travaillant sur le territoire							
		11	Création d'un pôle entrepreneurial							
		12	Création d'un chantier d'insertion							
		13	Poursuivre le soutien à la vie associative							
		14	Organisation d'un conseil communautaire jeune							
Axe 3 : Un territoire d' expériences	Orientation 2.3 : Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse	15	Mise en place d'un budget participatif jeunes							
		16	Faciliter l'accès à des cellules d'écoute, notamment en direction des jeunes							
		17	Participer au développement de structures hôtelières sur le territoire							
		18	Développement de l'offre touristique connotée loisirs							
		19	Développement et promotion de parcours thématiques de découverte							
		20	Définir la vocation et la mise en tourisme de la Citadelle de Rodemack							

Axe stratégique	Orientation	N°	Intitulé de l'action	Calendrier de mise en œuvre						
				2022	2023	2024	2025	2026	...2035	
Axe 4 : Un territoire engagé	Orientation 3.2 : Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation	21	Définition d'un projet d'expertise industrielle et favoriser l'émergence de l'écosystème ad hoc							
		22	Soutien à l'agriculture : accompagnement à la diversification et à la reconversion des exploitations agricoles							
		23	Mise en valeur et animation du réseau d'entreprises du territoire							
		Orientation 4.1 : Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et aménagé durablement	24	Préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau						
	25		Mise en place d'une politique forestière locale : aménagements et gestion							
	26		Agir en faveur de la préservation des paysages et de l'identité locale							
		Orientation 4.2 : Impulser des transitions énergétique, climatique et environnementale	27	Adapter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au niveau communautaire avec des objectifs territorialisés						
	28		Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un équipement phare de la CCCE							
	29		Transition énergétique des entreprises							

Annexe 2 – Les fiches diagnostic

PRÉSENTATION ET POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

Chiffres clés

- * 22 Communes, 27 077 habitants
- * 137 habitants au km², contre 167 pour la moyenne départementale
- * 69,6 % de travailleurs transfrontaliers
- * Moins de 30 minutes pour atteindre la frontière luxembourgeoise de n'importe quel endroit du territoire (hors heures de pointe)

Analyse des tendances

La CCCE : intercommunalité ancienne et rurale

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE), composée de **22 communes**, borde la frontière luxembourgeoise sur plus de 30 kilomètres. L'institution intercommunale actuelle a été créée en 2000 mais la coopération est beaucoup plus ancienne avec, à l'origine, un District Rural créé en 1986.

Avec ses **27 000 habitants**, la CCCE est la 15^{ème} intercommunalité la plus peuplée du département de la Moselle sur les 22 existantes. La Commune la plus peuplée du territoire est Hettange-Grande (plus de 8 000 habitants) et la moins peuplée est Evrange (234 habitants).

Avec 137 habitants au km², la zone est assez peu densément peuplée mais se situe **dans l'aire d'influence des agglomérations de Luxembourg, capitale européenne, et de Thionville, 2^{ème} ville de Moselle** (80 000 habitants). La proximité avec la métropole de Metz (220 000 habitants) est également un fait marquant dans la vie et les habitudes des habitants. Ainsi, le territoire de la CCCE est à **dominante largement rurale** mais peut être connoté de « rurbain » au regard de sa proximité avec des grandes villes.



Un positionnement transfrontalier, marqueur essentiel du territoire

Le territoire de la CCCE est au croisement de multiples flux et des dynamiques européennes. Sa **frontière directe avec le Luxembourg** et sa grande proximité avec les frontières allemande et belge le place au cœur de l'Europe. Ce positionnement transfrontalier est un marqueur essentiel de la vie et du fonctionnement du territoire. En effet, la vie des habitants est en partie déterminée par cette proximité avec le Luxembourg **que ce soit en matière d'emplois et de développement économique, de mobilités, de logement, d'équipement, etc.** Ce fait transfrontalier produit en particulier **un effet d'aspiration vers le Luxembourg** avec une forte évasion de la main d'œuvre. Les projections du devenir du territoire prévoient une amplification de ce phénomène d'aspiration de main d'œuvre par le Luxembourg. Les « effets-frontières » pourraient donc aller en s'amplifiant.

Ce positionnement est ainsi à la fois source de contraintes (tensions sur les usages d'équipements, les infrastructures, les sols et ressources naturelles, complexité de gestion et législation différente...) et source d'opportunités

(enrichissement culturel, bassin d'emploi, pouvoir d'achat...). Ce tropisme frontalier marqué nécessite une **coopération accrue** avec les acteurs luxembourgeois.

La CCCE perçue comme un territoire dynamique par les documents de planification de rang supérieur (SCoT et SRADET)

A l'échelle régionale, le bassin de vie de Thionville, auquel appartient la CCCE, allant de Metz jusqu'au Luxembourg est identifié comme un **territoire dynamique d'un point de vue démographique**, au même titre que la zone frontalière avec l'Allemagne, et contrairement à toute la partie centrale de la région Grand Est moins dynamique. Le revenu des ménages du bassin de vie de Thionville fait également partie des plus élevés de la région.

Son positionnement sur l'axe Luxembourg – Metz lui confère également **une place centrale dans les flux et l'économie régionale**. En effet, la zone est dotée d'infrastructures, comme notamment l'A31 et la ligne TGV, intégrées au maillage régional et européen. Cette zone frontalière est également **attractive et porteuse d'une part de la croissance régionale** avec un emploi frontalier dynamique et un emploi industriel, marqué ici par la présence de la centrale de Cattenom, marqueur identitaire fort de la région. La production d'électricité régionale est principalement d'origine nucléaire et est largement excédentaire au regard de la consommation régionale, notamment grâce à la présence de 8 réacteurs nucléaires régionaux, parmi lesquels 4 sont à Cattenom.

- Cattenom : 4 ; Chooz : 2 ; Nogent-sur-Seine : 2 ; Fessenheim : 2 mais fermés -

Un fonctionnement peu structuré et avec un éclatement des polarités

Le territoire se structure autour de **différentes centralités**. Hettange-Grande, avec ses 8 000 habitants, est la centralité principale du territoire qui concentre une offre de services, d'équipements et d'emplois importante. Cattenom, Commune dans laquelle se situe le CNPE, est la seconde centralité du territoire. Le SCoTAT, révisé en 2020, identifie plusieurs pôles relais et pôles de proximité permettant également de satisfaire les besoins de première nécessité des habitants : Volmerange-les-Mines, Zoufftgen, Roussy-le-Village, Rodemack, Kanfen, Boust et Puttelange-lès-Thionville. La vie sur le territoire semble tout de même relativement **éclatée** entre l'aspiration par le Luxembourg, les petits pôles qui se multiplient et une commune structurante Hettange-Grande en marge du quotidien de certains habitants.



Enjeux et questionnements

<i>Enjeux de la thématique</i>	<i>Questionnements transversaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La gestion de la dépendance du territoire au Luxembourg et des « effets-frontières » ▶ La coopération transfrontalière ▶ Le risque de devenir un territoire dortoir ▶ Le maintien de la structuration de l'armature territoriale en centralités et pôles ▶ La relation avec la ville de Thionville, autre pôle structurant d'attractivité du territoire 	<p>La proximité avec le Luxembourg, principal déterminant transversal du territoire, semble être au cœur des préoccupations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment assurer une coopération transfrontalière ? ▶ Comment garantir un bon équilibre entre tirer profit de la proximité avec le Luxembourg et faire vivre le territoire intercommunal ? ▶ Le territoire est-il ancré en Moselle Nord ou est-il davantage tourné vers le Luxembourg ?

Sources documentaires consultées

Source données : INSEE (2018)
Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération thionvilloise (2014)
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (2019)

POPULATION

Chiffres clés

- * 27 077 habitants, soit +41% depuis 1990
- * +0,75% de croissance annuelle entre 2013 et 2018
- * 131 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans
- * + 12% de plus de 60 ans en 5 ans
- * 31 340€ de revenu médian // 9 allocataires du RSA pour 1000 habitants

Analyse des tendances

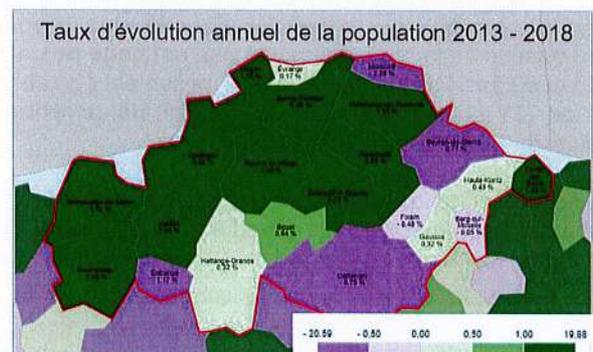
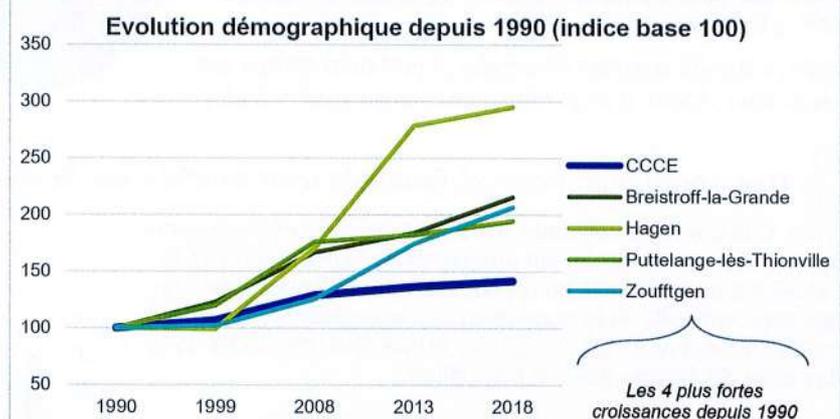
Une population croissante et dynamique marquée par la proximité avec le Luxembourg

Avec aujourd'hui plus de 27 000 habitants, la population de la CCCE a augmenté de **plus de 8000 habitants en 30 ans**, soit une croissance d'environ 40% depuis 1990. Certaines communes ont même vu leur population doubler (Breistroff-la-Grande, Puttelange-lès-Thionville, Zoufftgen), voire tripler (Hagen).

Cet afflux d'habitants s'explique par la forte attractivité du territoire : de nouveaux arrivants sont **attirés par la proximité avec le Luxembourg et par une excellente qualité de vie** entre une offre de services et d'équipements qualitatives et le calme et les grands espaces de la ruralité.

Sur la période récente de 2013 à 2018, la population a augmenté en moyenne par an de 0,75%, soit **un gain 198 habitants par an**. La croissance démographique tend à **légèrement ralentir depuis les années 2010**. Ce sont les communes à l'ouest et au nord qui enregistrent les plus forts taux annuels de croissance: Basse-Rentgen, Zoufftgen, Breistroff-la-Grande. A l'inverse, bien que toutes les communes aient connu une croissance démographique sur la période longue, certaines sont en négatif sur la période récente comme Mondorff, Entringe et Beyren-lès-Sieck.

Fait notable, la croissance globale (+0,75%) est **due à la fois au solde naturel (+0,24%) et au solde migratoire (+0,50%)**. Cela illustre à la fois un renouvellement interne de la population (naissances) mais aussi une forte attractivité du territoire (arrivées de nouveaux habitants). La majeure partie des nouveaux arrivants sont des profils plutôt jeunes, des couples ou des familles, et qui souvent viennent de grandes villes et souhaitent s'installer sur le secteur pour commencer un emploi au Luxembourg.



Une majorité d'actifs et une population aisée

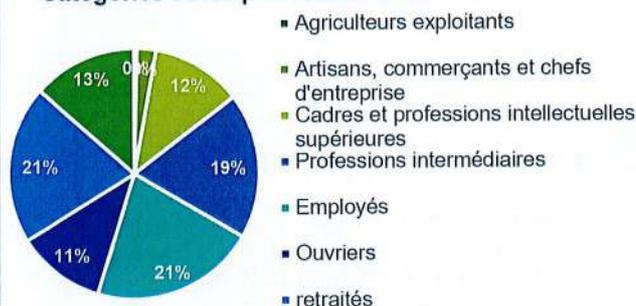
Le profil de la population de la CCCE est largement **influencé par le fait transfrontalier**. En effet, la CCCE est tournée vers le dynamique bassin d'emploi du Luxembourg. Ainsi, la population de la CCCE est **largement composée d'actifs en âge de travailler** (tranche d'âge de 15 à 64 ans notamment) avec près de 80% d'actifs, alors que la moyenne départementale est de 73%. Ces actifs sont aussi majoritairement en emploi puisque le taux de chômage y est très faible, 7,5% selon l'INSEE (contre 13% en Moselle).

La population est **plutôt très aisée avec 31 340€ de revenu médian** sur la CCCE, contre 21 450€ pour la France. La médiane la plus basse est celle de Haute-Kontz avec 25 410€, alors que Hagen connaît la médiane la plus élevée avec 39 100€. Ces revenus élevés sont entraînés par les salaires luxembourgeois qui sont largement supérieurs. Pour rappel, les salaires minimums luxembourgeois sont de 2 257€ pour les salariés non qualifiés et de 2708€ pour les salariés qualifiés (semaine de 40 heures), alors que celui français est de 1 589€ (semaine de 35 heures). De même, on décompte seulement **9 allocataires du RSA pour 1000 habitants** alors que la moyenne mosellane est de 40 et celle française de 45, ce qui démontre une indépendance de la population en termes de revenu vis-à-vis des prestations sociales. En somme, le pouvoir d'achat des populations locales est assez élevé grâce majoritairement aux salaires luxembourgeois.

A noter également qu'au sein de la population active, **les employés sont majoritaires**. Toutefois, en termes de tendances, on constate **une part d'ouvriers en baisse** (-3 points en 10 ans) alors qu'à l'inverse **la part de cadres tend à croître** (+2 points). Cette population active connaît également un **niveau de formation et de qualification élevé** puisque 38% sont diplômés du supérieur, là où ils ne sont que 26% en Moselle ou que 30% à l'échelle de la France.

Enfin, à égalité avec les employés, la part de **retraités** est importante et tend à augmenter avec les années (+3 pts).

Catégories socio-professionnelles

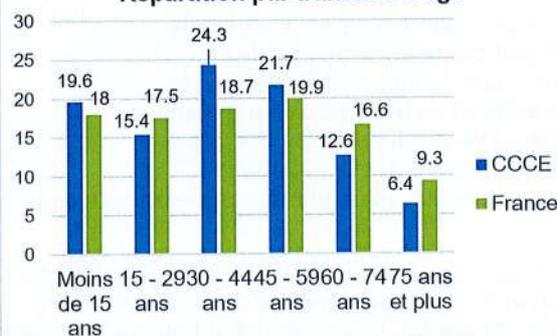


Une population jeune et familiale mais touchée par le vieillissement

Ainsi, si la **part des retraités est la plus élevée et croissante**, cela illustre un vieillissement progressif de la population de la CCCE. La part des plus de 60 ans est en effet croissante : ils représentent 19% de la population actuelle quand ils n'en représentaient que 15% en 2008 soit une **croissance de 12% des plus de 60 ans** dans la population.

Toutefois, cette part reste relativement faible car, si la population de la CCCE est certes vieillissante, elle reste plutôt jeune et familiale car **la tranche d'âge la plus importante, et au-dessus de la moyenne nationale, est celle des actifs entre 30 et 60 ans (46%)**. L'indice de jeunesse est également élevé avec **131 jeunes de moins de 20 pour 100 personnes de plus de 60 ans** (contre 93 en France).

Répartition par tranches d'âge



La composition des ménages est également assez illustratrice de ce fait puisqu'il n'y a que 28% de ménages composés d'une personne vivant seule, **72% étant donc des familles** (monoparentales, couples avec ou sans enfants). En Moselle, ces ménages d'une seule personne représentent 34% des ménages, 36% en France.

Enjeux et questionnements

Enjeux de la thématique

- ▶ Une excellente qualité d'accueil à garantir et à préserver pour les habitants actuels mais aussi pour les futurs arrivants
- ▶ L'anticipation du vieillissement de la population
- ▶ Les écarts de revenus avec les populations « marginales » aux revenus plus faibles

Questionnements transversaux

- ▶ Comment concilier les dynamiques liées à l'accueil de nouvelles populations et les exigences en matière de préservation de la qualité du cadre de vie ?
- ▶ Comment répondre aux nouveaux besoins à venir liés au vieillissement de la population (services, logements, etc.) ?

Sources documentaires consultées

Source donnée : INSEE (2018), DGFIP (2018)

LOGEMENT

Chiffres clés

- * 12 578 logements
- * 334 logements sociaux
- * 90% de résidences principales
- * 69% de maisons
- * 7,3% de logements vacants

A noter que la CCCE n'est pas compétente en matière d'habitat

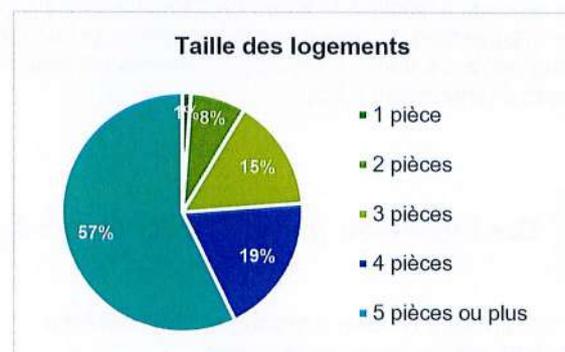
Analyse des tendances

Une aspiration marquée de la population : la maison individuelle

Le territoire de la CCCE est avant tout un **territoire résidentiel** où les gens vivent plus qu'ils ne travaillent. Entre 1990 et 2018, la population a augmenté de 41% et le nombre de logements de 82%. Le logement y est donc un sujet majeur que ce soit au regard de la qualité, de l'accessibilité ou de l'adéquation entre l'offre et la demande.

Le territoire présente les caractéristiques d'un territoire périurbain dans la mesure où les habitants sont en grande partie des actifs travaillant dans les agglomérations alentours **qui aspirent à avoir une maison individuelle à proximité de leur lieu d'emploi**. Ainsi, le parc de logement du territoire est principalement composé d'habitat individuel dont la morphologie se rapproche soit du **tissu ancien de village**, soit du **pavillonnaire** type lotissement. L'écrasante majorité des logements habités est constituée de résidences principales, la part des résidences secondaires étant très minime (2,1%). Le territoire de la CCCE est donc bien un territoire vécu et habité en permanence.

La maison est le mode d'habitat prédominant (70% du parc). Egalement, 80% des logements sont **des T4 et +**. Les petits logements ne représentent qu'une toute petite part du parc total. L'offre de logement proposée est fortement corrélée au profil de population présente sur le territoire : elle le détermine autant qu'elle en découle. Dans le cas de la CCCE, cette **offre semble donc peu diversifiée**.



Ainsi, si ces grands logements construits pour des familles s'inscrivent dans la tendance et les aspirations globales, il convient de ne pas occulter le phénomène de **deserrement des ménages** (2,4 personnes par ménage aujourd'hui, contre 3 dans les années 1990) dû à différentes évolutions démographiques :

- ▶ Vieillissement de la population,
- ▶ Baisse du nombre moyen d'enfants par femme,
- ▶ Multiplication de familles monoparentales,
- ▶ Décohabitation plus précoce des jeunes adultes (divorce).

De l'attractivité à la pression : des prix de l'immobilier très élevés

La proximité avec le Luxembourg est source d'opportunité pour le territoire mais également de contraintes. En matière de logements, la **demande est extrêmement forte** alors que **l'offre est contrainte** par des droits à construire limités. Au regard de l'attractivité du territoire et des salaires élevés dont jouissent les salariés au Luxembourg, les potentiels habitants sont prêts à mettre le prix fort pour un logement sur le territoire.

Ainsi, le prix au m² des maisons, cœur de l'offre en logement, sur le territoire est largement supérieur à la moyenne du Grand Est (1735€), à la moyenne mosellane (1670€) ou même à la moyenne de la métropole de Metz (environ 2300€). Les prix atteignent des records sur les communes limitrophes : Basse-Rentgen (3395€), Mondorff (3354€), Kanfen (3230€), Evrange (3228€), ... et sont légèrement moins élevés dans les communes de l'est du territoire plus éloignées de la frontière luxembourgeoise : Contz-les-Bains, Haute-Kontz, Gavisse, Berg-sur-Moselle, etc. En somme le **marché de l'immobilier sur le territoire est très tendu**.

Toutefois, malgré ces prix élevés, le territoire reste attractif pour les travailleurs luxembourgeois qui peuvent se permettre grâce à leur salaire supérieur d'accéder à la propriété. Les prix côté français sont plus abordables qu'au Luxembourg : environ **2 600 €/m²** dans la CCCE contre environ **9 500 €/m²** au Luxembourg.

Inclusion sociale et offre de logements

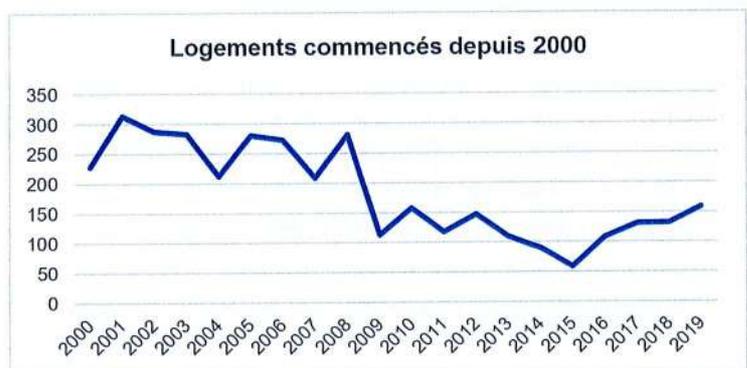
Démographie et offre de logements sont intimement liées, l'accès au marché du logement participant à la composition sociologique du territoire. Le marché immobilier de la CCCE tel qu'il est aujourd'hui (prix très élevés, maisons individuelles, grands logements) empêche la diversification sociale du territoire et tend à répondre principalement à un seul profil de population : des familles aisées propriétaires. A l'inverse, les jeunes recherchent des logements plutôt locatifs à loyers modérés et de petite taille, qu'ils ont du mal à trouver sur le territoire de la CCCE. Cela peut les amener à quitter le territoire.

Par ailleurs, il existe 334 logements locatifs sociaux sur le territoire en 2019. 5 ans auparavant, il en existait 330 soit une progression de seulement 4 logements (+1%) alors que sur (quasi) la même période le nombre total de logements a augmenté de 8,5%. L'offre de logements sociaux ne représente qu'une part très faible du parc total de logements (approximativement 2,6%).

Des logements plutôt récents et une dynamique de construction ralentie

La **dynamique de construction** est belle et bien présente même si elle reste limitée comparativement aux ambitions et velléités de certaines communes. Elle a été très forte dans les années 2000 mais a décliné dans les années 2010 en raison de la **limitation des droits à construire**. Elle tend à reprendre depuis 2017.

La plupart de ces constructions sont des logements individuels à 70%. Les logements collectifs commencés se situent, eux, principalement dans les pôles du territoire et en particulier Hettange-Grande.



Le SCOTAT établit pour la CCCE un **objectif de 3 161 nouveaux logements à créer en 15 ans**, dont 75% dans les pôles identifiés par le SCOT. Ce sont donc une moyenne de 211 logements à créer chaque année.

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Chiffres clés

- * 2 collèges et une vingtaine d'écoles
- * 120 équipements de sports et loisirs
- * 30 licenciés sportifs pour 100 habitants (contre 22 en France)

Analyse des tendances

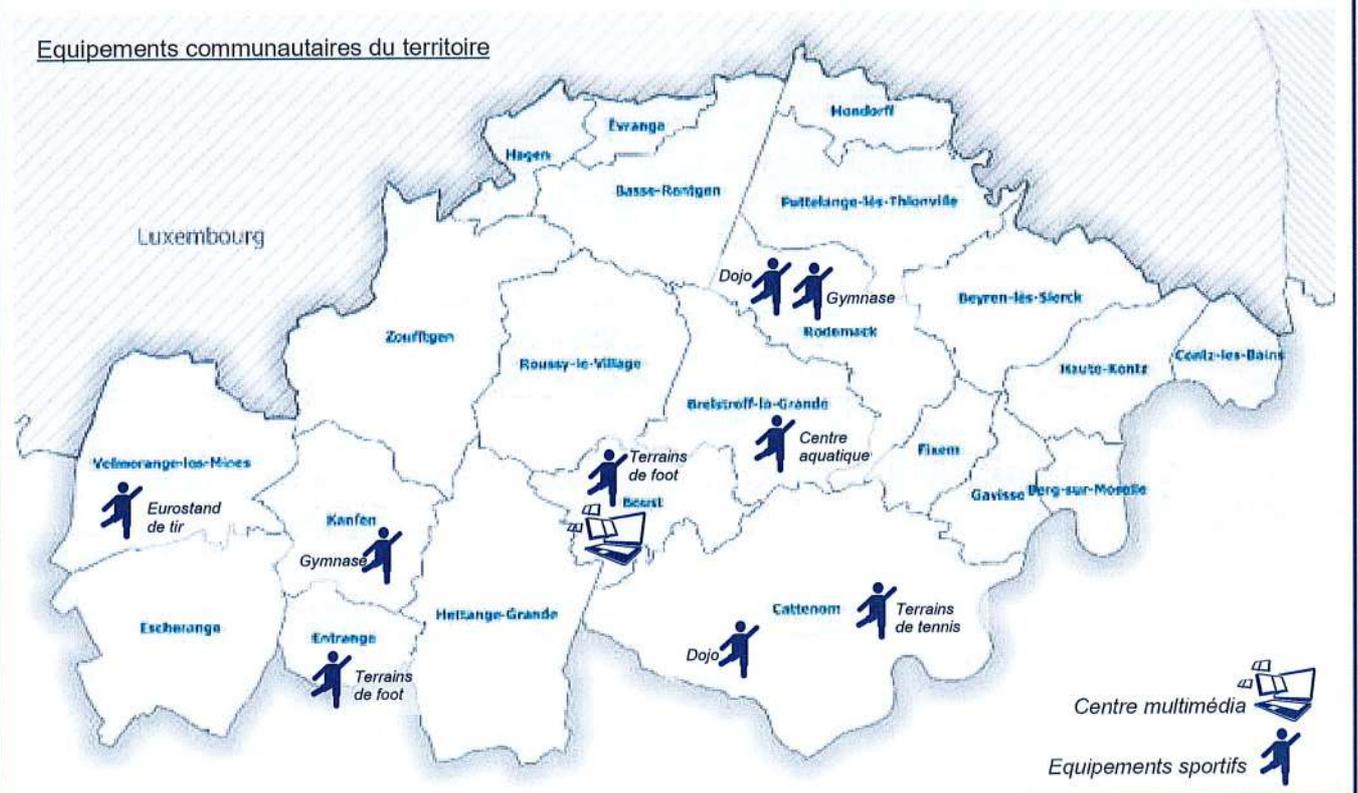
Une offre d'équipements diversifiée et structurée, adaptée à l'échelle de la CCCE

La CCCE a une **bonne situation financière** ce qui lui a permis de doter assez largement le territoire en équipements. Son budget d'investissement important (58,6M€ entre 2014-2018) a permis d'**autofinancer** en majeure partie (55%) ces infrastructures. Cette excellente santé financière est notamment **due à la présence de la centrale nucléaire** sur le territoire qui est à l'origine d'une part importante des recettes du budget communautaire.

Selon le SCOTAT, le territoire de la CCCE est structuré et hiérarchisé en plusieurs pôles : les **pôles centraux** concentrent les équipements et services structurants tandis que des **pôles de proximité / relais** fournissent les services et équipements de proximité essentiels à la vie quotidienne des habitants. Ainsi, les administrés de la CCCE jouissent d'une **bonne couverture territoriale en termes de services et équipements**. Par exemple, en matière de sports et loisirs, il existe plus de 120 équipements répartis sur le territoire (BPE, 2020), soit 32 pour 10 000 habitants, contre 19 pour la moyenne française. La CCCE compte également 30 licenciés sportifs pour 100 habitants, là où la moyenne française n'est que de 22. Ceci s'explique notamment par la jeunesse de la population.

La CCCE offre une dizaine d'équipements sportifs communautaires et un centre multimédia qui viennent compléter les offres communales.

Equipements communautaires du territoire



Malgré la couverture importante du territoire, ces équipements restent toutefois souvent saturés et donc insuffisants par rapport au besoin.

Liste (non exhaustive) des services et équipements situés sur le territoire :

- ▶ **Sport** : 2 gymnases communautaires (Rodemack, Kanfen), 1 espace nautique communautaire (Breistroff-la-Grande), courts de tennis (Cattenom), 2 dojos communautaires (Cattenom, Rodemack), l'Eurostand de tir (Volmerange-les-Mines), des terrains de football, de multiples city-stades et aires de jeux extérieures communaux, etc.
- ▶ **Culture** : 3 bibliothèques communales (Hettange-Grande, Cattenom, Volmerange-les-Mines), 3 écoles de musique municipales (Hettange-Grande, Volmerange, Cattenom), divers foyers socio-culturels répartis sur le territoire, etc.
- ▶ **Services institutionnels** : 1 Maison France services à Entringe offrant l'accès une vingtaine de services (Poste, CAF, Pôle emploi, CPAM, etc.), des centres communaux d'action sociale, etc.
- ▶ **Santé** : EPHAD à Cattenom
- ▶ **Numérique** : centre multimédia de Boust
- ▶ **Insertion** : Mission Locale du Nord Mosellan pour les jeunes de 16 à 25 ans
- ▶ **Tourisme** : Citadelle à Rodemack, Office de Tourisme communautaire (Rodemack et Hettange-Grande), Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande (en cours de construction en 2022).

L'offre éducative au cœur des préoccupations

En matière **d'éducation**, il existe 2 collèges sur le territoire, un à Hettange-Grande (qui a également des classes délocalisées sur Volmerange-les-Mines) et l'autre à Cattenom, représentant au total 1006 élèves en 2020 d'après l'Education Nationale. Ces deux établissements ont de bons taux de réussite au brevet : 94% de réussite pour celui d'Hettange-Grande dont 83% avec mention en 2021 et 88% de réussite pour celui de Cattenom dont 67% avec mention. Un projet est en cours pour le collège de Cattenom d'ouvrir une option LCE Langue et culture européenne dans les 3 langues (Anglais, allemand, italien). Malgré le positionnement transfrontalier du territoire, l'enseignement de langues proposé dans ces établissements reste classique.

La CCCE présente également sur son territoire une vingtaine d'écoles primaires et élémentaires, comptabilisant 2 769 élèves, réparties sur le territoire, 1 dans chaque commune à l'exception de Hagen, Evrange et Berg-sur-Moselle (regroupements scolaires pour ces communes) selon l'Education Nationale. Le sujet du maintien de l'offre scolaire est au cœur des préoccupations des élus puisque les écoles constituent le cœur de vie et d'animation d'une commune. Or, si la population n'est pas renouvelée par des familles, le risque est de voir disparaître certaines écoles.

Enfin en matière de **petite enfance**, il existe 4 multi-accueil communautaires (Volmerange-les-Mines, Cattenom, Rodemack et Hettange-Grande) qui proposent au total 160 places, 1 relais assistants maternels (Roussy-le-Village) et 4 micro-crèches privées proposant chacune 10 places.

Equipements d'éducation et petite enfance



Des services et équipements de culture, de santé et d'enseignement supérieur accessibles rapidement vers Thionville / Metz ou le Luxembourg

Certains services et équipements d'envergure sont absents du territoire de la CCCE. En matière de **santé**, le territoire de la CCCE compte 3,6 services et équipements de santé pour 1000 habitants, contre 7,8 pour la moyenne française. Une offre libérale de santé est présente sur le territoire avec plusieurs pharmacies, médecins généralistes, etc. La situation du territoire reste ainsi très **tendue** :

- ▶ des habitants en errance médicale à cause des difficultés à trouver un médecin traitant
- ▶ un déficit de professionnels pour certaines spécialités dont notamment la gynécologie, la pédiatrie et l'ophtalmologie

Ce **déficit d'offre** s'explique par une forte attractivité du Luxembourg pour les professionnels de santé (salaires) et est également le reflet de la volonté de ces professionnels de s'installer dans des zones plus denses en matière d'offre de soins afin de se rapprocher de leurs pairs. Thionville et surtout le Luxembourg offrent un panel plus large de spécialités médicales.

Par ailleurs, l'**offre à destination des seniors** est devenue un enjeu au regard des évolutions démographiques. Le territoire compte notamment 2 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) à Cattenom (65 lits) et à Hettange-Grande (résidence de retraite privée avec 64 lits). Une vingtaine d'organismes de services d'aide à domicile complète l'offre territoriale.

L'offre culturelle sur le territoire de la CCCE est assez limitée comparativement au nombre d'habitants. Cependant, une **offre culturelle diversifiée et qualitative est disponible tout proche, à Thionville** : cinéma La Scala, le théâtre, le conservatoire et la salle Adagio, le Puzzle avec le centre Jacques Brel, le LED (laboratoire expression développement), le NEST théâtre, etc. Le Luxembourg tout proche propose également une offre culturelle riche et variée (salles de spectacles, musées...).

Enfin, à noter également, qu'aucun établissement d'enseignement supérieur n'est disponible sur le territoire mais une offre est disponible à Metz ou au Luxembourg. De même, les lycéens du territoire se rendent pour la plupart à Thionville qui dénombre une dizaine de lycées différents (général, technologique ou professionnel) et accueille également un IUT.

L'animation de la vie locale : des habitants « consommateurs »

La vie locale est animée par un tissu associatif plutôt dense et dynamique organisant régulièrement des événements culturels, sportifs, etc.

La population du territoire est principalement composée d'actifs travaillant dans les villes voisines luxembourgeoises et souvent originaires d'autres villes. Par conséquent, cette **population apparaît exigeante en termes de services et équipements**.

Par ailleurs, certaines communes voient leur population croître sans que cela génère une augmentation du nombre d'habitants mobilisés en tant que bénévoles dans les associations locales ni une intensification de l'animation de la vie locale. À Basse-Rentgen par exemple, le nombre d'habitants a été multiplié par 2 pourtant l'association de parents d'élèves est toujours composée de 5 membres et n'a pas pu augmenter ses effectifs par manque de bénévole. Ainsi, les bénévoles semblent aujourd'hui plus durs à trouver ou bien ce sont souvent les mêmes personnes qui se retrouvent dans différentes associations / différents événements.

Ainsi, les communes constatent que les **habitants se placent souvent en consommateur et non en acteur de l'animation de la vie locale**.

Enjeux et questionnements

<i>Enjeux de la thématique</i>	<i>Questionnements transversaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accès aux services et équipements pour toute la population, en particulier aux services de santé ▶ La réponse aux évolutions démographiques du territoire (croissance et vieillissement) ▶ Le maintien des écoles sur le territoire ▶ La structuration de l'offre en équipements et le maillage du territoire ▶ L'accompagnement aux usages du numérique : lutte contre l'illectronisme, accès aux services publics par le numérique, etc. ▶ L'équilibre entre l'offre structurante située au Luxembourg ou à Thionville et l'offre de proximité nécessaire au quotidien sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quelle pérennité de cette offre des équipements et services dans un contexte de réduction des finances publiques? ▶ Comment faire évoluer cette offre pour l'adapter aux besoins actuels et futurs?

Sources documentaires consultées

Source données : Insee-BPE (2020), Ministère de l'éducation nationale (2020), INJEP (2018)

Compte-rendu d'activité de la CCCE, 2020

Diagnostic quantitatif et qualitatif de l'offre d'équipements sportifs et culturels, KPMG, 2020

Etude de besoin petite enfance, diagnostic, 2016

URBANISATION ET PAYSAGE

Chiffres clés

- * 65% d'espaces agricoles ; 25% de forêts et milieux naturels
- * 108 ha artificialisés en 10 ans
- * 72% de l'espace consommé depuis 10 ans destiné à de l'habitat

Analyse des tendances

Un territoire à dominante rurale : agricole et naturel

Avec une surface d'environ 197 km², le territoire de la CCCE est un territoire largement agricole (65%) et naturel (25%). La part des espaces artificialisés est très limitée : 8% seulement. 2% de la surface sont recouverts d'eau, il s'agit principalement de la Moselle bordant le territoire à l'est. Si aujourd'hui les terres agricoles représentent 65% du territoire, elles en représentaient 67% en 1990. Ces 2% disparus ont basculé côté « terres artificialisées », notamment à cause de l'urbanisation.



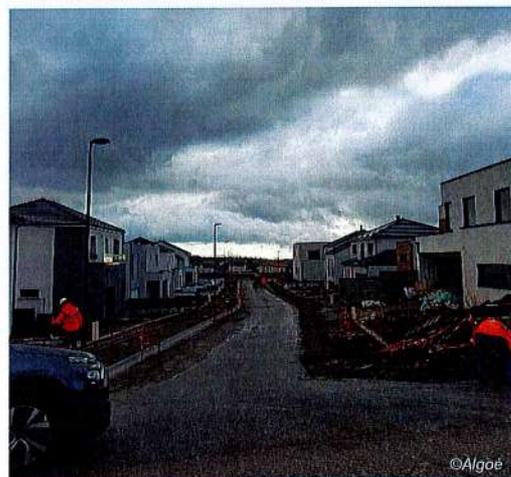
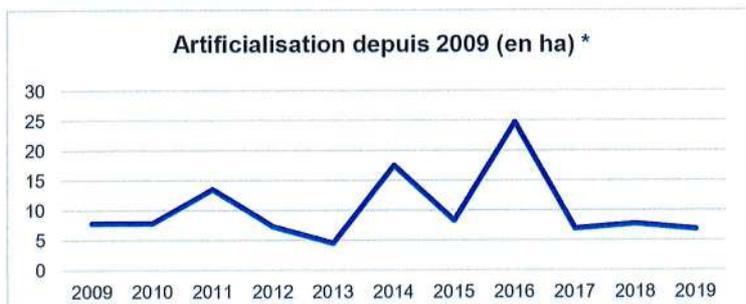
Une pression démographique et foncière qui engendre de l'urbanisation

L'attractivité du territoire de la CCCE liée à sa proximité avec le Luxembourg engendre une **croissance démographique** importante. Cet accroissement crée une **pression urbaine forte sur les sols et les ressources**. Le potentiel de consommation d'espaces défini par le SCoTAT est limité à 136 ha en 15 ans (équipements inclus, mais hors grandes infrastructures et nœuds de mobilités). Le SCoTAT établit aussi un objectif de 3 161 nouveaux logements à créer en 15 ans, dont 18% dans l'enveloppe urbaine existante. Ainsi les droits à construire se trouvent réduits pour atteindre cet objectif de préservation des sols à l'ambition écologique.

Entre 2009 et 2019, **108 ha ont été consommés** par les 20 communes de la CCCE, soit l'équivalent de 0,5% du territoire communautaire. Un pic de consommation est à noter au milieu des années 2010. En comparaison, les intercommunalités du sillon mosellan ont consommé sur la même période 2,2 à 3% de leur territoire et celles frontalières comme celles du pays haut Val d'Alzette et de Longwy ont consommé respectivement 0,7 et 0,8% de leur surface totale. La CCCE est ainsi plutôt peu consommatrice dans le contexte frontalier et mosellan.

Les **communes les plus importantes en termes d'habitants** sont celles ayant le plus artificialisé entre 2009 et 2019 :

- ▶ Hettange-Grande (18,4 ha)
- ▶ Volmerange-les-Mines (17 ha)
- ▶ Roussy-le-Village (12,1 ha)
- ▶ Rodemack (8,5 ha) Kanfen (7,8 ha)

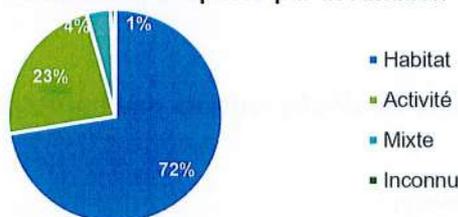


*sur les 20 communes

L'habitat, principale source de consommation d'espaces

Sur les 108 ha consommés ces 10 dernières années par les 20 communes de la CCCE, 72% ont été consommés pour produire de l'habitat et seuls 23% pour de l'activité. Le **modèle d'urbanisation actuel est consommateur d'espaces** en s'étendant principalement sur des terres agricoles: les principales constructions à vocation d'habitat sont des lotissements ou en tous cas de l'habitat individuel qui se construit en extension des limites urbanisées actuelles. Fortement consommateur d'espaces, ce modèle d'urbanisation permet toutefois de croiser besoins et attentes des habitants (aspiration à la maison individuelle et à se rapprocher de la frontière), volonté de croissance des communes et rentabilité pour les promoteurs qui mènent des programmes immobiliers sur le territoire.

Consommation d'espaces par destination*



*Sur les 20 communes

Un risque de standardisation des paysages ?

En matière de paysages, la morphologie du territoire en petites collines est propice à offrir **des vues dégagées sur les espaces agricoles et forêts du territoire**. Les réacteurs de la centrale nucléaire de Cattenom ainsi que leur fumée constituent un fil rouge de la trame paysagère puisqu'ils sont visibles de quasiment partout. En matière d'urbanisation, les **constructions actuelles produites en extension des limites urbaines tendent à être très similaires** les unes avec les autres et peuvent ainsi impacter la qualité paysagère. En effet, il s'agit souvent de lotissements avec des maisons standardisées, modernes, éloignées du tissu ancien de village habituel.



Enjeux et questionnements

Enjeux de la thématique

- ▶ La préservation des sols et des ressources associées
- ▶ La durabilité du modèle d'urbanisation et de la trajectoire de développement
- ▶ La préservation de la qualité du cadre de vie et de l'image rurale du territoire

Questionnements transversaux

- ▶ Comment s'inscrire dans la trajectoire d'urbanisation fixée par le SCoT ?
- ▶ Comment articuler réponse aux besoins de la population en matière d'habitat et production qualitative de logements d'un point de vue paysager et usage des ressources ?

Sources documentaires consultées

Source données : Corine Land Cover (2018), Observatoire de l'artificialisation des sols (2019)

Source photos : Algoé

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Thionville (SCoTAT), 2014

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Chiffres clés

- * 82,5% des déplacements domicile / travail effectués en voiture individuelle
- * 94,3% des ménages disposent d'au moins une voiture
- * 11,7% des déplacements domicile / travail effectués en transport en commun
- * 40 mn de trajet Thionville-Luxembourg en voiture en heure creuse contre 2h en heure de pointe

Analyse des tendances

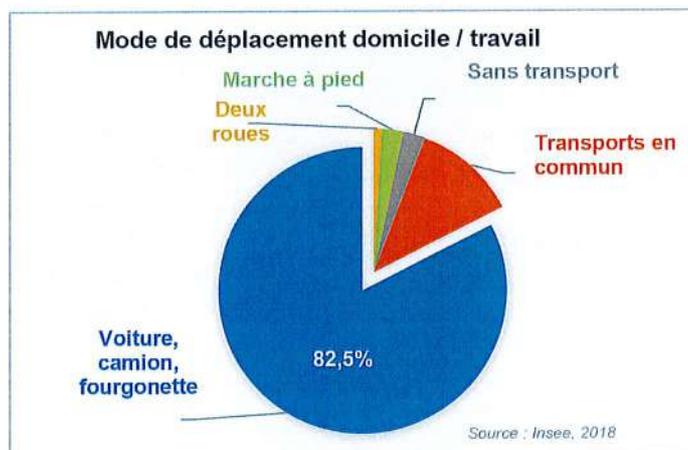
Une voiture individuelle omniprésente dans les habitudes de déplacements des habitants

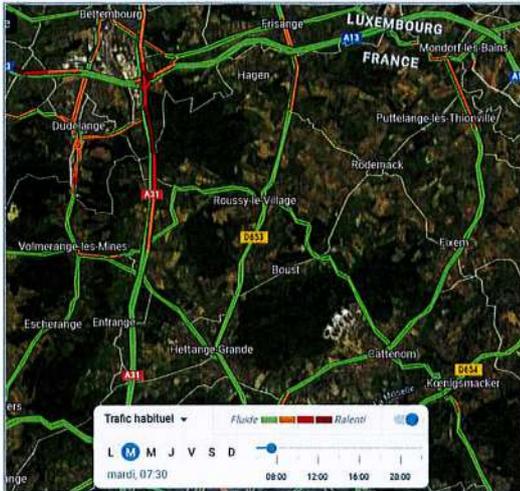
Le territoire de Cattenom et Environs est traversé par 4 axes routiers majeurs :

- ▶ L'**A31**, axe d'envergure européenne, reliant Metz, Thionville et Luxembourg et traversant les communes d'Evrange, Kanfen et Zoufftgen ;
- ▶ La **départementale 1**, qui relie Mondorff à Cattenom et dessert l'Est du territoire ;
- ▶ La **départementale 15** reliant l'axe Hettange-Grande/Dudelange par Volmerange-les-Mines.
- ▶ La **départementale 653**, reliant l'axe Hettange-Grande/Evrange et traverse le cœur de la Communauté de Communes du Nord au Sud. Cela permet de rejoindre facilement l'A13 au Luxembourg ainsi que les Parking Relais de Frisange et de Roussy-le-Village.

La vie sur un territoire périurbain tel que celui de la CCCE est régie par la voiture individuelle qui est le mode de déplacement privilégié des habitants. Plusieurs indicateurs appuient ce constat :

- ▶ 89,7% des actifs de la CCCE qui changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail
- ▶ 82,5 % des déplacements domicile / travail sont effectués en voiture individuelle
- ▶ 66,9 % des actifs résidant sur le territoire intercommunal travaillent à l'étranger et, pour la majeure partie d'entre eux, au Luxembourg. Cattenom et Environs est un territoire frontalier avec, comme beaucoup de régions transfrontalières, une prédisposition pour la voiture particulière comme mode de déplacement.
- ▶ 94,3% des ménages disposent d'au moins une voiture. Depuis 2008, cette part est en constante augmentation sur le territoire : 91,8 % en 2008, 93,2 % en 2013 et 94,3% en 2018.





Les flux transfrontaliers et l'omniprésence de la voiture génèrent, sur le territoire intercommunal, une congestion routière et autoroutière importante. Les jours ouvrés de base, l'A31 se trouve très fréquemment saturée entre 7h et 8h30. Les départementales 1 et 653 apparaissent alors comme des axes secondaires permettant de contourner cette congestion. Ces dernières s'avèrent également engorgées car les frontaliers se rabattent, pour beaucoup, sur ces départementales dont les capacités de flux sont limitées comparativement à une autoroute. Ainsi, aux heures de pointe, les embouteillages sont une réalité quotidienne sur le territoire de Cattenom et Environs.

Fréquentation du réseau routier les Jours Ouvrés de Base (JOB)
Exemple : Mardi 7h30 – Google Maps

Voies ferrées et gares : un réseau pensé pour les trajets transfrontaliers

Les deux voies ferrées traversant la CCCE sont orientées selon un axe nord/sud, permettant une connexion ferroviaire entre le Luxembourg et le territoire mosellan. Les trains empruntant ces voies marquent, sur la CCCE, deux haltes utilisées quotidiennement par les travailleurs transfrontaliers :

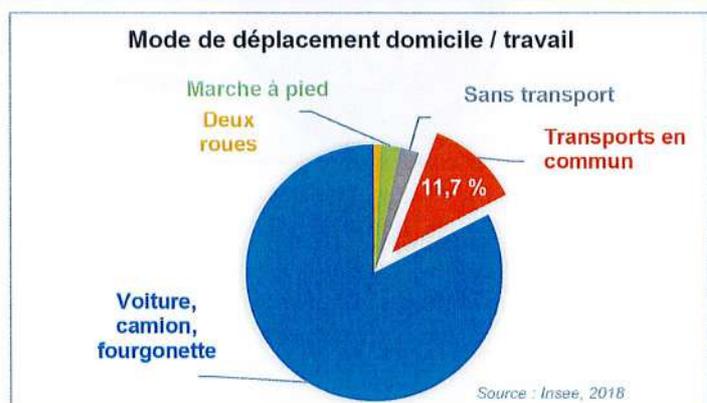
- **La gare d'Hettange-Grande.** Gérée par la SNCF, il s'agit de la 7^{ème} gare la plus fréquentée du département de la Moselle en 2020. La ligne dessert les gares de Nancy-Ville, Metz-Ville, Thionville, Hettange-Grande, et la gare de Luxembourg.
- **La gare de Volmerange-les-Mines.** Gérée par la CFL, la société nationale des chemins de fer luxembourgeois, cette gare est un partenariat entre les représentants du Luxembourg et ceux de l'ex-région Lorraine qui a fait naître cette gare dans le but d'améliorer et de développer les échanges transfrontaliers en transports en commun, notamment ferroviaire.

Gare de Moselle	Nombre de voyageurs (2020*)	Nombre de voyageurs (2018)
Metz	4 687 126	7 035 904
Thionville	1 940 743	2 786 603
Hagondange	698 366	1 014 190
Sarrebourg	495 281	687 339
Uckange	331 562	414 838
Sarreguemines	321 471	386 649
Hettange-Grande	308 253	459 855
Lorraine TGV	258 584	583 523
Forbach	204 729	327 366
Rémilly	171 395	198 676

*attention il s'agit de l'année touchée par la crise sanitaire

Les transports en commun : une offre qui ne convainc pas encore

Si la mobilité sur le territoire est dominée par la voiture, l'usage des transports en commun pour se rendre au travail a toutefois augmenté ces dernières années : la part des TC dans les mobilités pendulaires a seulement augmenté de 1,5 % entre 2013 (10,2 %) et 2018 (11,7 %). Cette part très faible montre que les transports en commun sont peu adaptés au profil du territoire et ne constituent pas une offre concurrentielle à la voiture particulière. L'évolution positive mesurée entre 2013 et 2018 est surtout due au ferroviaire avec une utilisation toujours croissante des lignes existantes.



La CCCE dispose d'une offre de transports en commun gérée par deux Autorités Organisatrices des Transports (AOT) :

► Le **SMITU**, syndicat mixte de transports en commun de Thionville Fensh, qui gère les transports collectifs urbains et scolaires sur un périmètre de 35 communes dont Cattenom, Hettange-Grande, Entringe, Kanfen, Escherange et Volmerange-les-Mines. Plusieurs lignes du SMITU desservent le territoire de la CCCE

- S08 - Cattenom Sentszich Synagogue - Thionville Elange Ruisseau (dessert Cattenom)
- S09 - Guenange Rue Haute - Hettange-Grande Cité Soetrich (dessert Escherange, Hettange-Grande et Entringe)
- S10 - Volmerange-les-Mines Douane - Yutz IUT (dessert Volmerange-les-Mines, Kanfen et Hettange-Grande)
- S11 - Hettange-Grande Tilleuls - Thionville Oeutringe St-Luc via Soetrich Village (dessert Hettange-Grande et Entringe)

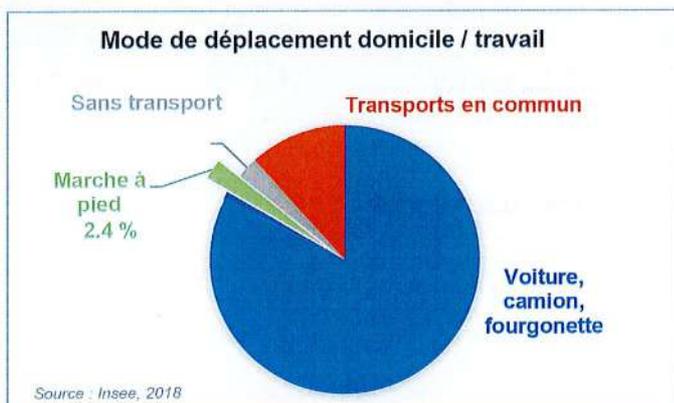
Pour les déplacements transfrontaliers, le territoire intercommunal est desservi par trois lignes de transports en commun : le bus 303 passant par l'arrêt Cattenom gendarmerie ; le bus 302 qui dessert trois arrêts sur Hettange-Grande ; et la ligne 323 qui marque désormais une halte au P+R de Roussy-le-Village.

► La Région Grand Est qui organise les services de transport pour les communes non couvertes par le SMITU avec 3 lignes de car à la fréquence limitée (2 par jour)

- Ligne 106 reliant Beyren-les-Sierck à Thionville en passant par Gavisse, Fixem et Cattenom
- Ligne 108 qui relie Hagen à Thionville et dessert également les communes d'Evrange, Basse-Rentgen, Zoufftgen, Roussy-le-Village et Hettange-Grande ;
- Ligne 110 qui relie Mondorff à Thionville et dessert également les communes de Basse-Rentgen, Puttelange-les-Thionville, Rodemack, Breistroff-la-Grande, Boust et Hettange-Grande

En 2021, la CCCE s'est vu transférer la compétence « Mobilité ». Cette prise de compétence, qui fait suite à la loi LOM de 2019, marque la volonté des élus de participer à la mise en œuvre de solutions destinées à répondre aux problématiques de mobilité. La réponse devra nécessairement être globale et multi partenariale (État, Région, Département, etc.).

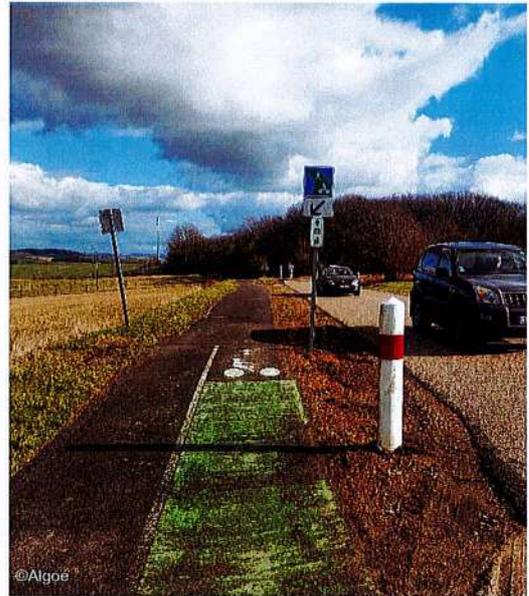
Mobilités quotidiennes : un territoire que se prête difficilement aux modes actifs



Le recours quasi-exclusif à la voiture particulière, qui s'explique notamment par le caractère rural du territoire, laisse **peu de place aux modes actifs**. Toutefois, la CCCE affiche la volonté de développer ces modes de déplacements, notamment le vélo. La **compétence mobilité**, récemment acquise par la CCCE, est un avantage pour renforcer la pratique du vélo et de la marche, au même titre que l'offre de transports en commun.

En terme de mobilités quotidiennes, la voiture occupe donc une place prépondérante et peu d'habitants ont recours au vélo. Pour autant, la Communauté de Communes favorise cette pratique et a notamment **aménagé des pistes cyclables** sillonnant son territoire. Cette thématique fait d'ailleurs l'objet d'un schéma directeur cyclable adopté par le Conseil communautaire en avril 2022. Pour autant, ces voies, à proximité immédiates des axes routiers, ne présentent pas toutes les conditions d'un équipement sécurisé pour ses usagers. La **sécurisation de ces voies cyclables** constitue un enjeu pour l'intégrité physique de ses utilisateurs actuels mais aussi pour convaincre de potentiels utilisateurs et ainsi favoriser la pratique du vélo.

La marche à pied fait elle aussi partie des enjeux inhérents à la mobilité durable. Pour autant, son potentiel de développement apparaît comme plus limité. De fait, beaucoup d'actifs effectuent de longues distances pour se rendre sur leur lieu de travail, la marche à pied ne constitue donc pas un mode de déplacement viable et rentable au quotidien : seuls 2,4% des déplacements domicile / travail sont réalisés à pied. En revanche, **les cœurs de village aménagés concentrent les services et commerces de proximité sont un atout de « marchabilité »** du territoire que les aménagements de voiries favorisent dans certaines communes (trottoirs, zone 30, place centrale, etc.)



Enjeux et questionnements

Enjeux de la thématique	Questionnements transversaux
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La fluidité du réseau routier et autoroutier, notamment de l'A31 et des départementales 1 et 653, aux heures de pointe ▶ Le maillage du territoire en offre de transports alternative à la voiture individuelle (transports en commun et offre cyclable principalement) ▶ La facilitation et la sécurisation des pratiques de mobilité des habitants notamment pour les modes actifs ▶ Le développement des infrastructures et/ou services de mobilité (P+R, covoiturage, TAD...) ▶ Le développement de la multimodalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment assurer l'accès à une offre de transport et la mobilité pour tous ? ▶ Comment organiser les mobilités dans un contexte de territoire transfrontalier ?

Sources documentaires consultées

Source des données : INSEE (2008, 2013 et 2018), Open Data SNCF (2018 et 2020), **PTRTE de la CCCE (2021)**
Etude d'un schéma cyclable à l'échelle de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, Cerema, décembre 2019.

Elaboration d'un schéma de mobilité à l'échelle de la CCCE – Diagnostic, Lee ingénierie, Sorméa.

Site web du SMITU : <http://smitu.fr/>

ÉCONOMIE - EMPLOI

Chiffres clés

- * 69,6 % des actifs travaillent à l'étranger
- * 5 809 emplois, dont 27,5 % d'emplois directs générés par le CNPE
- * 38,7 % des emplois relèvent de l'industrie, contre 12% en France
- * 97,1% des établissements comptent moins de dix salariés

Analyse des tendances

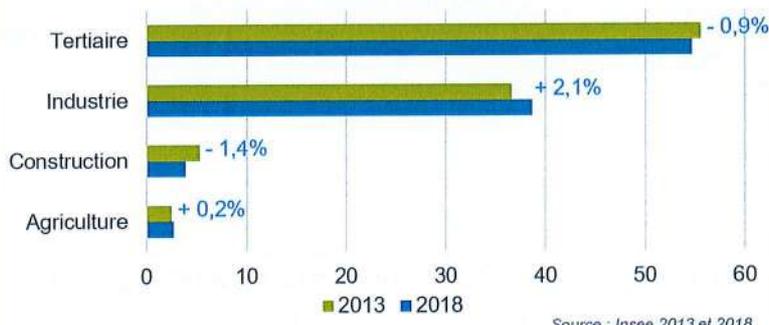
Un nombre d'emplois en hausse mais une forte majorité de travailleurs transfrontaliers

Sur le territoire intercommunal, l'Insee recense 13 344 résidents actifs ayant un emploi en 2018. La Communauté de Communes est, elle, porteuse de **5 809 emplois**, ce qui représente **43,5 emplois pour 100 résidents actifs** sur le territoire. En effet, un équilibre serait de 100 emplois proposés pour 100 actifs résidents. Ce chiffre est donc révélateur de la **vocation résidentielle du territoire** et illustre une situation de « **dépendance** » de la **CCCE aux bassins d'emplois voisins** où ces résidents actifs vont chercher de l'emploi. Cette dépendance de l'emploi provient essentiellement de la situation transfrontalière du territoire, particulièrement du Luxembourg. 69,6 % des actifs résidents de la CCCE travaillent à l'étranger. Une forme de **fuite** des actifs vers le Luxembourg s'effectue.

Notons néanmoins que le **nombre d'emplois est en hausse** sur la CCCE : il a progressé de 10 % entre 2008 et 2013 et de 6% entre 2013 et 2018. L'indice de concentration de l'emploi l'est également puisqu'il est passé de 41 en 2013 à 43,5 en 2018.



Part des secteurs d'activité dans l'emploi en 2013 et 2018



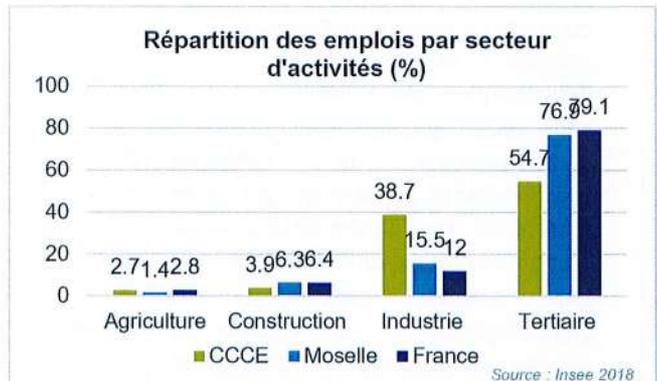
Emploi local : un territoire éminemment industriel

Après le fait transfrontalier, **l'industrie est le second marqueur de l'économie** du territoire. L'activité industrielle est en effet une spécificité du territoire communautaire comparativement aux territoires qui l'entourent.

Pour l'essentiel, les emplois sur la CCCE relèvent du **domaine tertiaire**. En effet, ce dernier représente 54,7 % des 5 809 emplois recensés sur la CCCE en 2018. Pour autant, l'activité tertiaire est beaucoup moins importante que la moyenne mosellane (76,9%) ou française (79,1%).

Le secteur d'activité dans lequel la Communauté de Communes se démarque est donc l'industrie. Elle représente 38,7 % des emplois de la CCCE, soit trois fois plus que ce qu'elle représente à l'échelle nationale. Cette forte représentation de l'industrie dans l'économie locale est évidemment due à la présence du **Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom**.

La centrale génère à elle seule 1 600 emplois directs en 2018 d'après l'Insee, soit 27,5 % des emplois sur la CCCE. Si l'on décompte **1 600 emplois directs**, il existe également tout un ensemble **d'emplois indirects** générés par la centrale qui sont plus difficiles à quantifier. Au-delà des emplois qu'elle pourvoie, la centrale est également à **l'origine d'une grande partie de la richesse produite** sur le territoire.

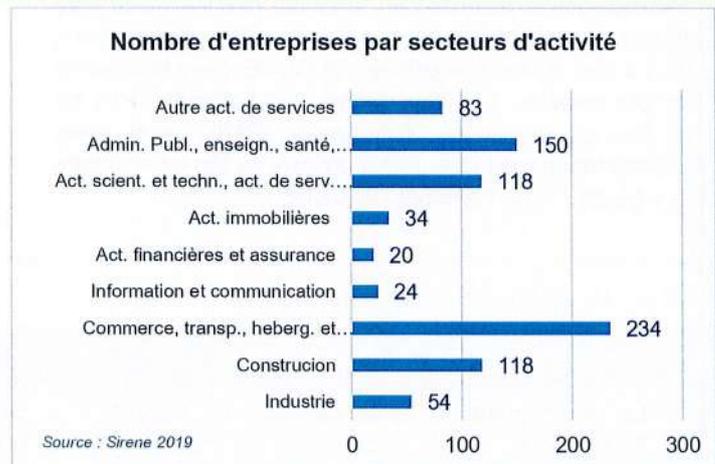


En dehors de la centrale nucléaire, l'activité dite productive est assez peu développée dans les communes, preuve en est du faible nombre de zones d'activités: le territoire en compte quatre (ZA d'Husange à Cattenom, ZAE Charles Ferdinand à Entringe, ZA du Langenberg à Volmerange-les-Mines et ZA Vital Park à Hettange-Grande). Un projet important de 43 ha de zone d'activité à Kanfen est en cours mais peine à sortir de terre.

Une économie résidentielle prépondérante

La CCCE compte **835 entreprises** sur son territoire.

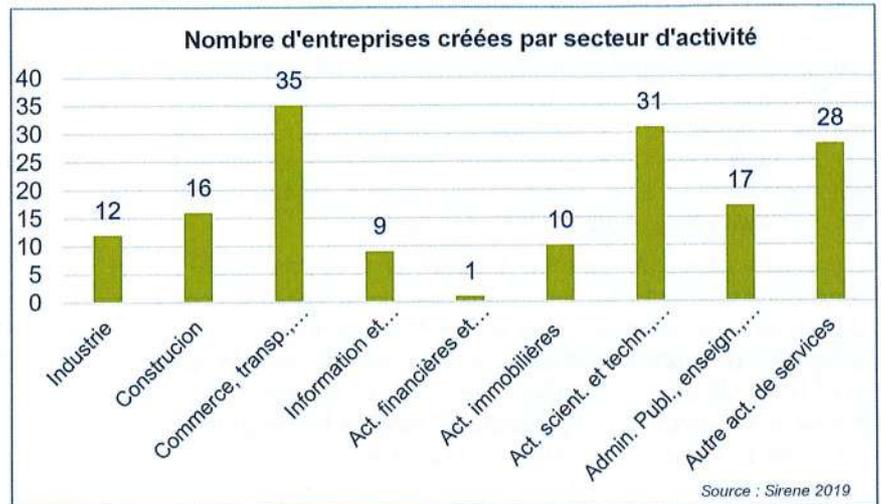
- D'après la classification Sirene, les entreprises les plus nombreuses sur le territoire sont celles regroupées dans la catégorie **Commerce, transport, hébergement et restauration** : elles sont au nombre de 234 en 2019 et représentent 28 % des entreprises de la CCCE.
- *L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale* constituent la seconde catégorie la plus représentée du territoire communautaire avec 150 entreprises, soit 18 % du total des entreprises de la CCCE.



Ces activités sont donc celles de l'économie résidentielle / résidentielle, c'est-à-dire les activités majoritairement destinées à satisfaire les besoins des résidents. Il s'agit principalement de petites activités de services, artisanat, etc. Ces petites entités sont indispensables à la vie locale. Pour autant, elles sont confrontées à la concurrence luxembourgeoise, notamment en terme de salaire. Les employeurs français éprouvent donc d'importantes difficultés pour recruter, comme le connaît par exemple la CCCE.

Par ailleurs, parmi les 835 entreprises de la CCCE, 159 ont été créées au cours de l'année 2019. La plupart relèvent, ici aussi, d'activités économiques résidentielles :

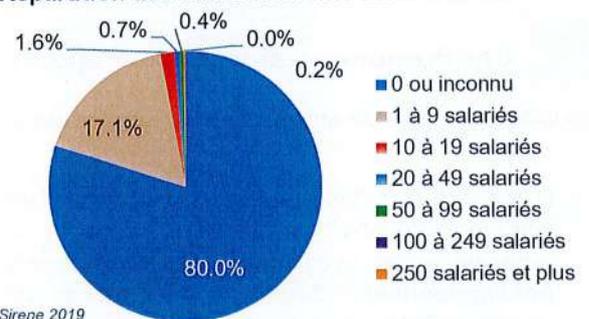
- ▶ Commerce, transport, hébergement et restauration est la catégorie comptabilisant le plus de nouvelles entreprises sur l'année 2019 puisque 35 ont été créées cette année-là.
- ▶ Les activités scientifiques et technologiques et les activités de service administratif se situent en seconde position avec 31 nouvelles entreprises au cours de cette même année.



Une majorité de TPE et PME

Les entreprises implantées sur la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sont, pour la majeure partie, de très petites tailles : 80 % des établissements recensés en 2019 par la base de donnée Sirene ne présentent aucun salarié. Plus globalement, 97,1% des établissements sur la CCCE comptent moins de dix salariés. Les très petites entreprises (TPE) ou petites et moyennes entreprises (PME) sont donc majoritaires dans le tissu économique du territoire malgré le « géant » que représente le CNPE.

Répartition des établissements selon leur taille



Enjeux et questionnements

Enjeux de la thématique

- ▶ Le développement et la diversité de l'activité économique locale notamment au regard de l'hégémonie du CNPE et de l'influence prépondérante de l'économie luxembourgeoise
- ▶ La dynamique des commerces et les services de proximité
- ▶ L'attractivité de l'emploi local
- ▶ Tirer profit de la présence de l'A31, équipement qui constitue un axe de développement économique, notamment en captant une partie des flux
- ▶ Développement de nouvelles filières en lien avec l'hydrogène, le solaire...

Questionnements transversaux

- ▶ Le fort pouvoir d'achat des résidents de la CCCE constitue un axe de développement pour l'économie résidentielle mais peut renforcer, en parallèle, la dimension « dortoir » du territoire de la CCCE.
- ▶ Quels projets pour l'après-CNPE ?

Sources documentaires consultées

Source des données : INSEE (2008, 2013 et 2018), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3709284> (Chiffre emplois CNPE), Sirene, 2019, Observatoire des territoires ANCT

AGRICULTURE

Chiffres clés

- * +15 % de surface agricole utile (SAU) entre 2000 et 2020
- * - 12,3 % d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020
- * 75,6ha par exploitation agricole en moyenne
- * - 20 % d'Unité de Travail Agricole (UTA) entre 2000 et 2010
- * 7 exploitations engagées dans l'agriculture biologique
- * 16,5 % des exploitations commercialisent en circuits-courts

Analyse des tendances

Un monde rural mais une dynamique agricole historique qui décroît

Avec 65 % de ses sols dédiés à l'agriculture, la CCCE est avant tout un **territoire rural marqué historiquement par une forte dimension agricole**. Cependant, cette dynamique agricole évolue avec le temps.

D'une part, les espaces agricoles sont les espaces les plus **menacés par l'urbanisation**. En effet, la part des espaces agricoles a baissé de 2% depuis 1990 passant ainsi de 67 à 65%.

D'autre part, le **nombre d'exploitations agricoles diminue** significativement depuis une trentaine d'années. En 1988, 299 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire intercommunal. En 2020, elles ne sont plus que 150. Sur la période récente 2010-2020, 19 exploitations ont disparu passant ainsi de 169 exploitations réparties sur les 22 communes à 150, ce qui représente une diminution de 11% en 10 ans.

La répartition de la dynamique agricole est très variable avec des communes ne possédant qu'une exploitation sur leur territoire comme Entrange et Contz-les-Bains et d'autres communes en possédant jusqu'à 15, comme Puttelange-lès-Thionville.

Une Surface Agricole Utile (SAU) en constante augmentation depuis 2000

Bien qu'elle ait connu une diminution de 0,5 % entre 1988 et 2000, la **SAU est en constante augmentation** depuis une vingtaine d'années. L'augmentation constatée en 2017 sur la période 2000-2010 était de l'ordre de 4%. Sur la période suivante (2010-2020) l'augmentation de la SAU sur l'intercommunalité s'élève à 11,3%. En somme, la SAU sur le territoire intercommunal a progressé de 15,2 % en 20 ans*.

Ainsi, la SAU augmente pendant que, dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles diminue. Par conséquent, le territoire connaît une hausse de la taille moyenne des exploitations agricoles : en 1988, les exploitations agricoles disposaient d'une taille moyenne de 33,4 hectares, contre 57,3 hectares en 2000 et 67 hectares en 2010. En 2020, la taille moyenne des exploitations agricoles sur la CCCE s'élevait à 75,6 hectares, confirmant cette tendance.

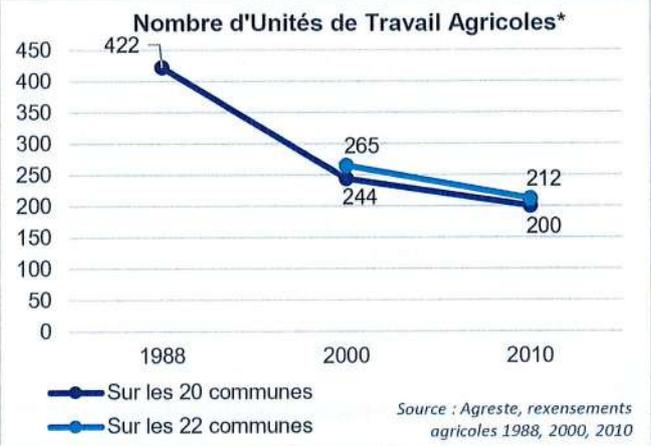


*attention la SAU (déclarative) est différente de la surface agricole (photo-satellite)

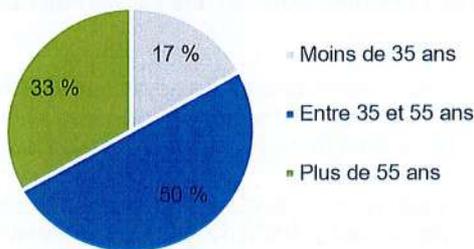
La profession agricole en proie au déclin

Le monde agricole en France essuie une crise qui touche également le territoire de la CCCE : crise de la transmission, concurrence internationale, morcellement et enclavement des exploitations, pression foncière, etc. La profession agricole en tant que telle est particulièrement touchée par les problématiques de vieillissement des exploitants et de succession.

Sur trente ans, l'emploi agricole a chuté drastiquement, passant de 422 UTA* en 1988 à 200 en 2010 (212 si nous intégrons les communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains), soit une réduction de plus de moitié. Sans se résorber, cette tendance tend toutefois à se freiner ces dernières années : 178 UTA ont disparu entre 1988 et 2000 (-42,2%) contre 44 sur la période 2000-2010 (-17,6%).



Répartition (%) des 112 chefs d'exploitation agricole par tranche d'âge



En 2014, la chambre d'agriculture de Moselle a recensé 112 chefs d'exploitations agricoles sur le territoire**. Parmi eux, seulement 19 ont moins de 35 ans. L'âge moyen** des exploitants sur la CCCE est de 48 ans**.

La question de la succession est elle aussi un indicateur de l'avenir agricoles sur le territoire. En 2010, près de la moitié des exploitations agricoles (49,3 %) n'avaient pas de successeurs identifiés.

A noter également qu'une part des exploitants agricoles de la CCCE vient du Luxembourg. Face à l'augmentation des prix des terrains agricoles de l'autre côté de la frontière, les

exploitants luxembourgeois se rabattent, pour un certain nombre, sur les terres arables françaises, notamment celles implantées sur la CCCE, à proximité immédiate de la frontière.

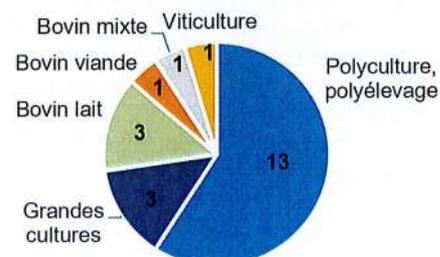
*Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.
**Chiffres ne comptabilisant pas les communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz

Une production agricole diversifiée

Sur le territoire intercommunal, nous pouvons qualifier la production agricole de diversifiée, comme en atteste le grand nombre de communes « spécialisées » dans la polyculture et le polyélevage (13 communes)

- ▶ Le secteur de l'élevage dépend essentiellement de la viande bovine et, dans la grande majorité des cas, pour de la production laitière - même si la production carnée est aussi présente au recensement.
- ▶ La spécialisation viticole se concentre sur la commune de Contz-les-Bains où sont produits des vins de Moselle (blanc, rosé et rouge).
- ▶ Les grandes cultures se concentrent plutôt à l'ouest du territoire, sur les communes de Volmerange-les-Mines, Escherange et Évrange.

Répartition des communes selon leur spécialisation agricole



Agriculture biologique et circuits-courts : une adaptation de l'agriculture aux nouvelles pratiques de consommation

Les pratiques agricoles évoluent avec le temps avec notamment des **démarches d'agriculture raisonnée ou biologique** encouragées par les nouvelles pratiques de consommation et par les pouvoirs publics pour leur impact positif sur leur environnement. En 2019, **7 exploitations agricoles** sont engagées dans le bio, ce qui reste relativement faible sur les 150 exploitations recensées au total. Ces exploitations bio se situent sur les communes de Zoufftgen, Beyren-lès-Sierck, Volmerange-les-Mines, Escherange, Basse-Rentgen, Rodemack et Haute-Kontz.

Une autre pratique se développe également au travers des **circuits-courts, mode de commercialisation en plein essor** aujourd'hui plébiscité par les consommateurs. En 2010, la vente en circuits-courts était **pratiquée par 16,5 % des exploitants** de la CCCE (la plupart d'entre eux commercialise aussi une partie de leur production via des filières longues). À titre de comparaison, 13 % des exploitants mosellans ont recours à ce mode de commercialisation à cette même date. A noter que 78 % des produits commercialisés en circuits-courts concernent les productions animales.

Parmi ces exploitations pratiquant la vente en circuit-court, la vente directe à la ferme est le circuit de commercialisation le plus répandu. Elle est pratiquée par 15 des 19 exploitations ayant déclaré faire des circuits-courts.

Par ailleurs, ces nouvelles pratiques s'inscrivant bien souvent dans une logique environnementale, il est indispensable de prendre en compte dans les politiques agricoles les **impacts du changement climatique** sur les terres et les productions.

Enjeux et questionnements

<i>Enjeux de la thématique</i>	<i>Questionnements transversaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le maintien des cultures et de l'activité agricole, marqueur identitaire du territoire ▶ Assurer la succession et la reprise des exploitations agricoles ▶ La valorisation des terres agricoles, des produits et du métier d'agriculteur ▶ La gestion des impacts sur le long terme du changement climatique sur les terres agricoles ▶ Le développement des circuits-courts et de la filière abattage ▶ Le développement de l'agriculture biologique ▶ La définition de la politique communautaire en matière d'agriculture, en complément des premières actions (ACEA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment concilier les usages agricoles et la sobriété foncière avec les volontés d'urbaniser nécessaires au développement des communes ? ▶ Comment protéger les terres agricoles face au changement climatique ? ▶ Comment articuler la préservation des paysages et de la nature avec les activités agricoles du territoire ?

Sources documentaires consultées

Sources données : Agreste, recensement agricoles (1988, 2000, 2010, 2020)

Diagnostic agricole Communauté de Communes de Cattenom et Environs, Partie 1 « Analyse des sites d'exploitations », Chambre d'Agriculture de Moselle, 2014

TOURISME

Sites et infrastructures touristiques majeurs

- * 1 Office du tourisme communautaire avec 2 antennes, à Rodemack et Hettange-Grande
- * Du tourisme culturel et historique : cité médiévale de Rodemack, classée parmi Les Plus Beaux Villages de France® ; fortifications de la ligne Maginot
- * Du tourisme sportif : Eurostand de tir de Volmerange-les-Mines, golf de Preisch ; véloroute nationale Voie Bleue
- * Du tourisme naturel : La réserve naturelle géologique d'Hettange-Grande, site reconnu mondialement, et son projet de Maison de la Nature ; bords de la Moselle ; paysages variés

Analyse des tendances

Patrimoine historique et architectural : un potentiel touristique

La communauté de commune dispose d'un riche patrimoine historique et architectural composé de :

- ▶ La cité médiévale de Rodemack classée parmi Les Plus Beaux Villages de France® (label national, seulement 164 villages) et sa citadelle (église St Nicolas de Rodemack,)
- ▶ Le château de Preisch, sur la commune de Basse-Rentgen
- ▶ Patrimoine religieux inscrit et/ou classé au titre des Monuments Historiques : église moderne Saint-Maximin de Georges-Henri Pingusson à Boust et chapelle de Preisch. À noter également : vitraux art déco à Entringe, église Templiers à Cattenom
- ▶ Les Bildstocks, monuments religieux spécifiques à la région.
- ▶ Une voie romaine reliant Cologne à Lyon passant par Rodemack et Roussy-le-Village
- ▶ Le chemin Saint-Jacques reliant Trèves et Metz.

La cité médiévale de Rodemack fait également l'objet d'évènement dont la programmation « Rodemack Cité médiévale en fête ! » par l'association des Amis des Vieilles Pierres de Rodemack qui vise à mettre en valeur la cité. Cet évènement majeur contribue à la réputation de la CCCE dans la grande région (Luxembourg, Belgique, Allemagne) avec un public qui dépasse les frontières françaises et qui attire chaque année une forte clientèle allemande et luxembourgeoise. A ce titre, en 2022, la presse luxembourgeoise propose un jeu concours pour gagner des entrées.

Le territoire se trouve également sur la ligne Maginot qui est une des plus importantes fortifications du XXème siècle. Les ouvrages situés sur le territoire de la CCCE, gérés par 6 associations différentes, proposent une gamme complète des organes de la fortification permanente et apportent une dimension de musée à ciel ouvert. Un circuit Maginot a été créé pour inviter à cette découverte globale.

- ▶ l'ouvrage Immerhof, sur la commune d'Hettange-Grande, construit à ciel ouvert et entièrement bétonné, il est visitable dans son intégralité et présente ses installations en état de marche (usine, tourelles, ventilation...).
- ▶ le site fortifié du Bois de Cattenom / ouvrage du Galgenberg est un gros ouvrage d'artillerie, l'un des seuls à posséder des galeries en pierre de taille non enduites et qui présente les développements technologiques de 1940.
- ▶ Zeiterholz (commune d'Entringe), abri d'intervalle d'un effectif de 100 hommes, une projection historique des techniques sur la ligne Maginot et la campagne de 1939-40.
- ▶ Casemate du Grand Lot et casemate du Petersberg à Escherange
- ▶ Ouvrages visitables dans leur intégralité et présentant des installations en état de marche (usine, tourelles, ventilation) : petit ouvrage du Bois Karre à Boust et petit Ouvrage de Sentsich à Cattenom
- ▶ Maison forte à roussy-le-Village

Le patrimoine naturel : second potentiel de développement touristique

Le territoire intercommunal s'appuie, pour son développement touristique, sur plusieurs sites naturels :

- ▶ La pelouse sableuse du Gründ ou Vallon de Halling (Puttelange-les-Thionville). Classée Natura 2000, cette ancienne carrière de grès abrite, en lien avec son caractère de « pelouse sableuse », une faune et une flore remarquables.
- ▶ La réserve naturelle géologique d'Hettange-Grande qui propose un circuit de visite balisé. Ce site fait partie des 13 réserves naturelles géologiques en France. Une maison de la nature est actuellement en projet et ouvrira ses portes en 2022.
- ▶ Le lac du Mirgenbach, une retenue d'eau située à proximité de la centrale qui fait l'objet d'un circuit pédestre et d'observatoire pour les oiseaux.

Ces espaces naturels constituent un atout touristique dans un contexte territorial plus urbain au Nord (Luxembourg) et au Sud (Thionville). Ainsi, ce patrimoine naturel semble attirer majoritairement des touristes des territoires voisins. La grande partie de la clientèle semble plutôt se composer d'excursionnistes à la journée ou sur 2 jours issus principalement du bassin de vie de proximité qui viennent prendre un « bol d'air » sur le territoire.

Sport et loisirs : un territoire rural bien équipé

Selon l'office du tourisme, la première demande formulée par les touristes depuis 2 ans porte sur l'offre rando/vélo. La vélo-route « voie bleue » longeant la Moselle constitue une réponse à cette attente. Elle est un des fils rouges de l'offre touristique sur le territoire. Cette vélo-route allant de Luxembourg à Lyon est une véritable opportunité apportant du passage de touristes sur l'est du territoire de la CCCE. Une partie du public s'arrête sur le tronçon CCCE (à hauteur du Bar Bac à Cattenom) mais ce potentiel touristique mérite d'être développé (jalonnement vers Rodemack, vers Maginot, vers vignerons...).

Au-delà de la Voie Bleue, le territoire dispose de plusieurs sentiers transfrontaliers ou européens : Stromberg, Minette, JM Pelt, M3 Trail.

En dehors de son patrimoine historique et naturel, la CCCE dispose sur son territoire d'infrastructures et d'équipements sportifs et de loisir relativement nombreux qui peuvent faire rayonner le territoire au-delà de ses limites communautaires et attirer des touristes « excursionnistes » pour une journée par exemple :

- ▶ L'Espace nautique Cap Vert implanté sur la commune de Breistroff-la-Grande
- ▶ Le lac de Mirgenbach situé à proximité de la centrale de Cattenom
- ▶ Le golf de Preich, un golf 27 trous au cœur du domaine du château de Preich
- ▶ L'Eurostand de tir à Volmerange-les-Mines
- ▶ À Zoufftgen, Mosailles propose des baptêmes de l'air et des vols en tandem
- ▶ Activité parapente à Volmerange-les-Mines

En termes d'équipements d'envergure et à large rayonnement, la CCCE est relativement bien dotée pour une intercommunalité à caractère rural.

La vélo-route « voie bleue » longeant la Moselle est un des fils rouges de l'offre touristique sur le territoire. Cette vélo-route allant de Luxembourg à Lyon est une véritable opportunité apportant du passage de touristes sur l'est du territoire de la CCCE. Une partie du public s'arrête sur le tronçon CCCE (à hauteur du Bar Bac à Cattenom) mais ce potentiel touristique mérite d'être développé (jalonnement vers Rodemack, vers Maginot, vers vignerons...).

Au-delà de la Voie Bleue, le territoire dispose de plusieurs sentiers transfrontaliers ou européens : Stromberg, Minette, JM Pelt, M3 Trail.

En dehors de son patrimoine historique et naturel, la CCCE dispose sur son territoire d'infrastructures et d'équipements sportifs et de loisir relativement nombreux qui peuvent faire rayonner le territoire au-delà de ses limites communautaires et attirer des touristes « excursionnistes » pour une journée par exemple :

- ▶ Le lac de Mirgenbach situé à proximité de la centrale de Cattenom
- ▶ Le golf de Preich, un golf 27 trous au cœur du domaine du château de Preich
- ▶ L'Eurostand de tir à Volmerange-les-Mines
- ▶ À Zoufftgen, Mosailles propose des baptêmes de l'air et des vols en tandem
- ▶ Activité parapente à Volmerange-les-Mines

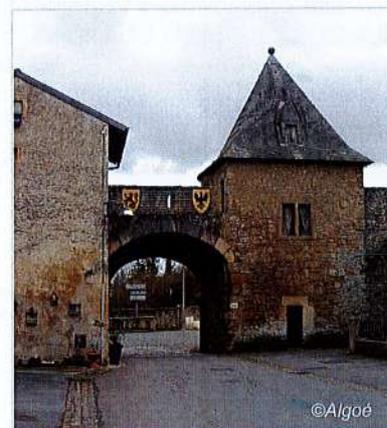


En termes d'équipements d'envergure et à large rayonnement, la CCCE est relativement bien dotée pour une intercommunalité à caractère rural.

Un patrimoine gastronomique et viticole valorisé et une offre au rayonnement régional

Des producteurs locaux contribuent à mettre en avant le patrimoine immatériel de la région. C'est en particulier le cas avec les produits viticoles locaux via les vins AOC Moselle de Contz-les-Bains et Haute-Kontz. Divers artisans et producteurs valorisent d'autres savoir-faire locaux. Certains producteurs (Brasserie notamment) ont obtenu le label « Qualité MOSL » qui contribue à la promotion et à la visibilité de leur marque dans toute la Moselle. Concernant l'œnotourisme, le Marché aux Vins est sans doute l'offre la plus visible (cf. ci-dessous). Des initiatives individuelles semblent émerger pour développer cette branche mais elles restent très peu structurées. Par exemple, une productrice locale propose aujourd'hui un repas et visite des vignes sur réservation préalable.

La commune de Rodemack accueille ainsi une autre manifestation culturelle d'envergure qui contribue à la réputation nationale de la Cité : le Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France avec environ 1500 à 2000 visiteurs chaque année. Organisé par la CCCE et la commune de Rodemack en partenariat avec l'Association des Plus Beaux Villages de France, cet événement attire une clientèle luxembourgeoise et allemande, via les vigneronnes présents chaque année, en provenance de toute la France. D'autres événements comme le Marché aux Fleurs et la Brocante à Rodemack attirent également ce public allemand avec environ 5000 visiteurs.



Au-delà de ces manifestations, les autres événements ne touchent pas de public hors territoire de la CCCE.

Une offre touristique qui se structure progressivement

L'office du tourisme communautaire, implanté dans la cité médiévale de Rodemack, tend à structurer et à faire connaître la richesse de son patrimoine. La stratégie de communication de l'office du tourisme de Cattenom et Environs comprend également une page Facebook de 700 abonnés sur laquelle il partage son actualité culturelle et touristique.

Au niveau du type de tourisme identifié par l'office du tourisme, il s'agit en grande partie d'excursionnistes comme évoqué précédemment mais également de touristes pour lesquels l'offre située sur le territoire de la CCCE est une étape dans un séjour plus long (d'une journée à quelques nuits). Au vu de la proximité avec la frontière, de nombreux touristes étrangers viennent sur le territoire : des Allemands, des Luxembourgeois et des Belges principalement. La crise sanitaire ayant freiné ces déplacements, le tourisme s'est recentré sur le local avec des touristes venant des territoires alentours.

Une offre d'hébergement relativement faible

L'offre d'hébergement touristique sur l'intercommunalité est composée principalement de gîtes et chambres d'hôtes. Elle est donc assez limitée puisque les gîtes et chambres d'hôtes proposent uniquement quelques chambres chacun.

Enjeux et questionnements

<i>Enjeux de la thématique</i>	<i>Questionnements transversaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La diversité de l'activité économique ▶ La valorisation du patrimoine naturel et bâti ▶ La communication autour de la riche offre touristique et culturelle ▶ L'amélioration du maillage cyclable sur la CCCE pour développer le tourisme de nature 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment créer des liens entre les différents vecteurs de tourisme et avec les territoires voisins pour proposer des séjours complets ?

Sources documentaires consultées

Office du tourisme de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, à Rodemack
 Office du tourisme de Thionville
 Compte-rendu d'activités 2020 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
 Diagnostic territorial CCCE, Argos, 2017

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET CLIMAT

Chiffres clés

- * 24,6 % du territoire recouvert par des forêts et des milieux semi-naturels.
- * 48,6 % de l'énergie totale consommée par le transport routier
- * 53,6 % des émissions directes de GES par le transport routier
- * Les communes de Cattenom, Gavisse, Haute-Kontz, Contz-les-Bains et Berg-sur Moselle, communes couvertes par un Plan de Prévention des risques d'Inondation.
- * 22 communes concernées par le Plan Particulier d'Intervention du CNPE.

Analyse des tendances

Un territoire fort d'une richesse naturelle importante

En intégrant les communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains, le territoire intercommunal s'étend sur 19 739 ha. Les espaces naturels occupent 24,6 % de cette superficie.

Une partie de ces espaces fait l'objet de mesures de préservation :

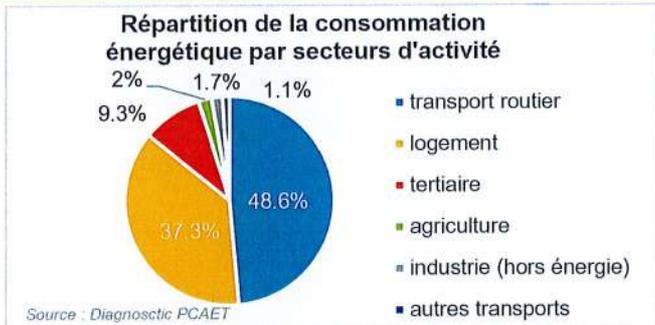
- ▶ Une zone classée Natura 2000 de 17 ha sur le site du Vallon de Halling, à Puttelage-lès-Thionville.
- ▶ Deux ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sur Cattenom et Puttelage-lès-Thionville représentant un ensemble de 387 ha.
- ▶ Une réserve naturelle nationale géologique de 6 ha sur la commune d'Hettange-Grande, il s'agit d'une ancienne carrière exploitée depuis l'époque romaine. C'est l'une des 13 réserves nationales géologiques de France.



Des efforts dans le sens de la transition énergétique

Preuve de l'attention qu'elle porte à la transition écologique, la CCCE s'est engagée dans la réalisation d'un PCAET (en cours en 2022). À cette occasion, un diagnostic des consommations énergétiques sur le territoire a été dressé. En 2016, la consommation énergétique finale de la CCCE s'élevait à 737 440 MWh.

- ▶ Le transport routier et le logement sont les secteurs les plus consommateurs.
- ▶ Les énergies les plus utilisées sont issues des produits pétroliers et l'électricité.



Afin de favoriser les bonnes pratiques et la réduction de l'impact sur l'environnement, la CCCE soutient les démarches de conversion aux énergies renouvelables à travers différentes aides à l'installation détaillées dans le tableau ci-dessous (tableau est extrait du rapport d'activité 2020 de la CCCE).

TYPE D'ÉQUIPEMENT	CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL CESI	SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ (EAU SANITAIRE ET CHAUFFAGE) SSC	GÉOTHERMIE VERTICALE	RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE (Volume ≥ 4m3) *
SUBVENTION	100 €/m2 de capteur	100 €/m2 de capteur	10% du montant	30% du coût TTC de l'installation
PLAFOND	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

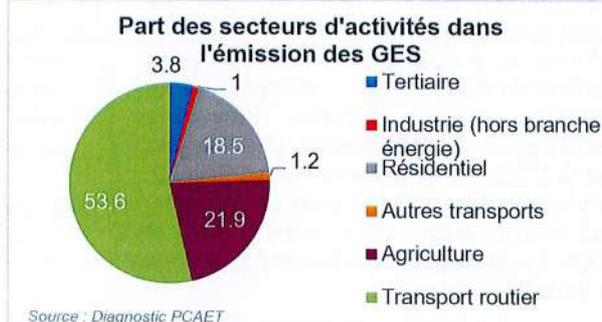


Ces aides ont été définies dans le cadre de l'Agenda 21 de la CCCE adopté en 2011.

Une diminution des émissions directes de gaz à effet de serre

Dans le cadre du PCAET, un diagnostic environnemental a été réalisé. D'après les données qui en sont extraites, les émissions dites directes de GES s'élevaient à environ 173 500 tonnes équivalent CO₂, soit une baisse de 8,3 % depuis 2005.

- ▶ Le transport routier est le secteur d'activité émettant le plus de GES : il représente, en 2016, 53,6 % des émissions de GES sur la CCCE.
- ▶ Il est suivi de l'agriculture dont la part s'élève à 21,9 %



Risques industriels et nucléaires : la CCCE, première concernée

Implanté sur la commune de Cattenom, le Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE) de Cattenom s'étend sur 415 hectares. Il dispose de quatre réacteurs nucléaires à eau pressurisée d'une puissance de 1 300 mégawatts chacun. Il s'agit de :

- ▶ La « 7^{ème} centrale au monde en puissance installée »
- ▶ La seconde de France pour sa production d'électricité.

Le CNPE de Cattenom fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) visant à assurer la gestion d'une situation d'urgence radiologique. Le périmètre de ce PPI s'étend sur un rayon de 20 km autour du CNPE. Ce rayon englobe l'intégralité des communes de la CCCE. Parmi les 22 communes de la CCCE, 8 sont classées dans le « périmètre d'évacuation immédiate » :

- ▶ Cattenom, Hettange-Grande, Gavisse, Fixem, Breistroff-la-Grande, Roussy-le-Village, Rodemack, Boust.



L'Est du territoire concerné par les risques d'inondation

Le territoire est pour une grande partie exposé aux risques d'inondation, notamment les communes de Cattenom, Gavisse, Haute-Kontz, Contz-les-Bains et Berg-sur Moselle, communes couvertes par un Plan de Prévention des risques d'Inondation.

La CCCE a intégré la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ; elle exerce cette compétence en régie directe. Un programme important de travaux a été défini pour la période 2022-2026.



Collecte et traitement des déchets : une compétence intercommunale

Sur le territoire intercommunal, deux déchèteries sont gérées en régie directe par la CCCE, l'une sur la commune d'Hettange-Grande, l'autre sur celle de Cattenom. La collecte et le traitement des déchets sont également une compétence intercommunale. Les déchets sont collectés chaque semaine dans des conteneurs mis à disposition des usagers par la CCCE. D'un point de vue statistique, le tonnage des déchets collectés a connu une hausse légère de 4 % entre 2016 et 2020. Le détail de ces collectes figure dans le tableau ci-dessus.

Évolution des tonnages

TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS	TONNAGES 2020	TONNAGES 2019	TONNAGES 2018	TONNAGES 2017	TONNAGES 2016
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	6 598,30	6 143,22	6 517,83	6 351,99	6 494,78
EMBALLAGES	977,90	846,00	841,32	862,50	822,70
JOURNAUX ET MAGAZINES	366,29	451,22	503,62	455,56	532,28
VERRE	1 021,40	1 018,66	1 076,11	1 000,72	825,26
DÉCHÈTERIES	7 893,75	7 899,54	7 876,36	7 426,42	7 525,17
TOTAL	16 857	16 571	16 814	16 097	16 200



En parallèle, des solutions ont été mises en place par la CCCE afin de favoriser le tri et le recyclage des déchets comme :

- ▶ Les déchèteries
- ▶ Le tri sélectif, qui fait l'objet de campagnes ciblées de communication (exemple : image ci-contre)
- ▶ Les composteurs individuels
- ▶ Les points d'apports volontaires
- ▶ La sensibilisation des habitants au geste de tri par l'ambassadeur de tri recruté par la CCCE

Enjeux et questionnements

Enjeux de la thématique

- ▶ La préservation des espaces naturels remarquables et/ou singuliers présents sur la CCCE.
- ▶ La sensibilisation des ménages à une gestion raisonnée des déchets (déchets recyclables, déchets organiques, etc.)
- ▶ La généralisation d'équipements, type composteurs, permettant de traiter les déchets organiques
- ▶ L'incitation à l'usage d'énergies moins polluantes et plus pérennes.
- ▶ L'adaptation aux risques et aux épisodes d'inondation à l'Est du territoire.

Questionnements transversaux

- ▶ Comment concilier exploitation de la richesse naturelle, des sols vecteurs d'activité et de développement, et préservation de cette richesse ?
- ▶ Comment réduire significativement les parts du transport routier et des produits pétroliers dans l'impact environnemental de la CCCE dans un contexte transfrontalier ou les flux domicile-travail et de marchandises sont particulièrement exacerbés ?
- ▶ Quelles incitations, pédagogiques et financières, à la réduction des déchets ?

Sources documentaires consultées

Source données : Insee (2018), Diagnostic PCAET de la CCCE, diagnostic, Otelio, version du 28/01/2020

Compte rendu d'activités 2020 de la CCCE

Dossier Départemental des Risques Majeurs, DDRM, Préfecture de Moselle, 2018

Les Bons réflexes en cas d'accident à la centrale nucléaire de Cattenom, EDF, Ministère de l'intérieur, 2021

LE PROJET DE TERRITOIRE

Un projet intercommunal, pourquoi ?

La CCCE comme territoire interstitiel entre Thionville et le Grand-Duché du Luxembourg

Situé à la frontière franco-luxembourgeoise, le territoire intercommunal est circonscrit entre deux pôles d'attractivité : le Grand-Duché du Luxembourg et sa capitale Luxembourg-ville d'une part, le territoire thionvillois d'autre part. Géographiquement, les 22 communes se trouvent donc au cœur d'un espace transfrontalier marqué par des interactions fortes entre les différents territoires qui le composent. De fait, Thionville et le Luxembourg exercent sur la CCCE leurs forces d'attraction ; des forces qui déterminent, pour partie, le fonctionnement et l'organisation du territoire de Cattenom et Environs et les dynamiques en œuvre.

Avec l'arrivée de deux nouvelles communes au 1^{er}/01/2022, le renouvellement des exécutifs, la démarche de projet de territoire permettra de définir un cap commun, des orientations permettant de guider l'action des élus et des agents au quotidien et de rendre lisible auprès des partenaires historiques et potentiels une trajectoire à suivre et à accompagner.



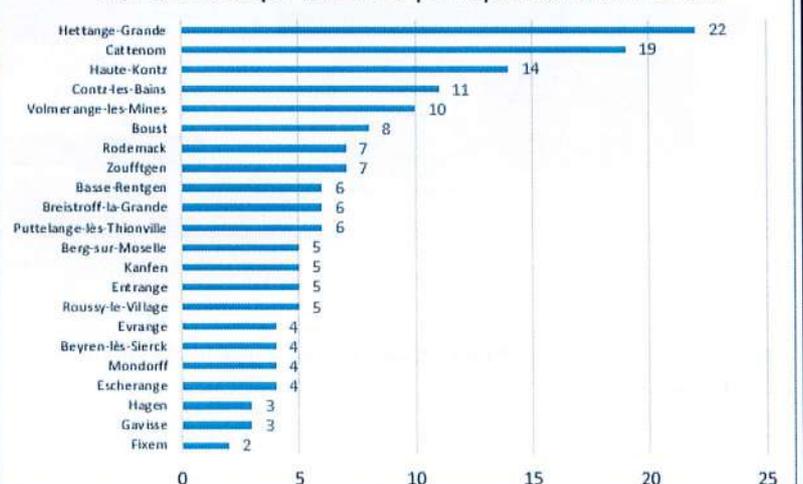
La CCCE comme espace de réflexion collectif aux problématiques de son territoire

La CCCE est composée de différentes commissions, établies par ses soins. On en dénombre actuellement dix :

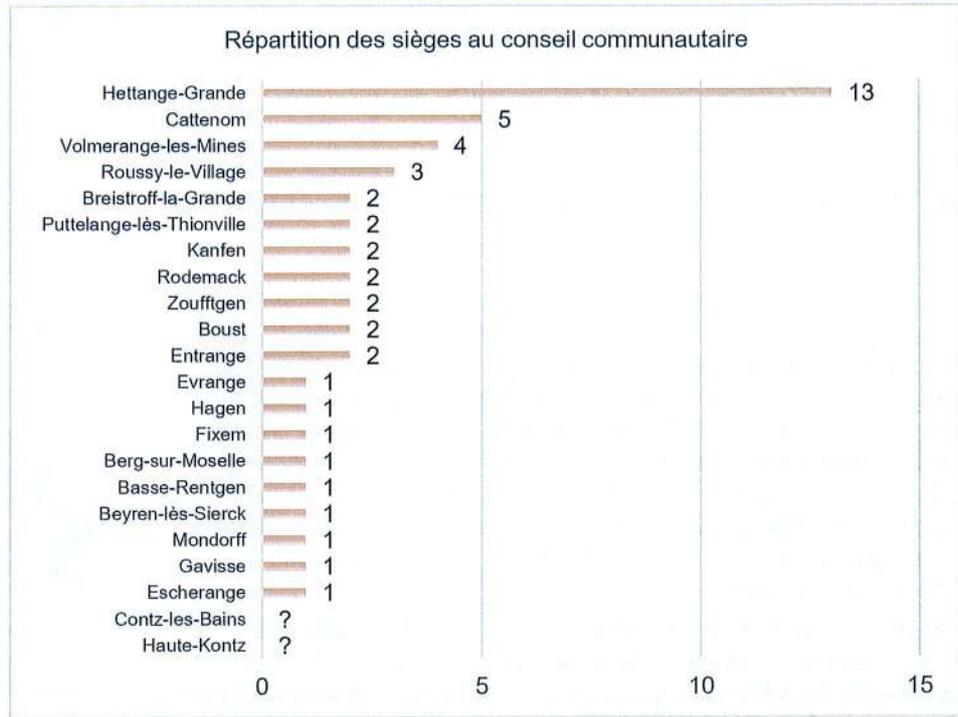
Mobilité et coopération transfrontalière	Suivi des travaux
Finances	Développement numérique et NTIC
Développement économique	Politique touristique
Environnement et développement durable	Politique Culture
Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI	Politique Sport

Les commissions sont composées par des élus du territoire. Leur répartition est variable d'une commission à l'autre mais certaines communes sont mieux représentées que d'autres, c'est le cas de Hettange-Grande et de Cattenom qui représentent les deux centralités du territoire intercommunal. La forte représentation des communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz est très probablement due à leur intégration récente.

Nombre d'élus par commune participant aux commissions

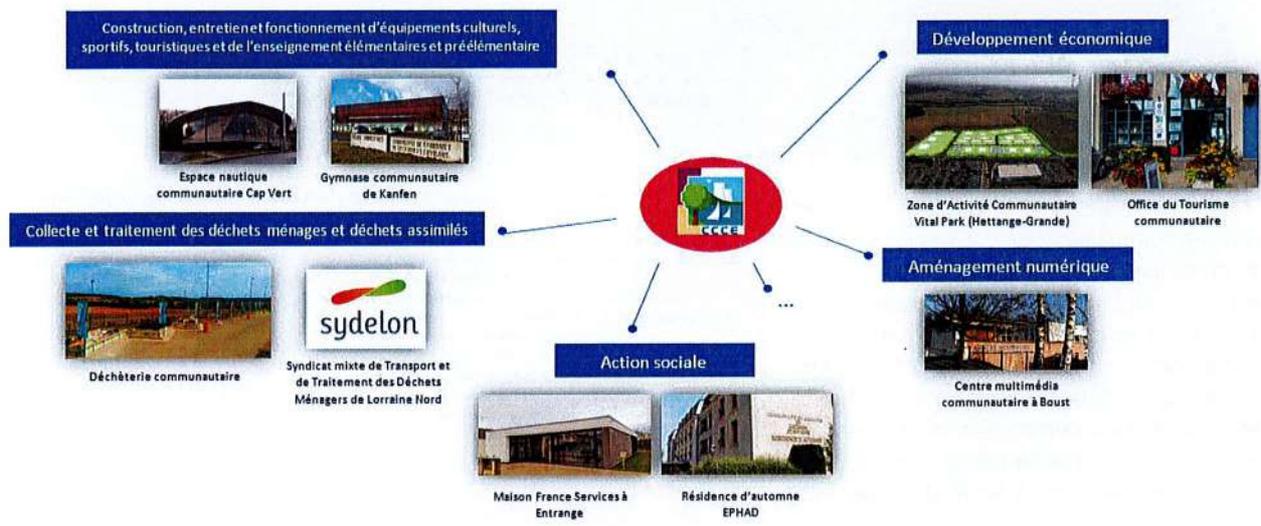


Au-delà des commissions, c'est le Conseil communautaire qui est l'instance de décision de la CCCE. Il est composé de 50 Conseillers communautaires.
Contz : 1 Conseiller
Haute-Kontz : 1 Conseiller



La CCCE comme un atout pour la concrétisation de projets sur son territoire

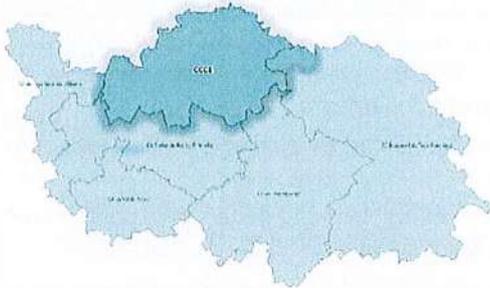
La CCCE dispose également d'un large panel de compétences. Elle en possède 19 parmi lesquelles 5 obligatoires, les autres sont optionnelles (dites « supplémentaires »). Ces compétences - dont certaines figurent dans les encadrés bleus ci-dessous - dotent la CCCE de pouvoirs et de moyens d'action permettant l'émergence de projets concrets sur son territoire :



Depuis 2021, la CCCE détient également la compétence mobilité qui lui permettra d'étendre son champ d'action dans le domaine.

La CCCE , une voix qui doit transcender l'échelle communale au niveau du Nord mosellan

- Le SCoT de l'agglomération thionvilloise



Révisé en 2020, doc transmis, le SCOTAT regroupe 6 EPCI du Nord mosellan. En 2016 est votée la révision du document, principalement motivée par la fusion de l'un de ses EPCI membre (CC du Bouzonvillois) avec un EPCI voisin (CC des Trois Frontières). Les ambitions de ce nouveau SCOT - pour reprendre les objectifs inscrits dans son PADD - portent sur : l'affirmation d'une performance entrepreneuriale, la valorisation du patrimoine et des ressources, la rénovation profonde de l'organisation des déplacements et la valorisation d'une offre résidentielle diversifiée.

- Le Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain



Cette instance, créée en 2019, est née de la volonté conjointe des 8 EPCI qui le composent de renforcer l'**identité du territoire nord-lorrain** et d'améliorer la **coopération transfrontalière** avec ses voisins belges, allemands et luxembourgeois. Le PMF a identifié trois thématiques majeures pour lesquelles il doit œuvrer : la **mobilité**, la **santé** et l'**enseignement supérieur**. Le PMF fait notamment entendre sa voix dans le cadre de la CIG, la Commission Intergouvernementale franco-luxembourgeoise - espace de dialogue entre l'Etat français et le Grand-Duché.

- Le Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain



Ce pôle doit permettre la **création d'un établissement d'abattage et de transformation de viande** – et de toutes activités annexes ou complémentaires. Ce pôle est constitué sous la forme juridique d'une société coopérative d'intérêt collectif composée : de 9 EPCI soutenant financièrement la création de cet outil ; des éleveurs et autres acteurs, usagers du service, chargés de faire vivre l'outil.

Enjeux et questionnements

<i>Enjeux de la thématique</i>	<i>Questionnements transversaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fédérer les 22 communes autour d'une vision pour le devenir du territoire qui dépasse la somme des intérêts communaux ▶ Redéfinir l'intérêt communautaire autour d'orientations et projets structurants répondant aux enjeux du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans quelle mesure les instances dans lesquelles siège la CCCE constituent des leviers de développement du territoire ? ▶ Quelles complémentarités étudier avec les territoires environnants ? ▶ Dans quelle mesure, le projet de territoire peut être un levier pour favoriser la démocratie participative ? ▶ Quelles actions et quels moyens pour développer la participation citoyenne ?
<h3><i>Sources documentaires consultées</i></h3>	
<ul style="list-style-type: none"> - PADD du SCOT révisé de l'agglomération thionilloise - Arrêté préfectoral du 23 août portant modification des statuts de la CCCE - Statuts de la société coopérative d'intérêt collectif dénommée « Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain » - Arrêté préfectoral du 30/11/2018 portant création du Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain 	

Annexe 3 – Le bilan de la concertation

► Public habitants

Représentativité du public habitant

454 répondants dont...

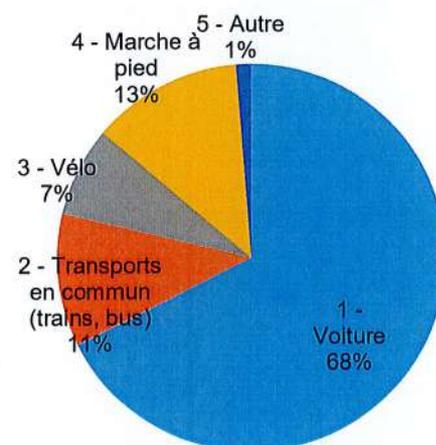
- ✓ Genre : 212 hommes (47%) et 242 femmes (53%)
- ✓ Âge : 50% de 40 – 60 ans ; ; 36% de 25 – 40 ans ; 12% de plus de 60 ans ; 2% de moins de 25 ans
- ✓ Catégorie socio-professionnelle : 38% d'employés, 33% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 9% de retraités, 6% de professions intermédiaires...
- ✓ Commune de résidence : Les 22 communes de la CCCE représentées dont principalement Cattenom, Roussy-le-Village, Rodemack et Hettange-Grande

Implantation sur le territoire

- Les principales raisons d'implantation sur le territoire :
 - ✓ La possibilité de travailler en transfrontalier (35%)
 - ✓ Le cadre de vie (26%)
 - ✓ Les personnes originaires du territoire (23%)
- 71% des répondants se voient rester à long terme sur le territoire pour les principales raisons suivantes :
 - ✓ Le travail
 - ✓ Le tissu social et familial
 - ✓ Le cadre de vie
- Les personnes qui ne se voient pas y rester, : les possibles mutations professionnelles, le cadre de vie (coût de l'immobilier et trajets).

Mobilités

- 68% des répondants se déplacent au quotidien en voiture
- Si les conditions étaient facilitées, 44% privilégieraient les transports en commun et 23% le vélo
- 65% des répondants estiment que le territoire de la CCCE est « en retard » en matière de service de transports en commun ; 34% « normal » ; et 1% « très avancé et bien équipé »
- Selon les habitants, les actions essentielles à porter pour améliorer les mobilités au quotidien seraient :
 - ✓ « Faciliter l'usage des transports en commun vers Thionville, le Luxembourg et l'Allemagne » (38%)
 - ✓ « Développer les infrastructures de mobilités douces (vélo, véloélectrique, etc.) et l'intermodalité » (28%)
 - ✓ « Eviter les déplacements en développant le télétravail et les espaces de type « tiers-lieux » sur le territoire » (20%)
 - ✓ « Faciliter le recours au covoiturage pour réduire le trafic en heures de pointes » (11%)
 - ✓ « Autre » (3%)
- Quelques exemples de précision : améliorer fréquence des lignes, renforcer l'offre en interne du territoire, les transports à la demande, etc.



Consommation et commerces

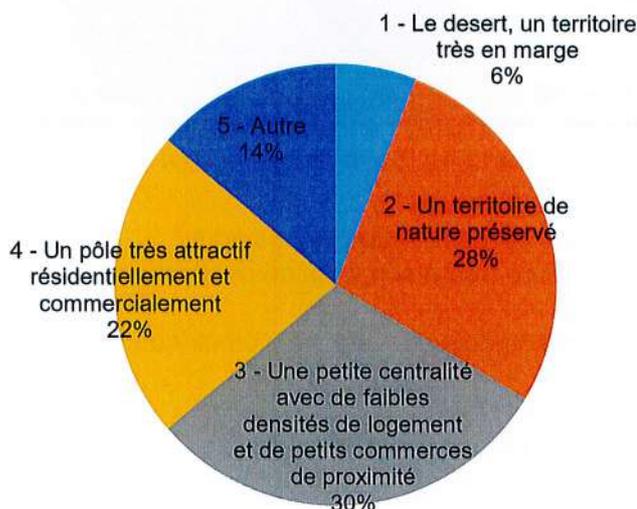
- 30% des répondants font leurs achats pour leur besoin de consommation courante dans une commune du territoire de la CCCE, 28% en France mais hors du territoire de la CCCE, 24% au Luxembourg et 17% dans leur commune de résidence
- Les répondants privilégient dans leurs achats de consommation courante :
 - ✓ La qualité (34%)
 - ✓ Le local (25%)
 - ✓ Le côté pratique (22%)
 - ✓ Le prix (18%)
- Les répondants souhaiteraient voir se développer en particulier les circuits courts ou la vente directe (48%) ou le commerce de proximité traditionnel (39%) mais peu les grands magasins alimentaires (8%) ou non alimentaires (3%). Quelques exemples :
 - ✓ Les marchés
 - ✓ Les formats drive / take away
 - ✓ Les petits commerces : pharmacie, boulangerie, etc.

Adaptation au changement climatique

- 60% des habitants répondants considèrent qu'en matière d'actions d'adaptation au changement climatique la CCCE met suffisamment d'actions en œuvre mais pourrait faire davantage, contre 40% qui estiment qu'elle est en retard, voire très en retard.
- Pour 78% des répondants, le changement climatique paraît être une cause à porter dans le cadre des politiques menées sur le territoire

Perception et vision du territoire

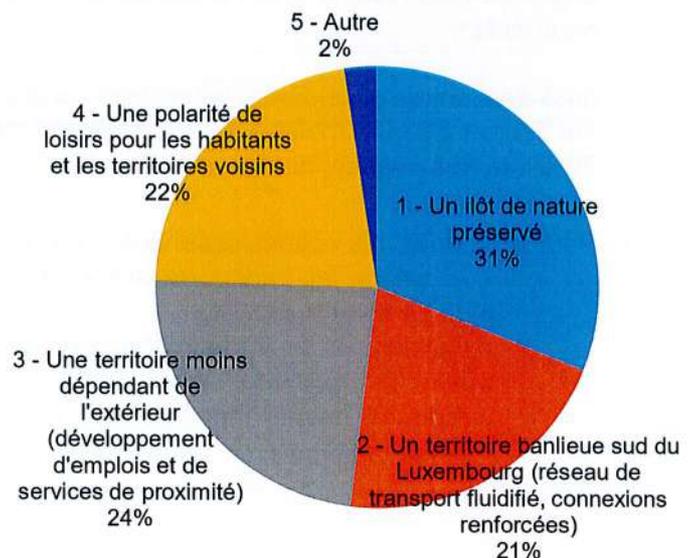
- Le souhait d'un territoire « équilibré » avec le renforcement de son cadre naturel, mieux connecté et plus équipé en services et commerces, où l'on peut se ressourcer et vivre des expériences récréatives



Perception aujourd'hui

Loisirs et culture

- Les loisirs pratiqués par les répondants sur le territoire de la CCCE sont :
 - ✓ Les sorties culturelles (51%)
 - ✓ Les activités de nature (28%)
 - ✓ Le sport (18%)
- 65% des répondants estiment que l'offre de loisirs (volume d'offre et niveau d'équipement) est plutôt suffisante voire très suffisante, contre 35% qui l'estiment insuffisante voire très insuffisante
- Les avis des habitants concernant les activités manquantes sur le territoire de la CCCE sont très partagés :
 - ✓ Activités culturelles (38%) : musique / concerts, théâtre, patrimoine local
 - ✓ Divertissements (35%) : cinéma
 - ✓ Activités sportives (27%) : vélo, tennis, etc.
- Pour améliorer cette offre, les répondants souhaiteraient en particulier proposer une offre innovante en phase avec les nouvelles aspirations (29%) et créer plus d'équipements (29%).



Vision à 20 ans

► Public jeunes

Représentativité du public jeunes

36 répondants dont...

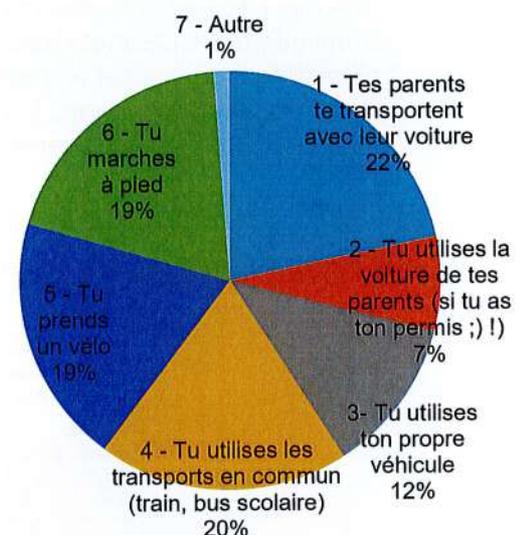
- ✓ **Genre** : 17 garçons (47%) et 19 filles (53%)
- ✓ **Activité** : 31% de lycéens, 31% d'étudiants, 28% de collégiens, 5% en contrat d'apprentissage, 5% en recherche d'emplois...
- ✓ **Commune de résidence** : 14 communes de la CCCE représentées dont principalement Haute-Kontz, Berg-sur-Moselle, Boust et Entringe

Activités extra-scolaires

- Les activités culturelles ou de loisirs pratiquées par les jeunes : le sport (48%), les activités de nature (36%), les sorties ou activités culturelles (14%)
- 54% des jeunes estiment que l'offre culturelle, sportive et de loisirs du territoire est « bien, mais à améliorer », contre 32% « le désert » et 11% « super ! »
- Pour les jeunes, les actions qui permettraient d'améliorer cette offre sont :
 - ✓ 34% « Proposer une offre ciblée jeunes (sport extrême, street culture, etc.) »
 - ✓ 31% « Proposer plus de lieux de vie et d'échanges créatifs pour les jeunes »
 - ✓ 30% « Faciliter l'accès aux activités (financements, moyens de mobilités)
 - ✓ Parmi les idées libres, le skate parc revient à diverses reprises ainsi que l'évènementiel pour les jeunes et les lieux de rencontres

Mobilités

- Les pratiques de mobilité des jeunes sont assez variées (cf. graphique ci-contre)
- 45% des jeunes se sentent « plutôt contraints » dans leurs déplacements, contre 33% « indépendants » et 22% « très contraints »
- 64% des jeunes considèrent le territoire de la CCCE « en retard sur son temps » en matière de transports en commun, contre 36% « ni très avancé, ni très en retard ».
- Pour les jeunes, les actions essentielles à porter pour améliorer la mobilité des jeunes sont :
 - ✓ « Améliorer les transports en commun avec une meilleure fréquence, plus de destinations, plus de confort » (39%)
 - ✓ « Développer les infrastructures pour faciliter les mobilités douces (vélo, vélo électrique, trottinette électrique, etc.) et intermodalité » (29%)
 - ✓ « Aider les jeunes financièrement à passer leur permis » (17%)
 - ✓ « Créer un service de mobilité à la demande (application mobile) » (13%)



Services liés aux usages du numérique

- 89% des jeunes estiment bénéficier d'une bonne connexion internet à leur domicile
- La pratique des jeux vidéos est très disparate : 31% « oui de temps en temps », 25% « pas du tout », 22% « très régulièrement » et « 22% » rarement »
- 72% des jeunes ne ressentent pas le besoin d'accéder à plus d'équipements de ce genre, offrant un accès aux outils numériques et informatiques.

Parcours scolaire

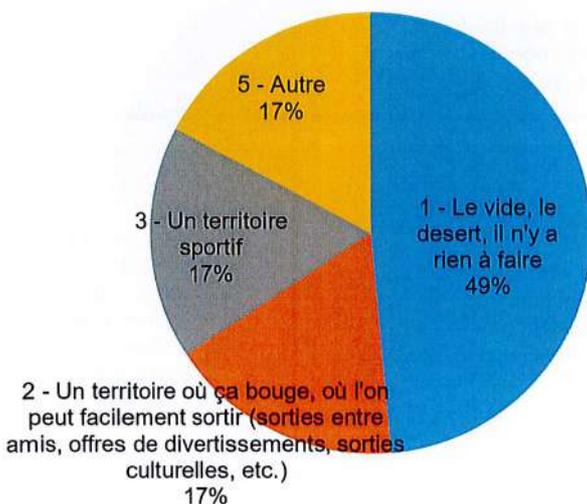
- 70% des interrogés estiment que parler plusieurs langues est « indispensable » ou « fort utile » sur le territoire de la CCCE
- Appréciation des jeunes de l'enseignement aux langues étrangères, notamment le luxembourgeois et l'allemand, durant leur parcours : 53% « absolument, un enseignement très complet » et 33% « nous avons appris les bases ».
- 58% des jeunes envisagent de faire leurs études ailleurs en France
- 47% des jeunes aimeraient trouver un emploi en Allemagne ou au Luxembourg ; 28% ailleurs en France

Adaptation au changement climatique

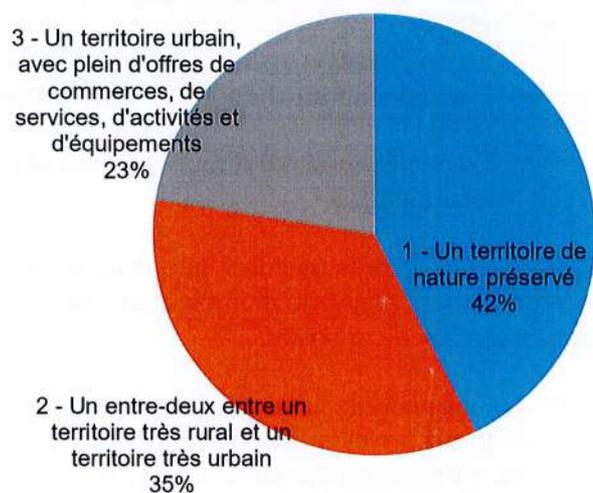
- 94% des jeunes se disent sensibles à la question du changement climatique
- 62% des jeunes considèrent que le territoire est « normal, ni plus ni moins » en la matière, 26% « à côté de la plaque » et 12% « exemplaire »

Perception et vision du territoire

- 40% des interrogés espèrent avoir l'occasion de rester habiter sur le territoire plus tard ; 34% ne savent pas ; et 20% estiment que leur avenir ne se dessine pas sur le territoire de la CCCE
- Le souhait d'un territoire préservé sur le plan de la nature



Perception aujourd'hui



Vision à 20 ans

► Public élus

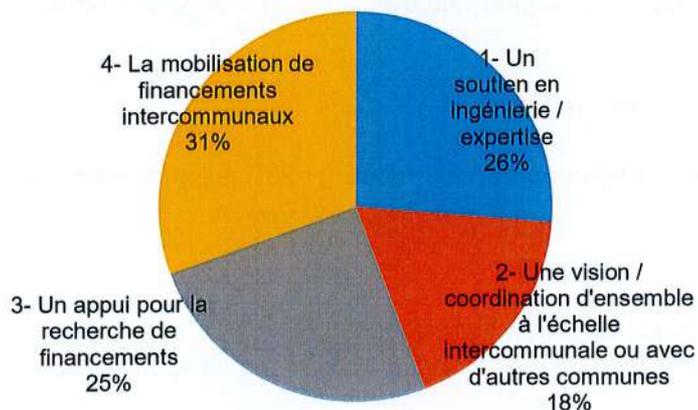
Représentativité du public élus

39 répondants dont...

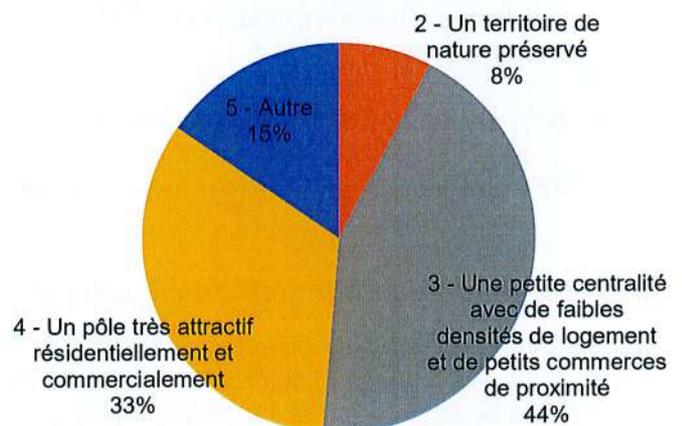
- ✓ Ancienneté politique : 52% 1^{er} mandat, 26% 2^{ème} mandat, et 23% 3^{ème} mandat
- ✓ Commissions municipales : finances, travaux, urbanisme, culture, etc.
- ✓ Communes représentées : 10 communes de la CCCE, principalement Hettange-Grande et Rodemack
- ✓ 41% d'élus communautaires

Regard sur l'intercommunalité en tant que porteur de projet

- Les attentes des communes vis-à-vis de l'intercommunalité



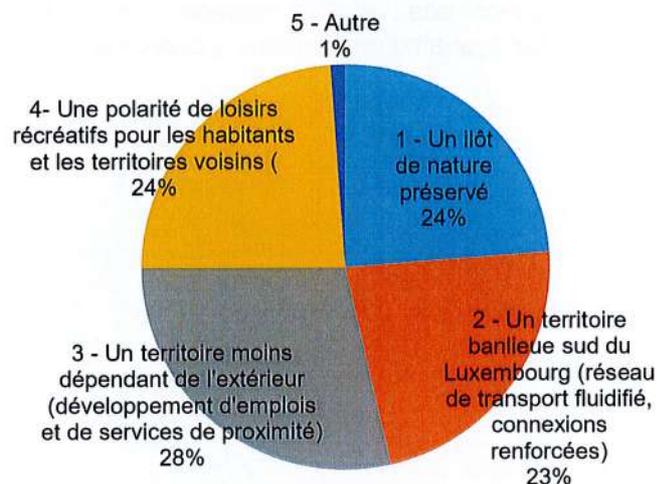
- Perception du territoire aujourd'hui



- Les principaux défis à relever pour l'avenir du territoire intercommunal sont

- ✓ L'amélioration de la mobilité (19%)
- ✓ Le maintien des commerces de proximité (16%)
- ✓ La coopération transfrontalière (15%)
- ✓ L'adaptation au changement climatique (13%)
- ✓ Le positionnement autour du sport et des loisirs (10%)

- Vision du territoire à 20 ans



- 70% des répondants estiment que le territoire intercommunal bénéficie d'une identité affirmée mais qui reste à consolider

- 61% des répondants estiment que l'identité territoriale est un levier de développement parmi d'autres qui peut contribuer à l'émergence et/ou à l'accélération des projets intercommunaux ; contre 39% qui en sont convaincus

Regard sur l'intercommunalité en tant qu'institution

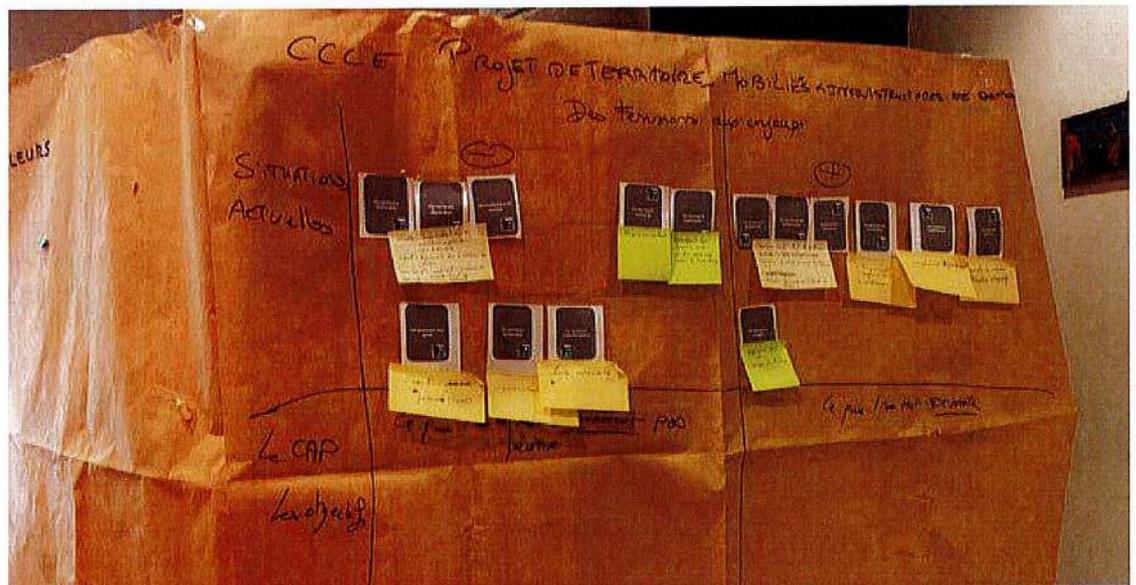
- 44% des élus sont « absolument » convaincus de l'intérêt de porter, à plusieurs communes, des projets collectifs et de partager une vision commune, contre 54% de « plutôt oui »
- 90% des élus estiment que l'intercommunalité constitue un levier d'accompagnement pour leurs projets communaux
- 87% des élus pensent qu'il faut renforcer cette fonction d'accompagnement. Certains aspects sont ciblés en particulier :
 - ✓ Financement
 - ✓ Mise en commun
 - ✓ Urbanisation
 - ✓ Ingénierie
- Les attentes des élus pour ce mandat :
 - ✓ Aide pour les projets : appuis et financements
 - ✓ Appui sur les projets commun : mobilité et transfrontalier
 - ✓ « audace » « ambition »
 - ✓ Soutien aux communes tout en leur laissant leur liberté
- 60% des interrogés donnent un non catégorique à la proposition de faire évoluer le mode d'élection des élus communautaires pour aboutir à une désignation directe, le reste y étant favorable ou sans avis.

Les deux grands moments de la concertation avec les élus

Les commissions thématiques – avril/mai 2022

Durant la phase d'élaboration de la stratégie, les élus communautaires ont été invités à échanger sur l'ambition et le « territoire souhaité » dans le cadre de 5 groupes thématiques :

- Environnement et développement durable
- Services à la population et vivre ensemble
- Attractivité et rayonnement du territoire
- Mobilité et infrastructures de demain
- Gouvernance locale et citoyenneté





Chaque séminaire était organisé selon 3 mêmes séquences :

- Un premier temps de photolangage pour partager les valeurs à donner au projet de territoire : les élus devaient choisir par petit groupe une image qui leur paraissait incarner une valeur forte qui fonderait le projet de territoire et y associer un terme.

Le mur des « valeurs »



- ✓ Partage(s)
- ✓ Solidarité / entraide
- ✓ Cohésion
- ✓ Nature
- ✓ Equilibre
- ✓ Décider
- ✓ Suivre le cap
- ✓ Innovation
- ✓ Interconnexion / interopérabilité
- ✓ Esprit d'équipe
- ✓ Créer des ponts
- ✓ Territoire qui se réveille
- ✓ Multicompetences
- ✓ Plusieurs chemins, un objectif

- Un second temps « cartes sur table » : chaque élu avait un jeu d'une trentaine de cartes, chaque carte portait un adjectif qui portait une caractéristique du territoire, entendue lors des entretiens exploratoires menés en phase 1 ; adjectifs contrastés, donnant à voir les « plus » et les « moins » du territoire perçu



- Un troisième temps dédié à la formalisation de leviers d'actions ou priorités à court, moyen et long terme à mettre en œuvre pour atteindre la vision du territoire souhaité, à partir des adjectifs retenus comme étant les objectifs souhaités pour le territoire, de la séquence précédente.

Exemple du travail du groupe « attractivité et rayonnement du territoire »

Attractivité et rayonnement du territoire



Les leviers à activer, les actions à mettre en place

Court terme



- » Mobilité
- » Rationaliser les dépenses
- » Coopération intercommunale
- » Production de nouvelles énergies
- » Maison de la nature

» Permaculture

- » Mettre en valeur les attractivités du territoire

Moyen terme



- » Santé
- » Dépendance
- » Sécurité
- » Préserver le cadre de vie
- » Déchets

» Installation d'artisans

- » Show room (nouvelles technologies)
- » Développer hébergement
- » Maillage mobilité

Long terme



- » Développer ressources économiques

Ce travail a permis d'aboutir à la structuration d'une première vision stratégique d'ensemble qui a été soumise au comité de pilotage du projet de territoire fin mai 2022.

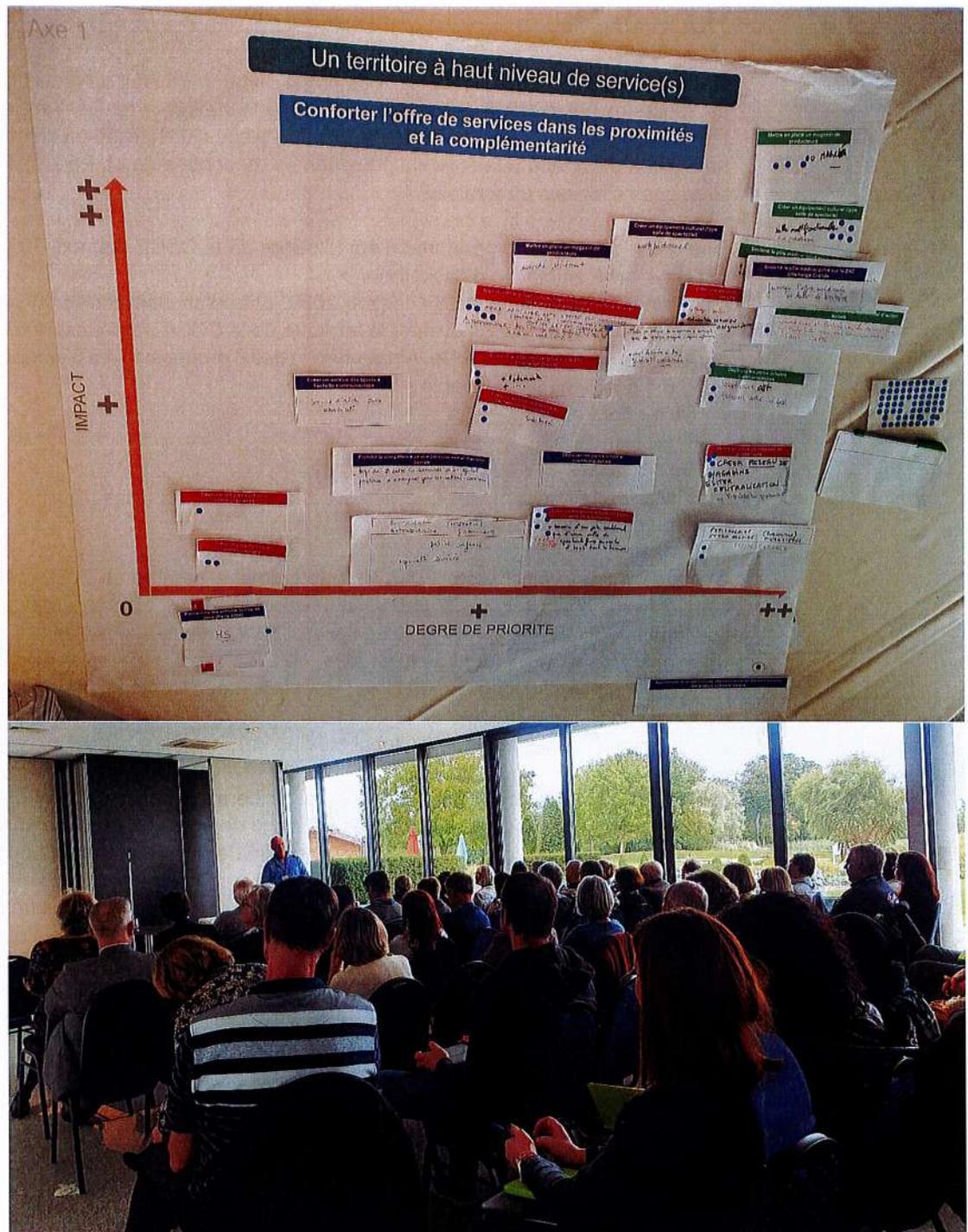
Le séminaire prospective Actions – 1^{er} octobre 2022

L'ensemble des élus du territoire était invité à une journée de réflexion au Golf de Preisch pour débattre de la stratégie et surtout proposer des actions ou pistes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

Plus de 80 élus communaux et communautaires ont répondu présents et contribué à l'ébauche du plan d'action.

Les participants étaient répartis en 3 groupes. Successivement et sur une méthode tournante, chaque groupe a pu s'exprimer sur chacun des axes de la stratégie et venir compléter la matrice d'actions en positionnant sur une matrice les actions qui leurs semblaient importantes voire urgentes à mener, en éliminer certaines et surtout en proposer de nouvelles.





Cette journée de travail a été structurante pour co-construire le plan d'actions du projet de territoire.

Hackathon

Une ambition forte de la CCCE pour ce projet de territoire était de recueillir l'avis des jeunes afin de répondre au mieux à leurs besoins. La concertation avec les habitants pour ce projet de territoire a donc également été alimentée par la tenue d'un hackathon créatif avec des jeunes. Cet hackathon s'est tenu à la suite de précédentes rencontres de M. Paquet, Président de la CCCE, avec des collégiens du territoire.

Une demi-journée du programme d'été Micados de la CCCE (samedi 19 juillet 2022) a ainsi été dédiée à cette animation d'hackathon.

Les jeunes se sont projetés à l'horizon 2030, date d'aboutissement du projet de territoire, pour imaginer comment pourrait évoluer le territoire de la CCCE et proposer une ou plusieurs idées de projets à mettre en place d'ici là. Ainsi, chacun des 6 groupes de 4 à 8 jeunes a pu réfléchir pendant 1h30 à 1 des 6 thèmes suivants :

- Se rencontrer
- Travailler
- Se déplacer
- Visiter
- Protéger l'environnement

Chaque groupe a ainsi produit une Une de journal à paraître en 2030 présentant ses idées. Au bout d'1h30, chaque groupe est venu présenter son « affiche » devant l'auditoire, incluant l'ensemble des autres jeunes mais également du « jury » composé de :

- Michel Paquet (Président de la CCCE)
- Katia Peppoloni (Directrice du Pôle Développement Territorial)
- Christian Morel (Directeur de la Communication du Républicain Lorrain)
- Laurence Morell (Présidente Global Médiacom)

A l'issue de ce pitch de 5 minutes et de la délibération du jury, 3 prix ont été décernés : 1 an d'abonnement à la piscine, une initiation au stand de tir et une initiation au golf. A cette occasion, un article de presse a été publié dans le Républicain Lorrain.

Cette matinée de travail a ainsi été un temps d'échange productif avec une quarantaine de jeunes de 11 à 15 ans, qui a permis d'enrichir la vision des élus de leur territoire par le prisme de la jeunesse.



Habiter

Les chroniques du

Turfu

LE SUCCES DU GRAND CAP

- Commerces
- restaurants
- cinéma
- salle de sport
- piscine
- parking

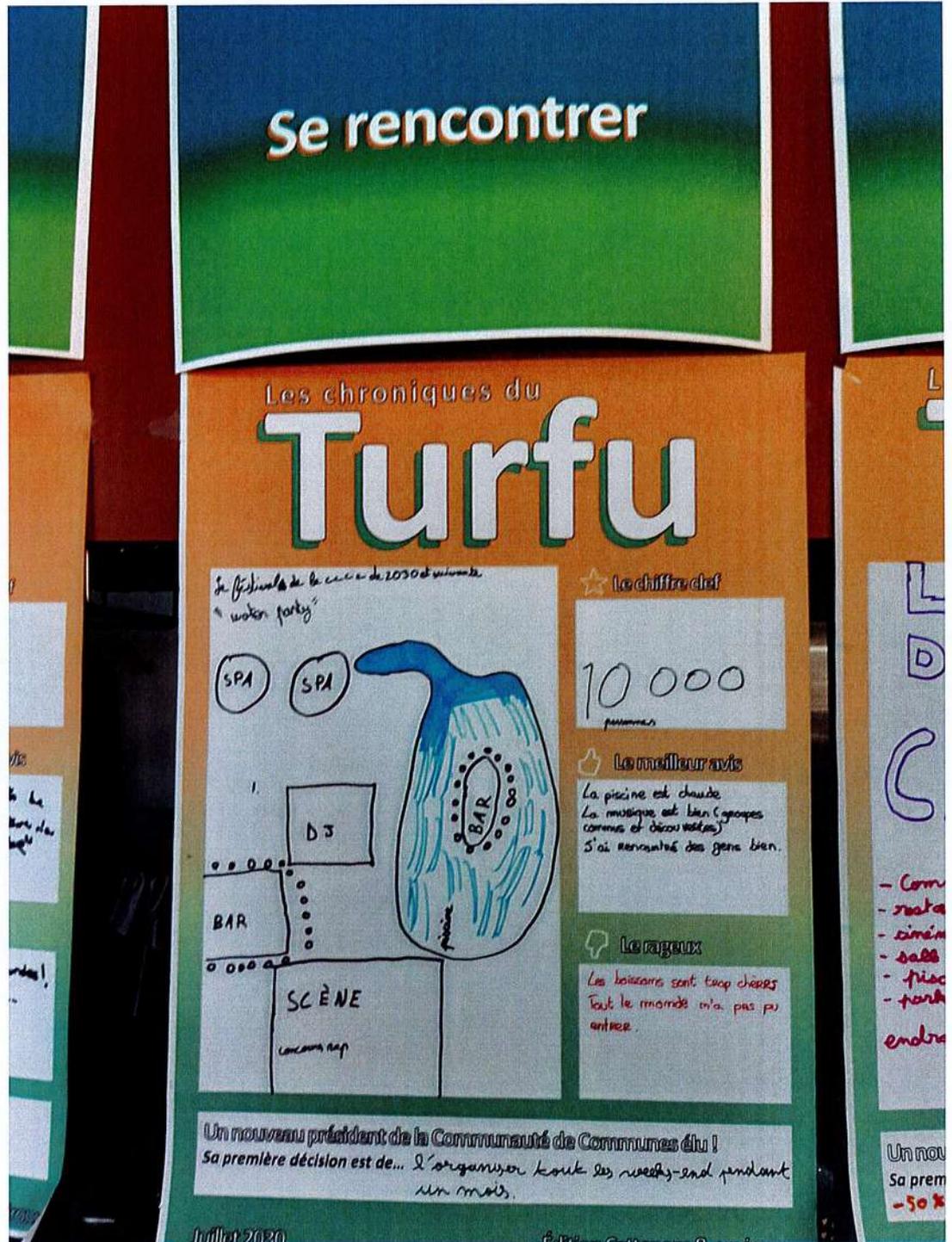
endroit esthétique et lumineux

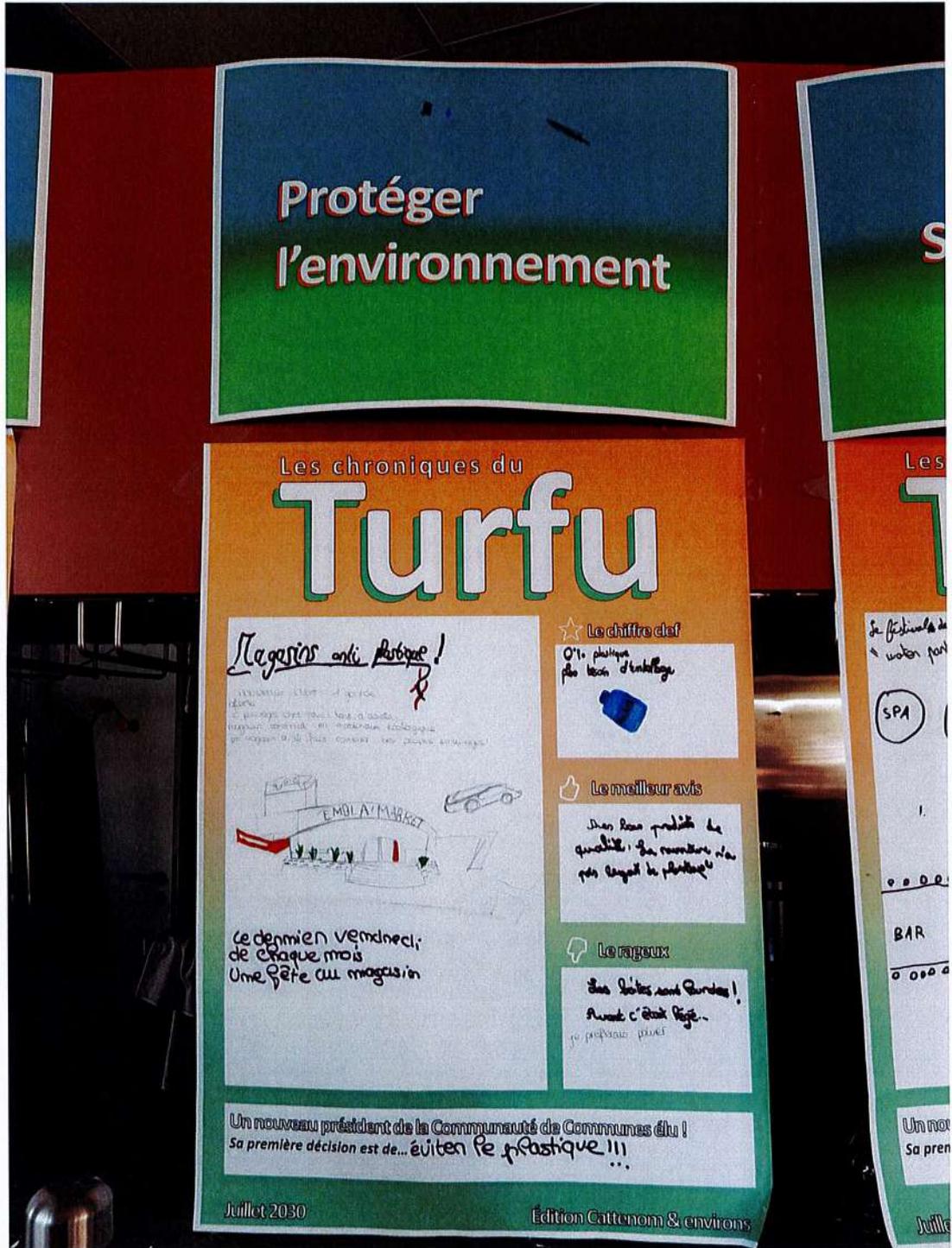
★ Le chiffre clef
La barre des deux millions de visiteurs est atteinte!!
2 🤗🤗🤗🤗🤗

👍 Le meilleur avis
Très pratique très pratique. Excellents resto et le personnel très accueillant!
★★★★★

📍 Le rageux
Trop bruyant, trop grand!!
★★★★★

Un nouveau président de la Communauté de Communes élu !
Sa première décision est de... donner une carte cadeau de -50% à tout les habitants.



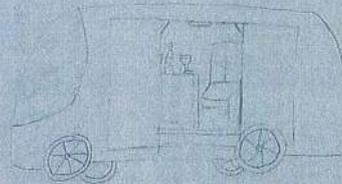


Visiter

Les chroniques du

Turfu

La conteuse de Cattenom
et ses environs



nous avons eu la chance d'aller dans la conteuse et de profiter d'une visite guidée de Cattenom et ses environs, tout en faisant du sport (en pédalant), et en profitant du bar mis à notre disposition.

★ Le chiffre clef

20 000 personnes ont utilisé la conteuse. Sur un an, 4 millions de calories ont été brûlées par les visiteurs.

👍 Le meilleur avis

It was great to have an english translation during the visit !!

👉 Le rageux

c'était cool mais ça aurait été mieux avec un toit terrasse

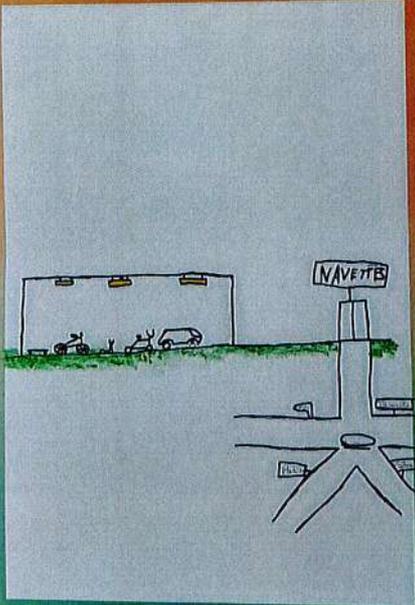
Un nouveau président de la Communauté de Communes élu !
Sa première décision est de **aménager les routes pour ne pas gêner les automobilistes.**

Juillet 2030

Édition Cattenom & environs

Se déplacer

Se déplacer dans le Futur



★ Le chiffre clef
500 navettes par jour
2 € à l'abonnement

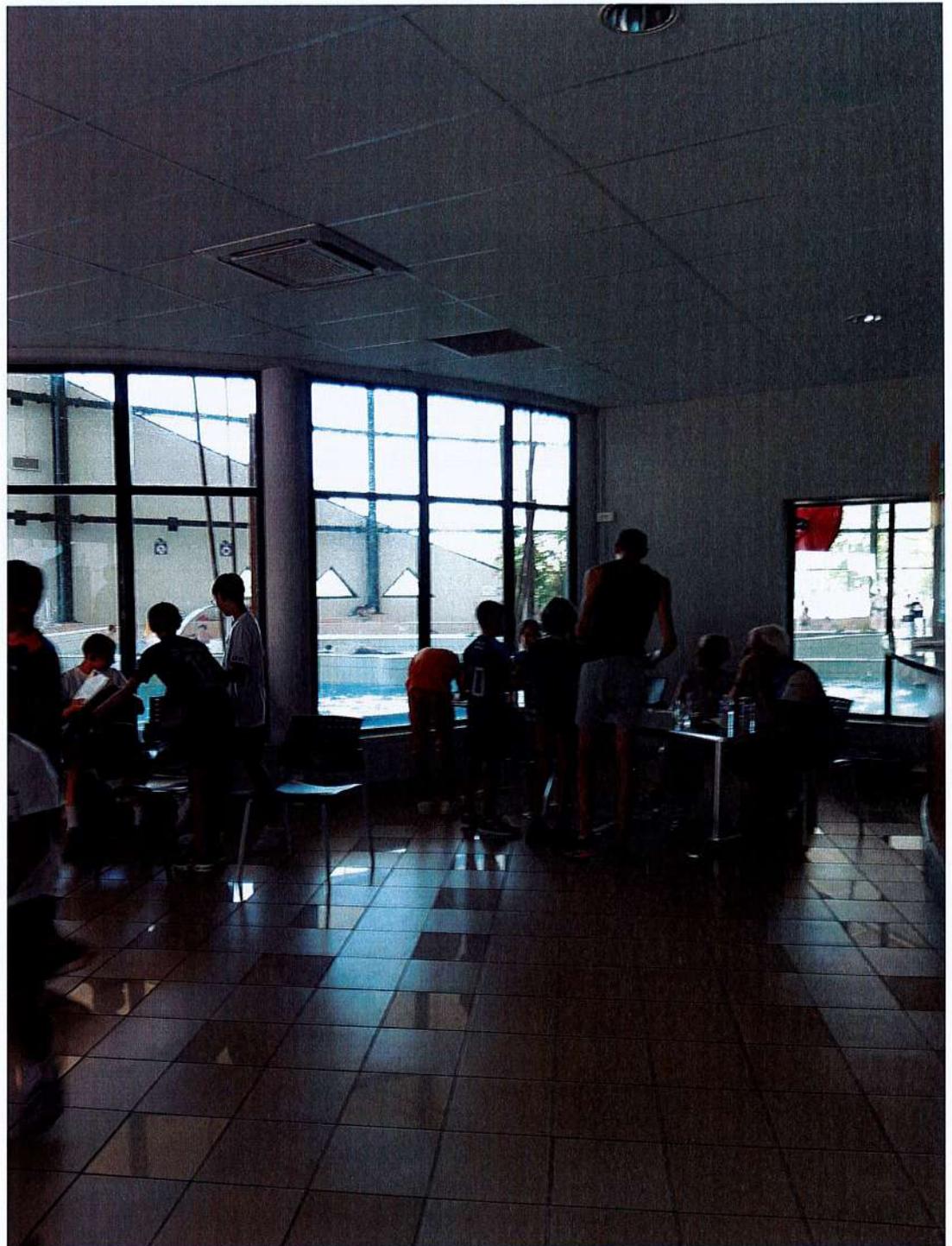
👍 Le meilleur avis
navettes rapides, pratiques et non polluantes

📌 Le rageux
C'est nul!, trop cher, trop rapide, mon bébé a pleuré

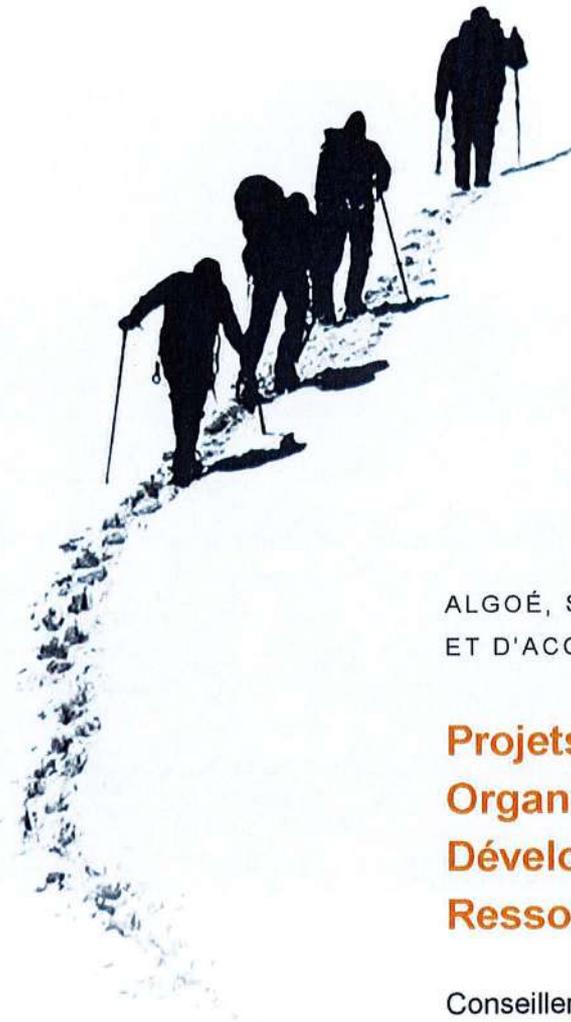
Un nouveau président de la Communauté de Communes élu !
Sa première décision est de... construire les navettes

Juillet 2030

Édition Cattenom & environs







ALGOÉ, SOCIÉTÉ DE CONSEIL
ET D'ACCOMPAGNEMENT EN MANAGEMENT

Projets
Organisation
Développement
Ressources Humaines

Conseiller et accompagner en toute indépendance nos clients, sécuriser leurs projets les plus complexes, une voie que nous empruntons chaque jour collectivement.

- Transformation des organisations
- Performance opérationnelle
- Management de projets et programmes
- Innovation et marchés
- Ressources humaines
- Développement des territoires et métropoles

Autant de savoir-faire portés par les 160 consultants d'Algoé

LYON — SIÈGE SOCIAL
9 bis route de Champagne
CS 60208
69134 Ecully cedex

PARIS
37 rue de Lyon
CS 61267
75578 Paris cedex 12

www.algoe.fr
Tél 33 (0)9 87 87 69 00

space

Algoé
consultants